

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

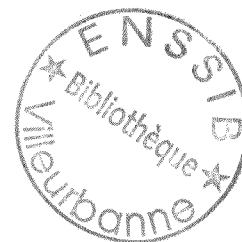
**Le rôle social des bibliothèques et les ressources du partenariat à partir de l'exemple de
la bibliothèque jeunesse Crimée**

**PANTALEAO Sandrine
8^e promotion**

sous la direction de
Anne Kupiec
Université Paris X-Nanterre

2000





SOMMAIRE

RESUME	4
REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	6
PRECISIONS METHODOLOGIQUES	8
1. LA BIBLIOTHEQUE CRIMEE : UN ETABLISSEMENT AU CŒUR DU DEBAT	9
1.1 <u>RAPPEL HISTORIQUE</u>	9
1.2 <u>LE CADRE ADMINISTRATIF DU RÉSEAU PARISIEN</u>	11
1.3 <u>ETAT DES LIEUX À L'AUBE DE L'AN 2000 : UNE POLITIQUE DE LA LECTURE PUBLIQUE?</u>	12
1.4 <u>L'IMPLANTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE CRIMÉE : UNE RÉALITÉ SOCIALE DIFFICILE</u>	14
1.4.1 <u>Le 19^e arrondissement</u>	14
1.4.2 <u>Crimée : les communautés en présence</u>	15
1.4.3 <u>Le rayonnement de la bibliothèque Crimée</u>	16
1.5 <u>"UNE OASIS DANS LA CITÉ" : LES SPÉCIFICITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE CRIMÉE</u>	17
1.5.1 <u>La petite enfance</u>	18
1.5.2 <u>La médiation au quotidien : un projet aux multiples facettes</u>	22
1.5.3 <u>Les animations faites en direction des scolaires</u>	24
1.5.4 <u>Conclusion</u>	26
2. LE RÔLE SOCIAL DES BIBLIOTHEQUES	27
2.1 <u>UNE IMAGE CONSENSUELLE POUR LES PUBLICS, LES POLITIQUES ET LES BIBLIOTHÉCAIRES?</u>	28
2.2 <u>LE "RÔLE SOCIAL" DES BIBLIOTHÈQUES AU TRAVERS DES ACTIONS MENÉES À TROYES, À PARIS ET À SAINT-QUENTIN EN YVELINES</u>	32
2.3 <u>BIBLIOTHÉCAIRES : LES DIFFICULTÉS DE RECOMPOSITION D'UNE PROFESSION</u>	36
3. LE TRAVAIL EN PARTENARIAT	45
3.1 <u>L'ÉCHELLE DES PARTENARIATS</u>	45
3.1.1 <u>La notion de territoire</u>	45
3.1.2 <u>Les contrats de ville ou politique de la ville</u>	48
3.1.3 <u>Les contrats ville-lecture</u>	51
3.2 <u>BIBLIOTHÈQUES/ÉCOLES : UN PARTENARIAT NATUREL?</u>	57
3.2.1 <u>Sur le plan national</u>	57
3.2.2 <u>Etude de cas : la collaboration vue de la bibliothèque jeunesse Crimée</u>	59
3.3 <u>MÉTHODOLOGIE DE LA COLLABORATION</u>	61
CONCLUSION	64
BIBLIOGRAPHIE	67

1999
DCB
35

<u>ANNEXES</u>	I
<u>ANNEXE 1 : LISTES DES PERSONNES RENCONTREES</u>	II
<u>ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE D'ENTRETIEN</u>	IV
<u>ANNEXE 3 : PROGRAMME DU STAGE SUR « LE RÔLE SOCIAL DES MÉDIATHÈQUES », ORGANISÉ, À POITIERS LES 13, 14 ET 15 OCTOBRE 1999, PAR LE CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION AUX MÉTIERS DU LIVRE DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES ET LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE</u>	VIII
<u>ANNEXE 4 : CARTE DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE LA VILLE DE PARIS</u>	X
<u>ANNEXES 5 ET 6 : ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA VILLE DE PARIS ET DU BUREAU DES BIBLIOTHÈQUES ET DU LIVRE</u>	XII
<u>ANNEXE 7 : « PARTENARIAT REP 15/BIBLIOTHEQUE CRIMÉE. PROJET 1999-2000 »</u>	XV
<u>ANNEXE 8 : RÉFÉRENTIEL DE RECRUTEMENT DES MÉDIATEURS DU LIVRE À PARIS</u>	XXVII
<u>ANNEXE 9 : CIRCULAIRE DES CONTRATS VILLE-LECTURE</u>	XXXVI

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement Blandine Aurenche, directrice de la bibliothèque Crimée, qui a accepté de me faire partager la richesse de son expérience et qui inlassablement m'a guidée et conseillée dans mon travail de recherche.

De même, je remercie Anne Kupiec, directrice de ce mémoire, pour sa disponibilité, ses encouragements et les précieux conseils qu'elle a su me prodiguer à chaque étape de ce travail.

A une bibliothèque exceptionnelle correspond une équipe exceptionnelle, aussi je profite de cet espace pour remercier toute l'équipe de la bibliothèque Crimée auprès de qui j'ai beaucoup appris et qui par sa confiance m'a donné le sentiment de devenir, peu à peu, une bibliothécaire.

Enfin, cette étude doit beaucoup aux personnes qui, en dépit d'un emploi du temps très chargé, ont accepté de me recevoir et de répondre aux questions parfois naïves que se pose un conservateur stagiaire.

RESUME

Le rôle social des bibliothèques et les ressources du partenariat à partir de l'exemple de la bibliothèque jeunesse Crimée.

En vingt ans le paysage des bibliothèques françaises a profondément changé. Implantées au cœur des cités, les bibliothèques sont devenues des enjeux politiques et culturels de première importance. Si la conquête des publics n'en est qu'à ses débuts, l'arrivée progressive de nouveaux publics, porteurs de nouvelles demandes, pose, néanmoins, un certain nombre de questions quant au rôle social de l'institution. A partir de l'exemple de la bibliothèque jeunesse Crimée, située dans le 19^e arrondissement de Paris, l'objectif de cette étude est de cerner ce que peut être le rôle social des bibliothèques, quelles en sont les limites et dans quelle mesure le travail en partenariat peut aider l'institution à trouver sa juste place dans la cité.

Descripteurs français :

Bibliothèques et société**France

Bibliothèques publiques**Utilisation**France

Bibliothèques et lecteurs**France

Abstract :

The social role of libraries and the resources of partnership from the example of the Crimée's library for the young

The library world deeply changed in twenty years. Rooted in the cities, libraries have become political and cultural issues of utmost importance. Even if it is but the beginning of readership's conquest, the gradual arrival of a new public, carrying new requests, brings a number of questions, as regard to the institution's social role. Given the example of the Crimée's library for the young, in the 19th district of Paris, the aim of this study is to work out what can be the social role of libraries, what the limits are and to what extent partnership work can help the institution to find out its right position in cities.

Descripteurs anglais :

Libraries and society**France

Public libraries**Utilization**France

Libraries and readers**France

INTRODUCTION

Le choix d'un stage professionnel n'est pas une chose évidente, surtout lorsque son enjeu est l'acquisition des compétences et des pratiques nécessaires à l'obtention d'un emploi dans une collectivité territoriale. L'expérience acquise lors du stage d'étude se doit d'être riche non seulement du point de vue théorique, mais aussi, et peut être surtout du point de vue pratique, car de celle-ci doivent découler les arguments propres à convaincre une équipe municipale ou un conseil général de recruter un conservateur stagiaire.

Mon stage d'étude est à la fois une étape importante dans un projet professionnel en maturation et le fruit de ma rencontre avec Blandine Aurenche lors du dernier Salon du Livre de Paris. Intimement convaincue du rôle de la lecture publique dans le maintien de la cohésion sociale et de son apport pour chaque individu, je souhaitais travailler dans une bibliothèque où ces enjeux s'imposaient d'emblée.

Le sujet du mémoire d'étude, proposé par Blandine Aurenche, était : « Quels partenariats mettre en œuvre afin de mieux appréhender nos missions dans une réalité sociale difficile ? ».

Au moment où les efforts entrepris par l'Etat et les collectivités territoriales, pour rénover le réseau de la lecture publique commencent à porter leurs fruits, les questions soulevées par ce sujet m'ont semblé essentielles. En vingt ans, le paysage français des bibliothèques de lecture publique s'est considérablement modifié, tout comme la société française a profondément changé. Outre la mise à niveau d'un réseau accusant de grands retards sur les pays anglo-saxons et scandinaves, l'essor de la construction de bibliothèques avait pour objectif d'accompagner une politique de démocratisation culturelle. Si cette volonté de démocratisation de la culture est une question récurrente dont on ne voit pas encore le terme, il n'en est pas moins vrai que les bibliothèques ont vu leur fréquentation s'accroître de façon considérable. Cependant, avec une moyenne nationale de 17% de la population française inscrite dans les bibliothèques, le succès social des bibliothèques reste relatif et l'on peut se demander s'il y a eu adéquation entre les changements de la société française et l'évolution des bibliothèques ces dernières années. En fait, il semblerait que la conquête des publics n'en soit qu'à ses débuts. Les recherches en sociologie de la lecture montrent que si le

public des bibliothèques s'est diversifié, celui-ci reste néanmoins dans sa grande majorité issu des classes sociales favorisées, pour qui le livre a toujours été une valeur culturelle reconnue. Cependant, service public de proximité, implanté au cœur du tissu urbain, les bibliothèques voient peu à peu affluer à leurs portes de nouveaux usagers, porteurs de nouvelles demandes et de nouveaux comportements.

La bibliothèque Crimée fait la synthèse de toutes ces données. Située dans une zone dite sensible du 19^e arrondissement, la bibliothèque Crimée joue pleinement son rôle de service de proximité pour les enfants de ce secteur. Acteur véritable d'une politique de démocratisation culturelle, elle a développé un certain nombre de services en direction de publics spécifiques et assume auprès de ce ceux-ci un rôle social très fort.

Son succès auprès des usagers et sa reconnaissance par une partie de la profession ne doivent pas occulter les problèmes qu'elle rencontre au quotidien et les choix nécessaires qu'implique une définition encore marginale du rôle des bibliothèques.

C'est pourquoi, après avoir montré dans quelle mesure tous les termes du débat se trouvent dans l'exemple de la bibliothèque Crimée, nous nous interrogerons sur le rôle social des bibliothèques et les enjeux que celui-ci représente pour la profession.

L'analyse d'un certain nombre d'exemples posera les fondements et les limites du rôle social des bibliothèques et débouchera sur la question des partenariats, aide précieuse dans la réponse aux problèmes de société qui excèdent souvent le cadre de la lecture publique.

PRECISIONS METHODOLOGIQUES

Cette étude n'est pas à proprement parler le fruit d'une enquête qui tendrait à aborder le sujet d'une façon exhaustive. Cependant, comme cela a été souligné dans l'introduction, il était nécessaire pour cerner le rôle social des bibliothèques de sortir du cadre restreint de la bibliothèque Crimée, et par conséquent de visiter d'autres établissements.

Chaque visite d'établissement a été accompagnée d'un entretien avec le responsable de la bibliothèque¹, orienté par le biais d'un questionnaire ouvert². La liste des questions, élaborée sur les conseils d'Anne Kupiec, tend à discerner les problèmes afférents au rôle social des bibliothèques du point de vue des responsables d'établissement, des personnels en contact direct avec le public et des politiques. Les différents points abordés par ce questionnaire reprennent les termes mêmes du sujet, à savoir la définition du rôle social des bibliothèques et de leur personnel, le travail en partenariat, mais aussi quelques questions non directement liées au sujet mais qui le complètent telle l'introduction de médiateurs en bibliothèque.

Ce premier tour d'horizon a été considérablement enrichi par la participation à un stage organisé par le centre régional de formation aux métiers du livre de la région Charentes-Poitou intitulé « Le rôle social des médiathèques »³. Lors de ce stage ont été présentées un certain nombre d'expériences qui, synthétisées, exposent la pluralité du rôle social des bibliothèques et la diversité des réponses élaborées par leurs personnels. Ce stage a, par ailleurs, permis d'aborder les problèmes de formation initiale et continue des bibliothécaires. La majorité des participants était composée d'agents de catégories B et C qui, se sentant démunis pour aborder sereinement les demandes des nouveaux publics, ont évoqué leurs attentes en matière de formation.

Enfin, cette étude a été guidée par la lecture de la presse professionnelle, notamment du *Bulletin des Bibliothèques de France* et du *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, et d'un certain nombre d'ouvrages sur les bibliothèques et la lecture publique.

1 Liste des personnes rencontrées en annexe 1.

2 Questionnaire d'entretien en annexe 2.

³ Compte rendu du stage en annexe 3.

1. LA BIBLIOTHEQUE CRIMEE : UN ETABLISSEMENT AU CŒUR DU DEBAT

Les données 1998 font état de 63 établissements pour la ville de Paris⁴. Ces 63 bibliothèques se décomposent de la manière suivante : 56 bibliothèques de prêt à fonds encyclopédique comprenant 40 bibliothèques pour adultes, 50 bibliothèques pour enfants, 31 discothèques, 7 vidéothèques et 7 bibliothèques spécialisées⁵. Ce réseau, qui de prime abord peut paraître dense, dessert une population de 2 175 200 habitants⁶ et ne totalise que 3716 places assises, soit 585 habitants⁷ par place assise. A ce déficit de places s'ajoute une inscription sur le territoire parisien qui semble bien aléatoire. Ainsi, si le centre et l'est parisien sont bien pourvus⁸, certains arrondissements tels que le 13^e, le 14^e et le 15^e font figure de parents pauvres⁹. Cette situation s'explique en partie par l'histoire du réseau parisien.

1.1 Rappel historique

Mis en place à la fin du XIX^e siècle, le réseau parisien ne s'est pas organisé autour d'une ou de plusieurs centrales desquelles dépendraient des annexes. En effet, Paris ne possède pas de bibliothèque centrale, bien qu'une telle institution ait existé à deux reprises autrefois. La première fut confisquée par l'Etat à la Révolution ; la seconde, située dans l'ancien Hôtel de Ville, fut détruite dans l'incendie de mai 1871. Dans ce contexte de la fin du XIX^e siècle, où le souci de la bonne moralité des "classes

4 Carte du réseau des bibliothèques municipales en annexe 1.

5 Il s'agit de la Médiathèque Musicale de Paris, de la Bibliothèque du Cinéma, de la Bibliothèque des Arts Graphiques, de la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris, de la Bibliothèque Forney, de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, de la Bibliothèque des Littératures Policières et de la Bibliothèque Marguerite Durand.

6 Chiffre du recensement de 1990.

7 Pour une population de 415 487 habitants (chiffre de 1990), la ville de Lyon compte 15 bibliothèques (la bibliothèque centrale de la Part-Dieu et 14 annexes de quartier) et 3 bibliobus. Ne disposant pas pour Lyon du nombre de places assises, la comparaison a été faite sur le nombre de m² par habitant : à Paris, les 59710 m² de locaux donnent une moyenne de 0.027 m² par habitant, tandis qu'à Lyon la moyenne est très nettement supérieure avec 0.080 m² par habitant. Les statistiques nationales, pour l'année 1997, font état d'une moyenne de 254 habitants par place assise, Paris représentant le seuil le plus bas.

8 Les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e arrondissements comptent 11 bibliothèques, les 19e et 20e arrondissements comptent à eux-seuls 12 bibliothèques.

9 Au total, ces trois arrondissements n'ont que 9 bibliothèques.

laborieuses" primait encore sur l'instruction, la ville de Paris favorisa la création de petites bibliothèques populaires. Ces établissements, conçus comme des institutions de bienfaisance, furent logés dans les mairies ou les écoles, et ne bénéficièrent d'aucune coordination technique. Ce dispositif fut légèrement amélioré sous l'impulsion d'Ernest Coyecque, directeur du bureau des bibliothèques en 1913, puis inspecteur des bibliothèques parisiennes en 1916. Cependant globalement, ce premier réseau subsista jusque dans les années soixante, date à laquelle la ville, consciente de son fort retard dans le domaine de la lecture publique, entreprit de rénover celui-ci. En 1967, un premier schéma directeur fut élaboré. Il prévoyait de mailler le territoire parisien avec trois types d'établissements : de grands établissements d'une superficie de 1000 m² environ et comportant les trois sections d'usage (adultes, jeunesse et discothèque)¹⁰, de petites bibliothèques de quartier pour un public de proximité et des bibliothèques spécialisées en jeunesse. En dépit de ce schéma ambitieux, force est de constater que seuls les gros efforts prévus pour les sections jeunesse ont été réalisés.

Ce souci pour les bibliothèques jeunesse découle, sans doute, de l'intense activité déployée par la bibliothèque de l'Heure Joyeuse à cette époque. Inaugurée en 1924, à Paris, l'Heure Joyeuse fut la première bibliothèque française entièrement consacrée aux enfants. Créée grâce à l'aide du Book Committee on Children's Libraries, elle s'inspire largement des pratiques outre-Atlantique : accès direct aux rayonnages, gestion par des bibliothécaires formés, heure du conte... Elle illustre parfaitement ce que l'on a appelé « l'époque des pionniers »¹¹. Référence jusque dans les années soixante, l'Heure Joyeuse a propagé une image forte et militante des bibliothèques jeunesse que l'on trouve bien résumée dans la phrase suivante : « A partir d'une collection d'ouvrages soigneusement choisis, les bibliothécaires cherchent à former des lecteurs responsables en les faisant participer à la vie de la bibliothèque : aide au prêt, élection de représentants de lecteurs, et à leur donner le goût de lire, grâce aux heures du conte, expositions, activités théâtrales, journal de la bibliothèque, etc. Les fondatrices de L'heure joyeuse souhaitent que la bibliothèque devienne le pivot central d'une maison

10 La bibliothèque Picpus, ouverte en 1975, avec ses 1600 m² de superficie reste la référence de ce schéma.

11 M. GRUNY, « L'époque des pionniers », in *La Revue des Livres pour Enfants*, n°110, 1986.

de l'enfant »¹². En 1974, l'Heure Joyeuse a emménagé dans de nouveaux locaux et en association aux activités destinées au jeune public, elle a constitué un fonds historique de littérature pour enfants, centre d'intérêt de nombreux chercheurs français et étrangers. Forte de cette expérience, la ville de Paris a créé onze bibliothèques jeunesse entre 1965 et 1994¹³.

1.2 Le cadre administratif du réseau parisien

Afin de mieux comprendre l'organisation des bibliothèques du réseau parisien et leurs spécificités, il est nécessaire de dresser un panorama des services centraux dépendant du bureau des bibliothèques et du livre de la ville de Paris. Au sein de la direction des affaires culturelles de la ville de Paris, le bureau des bibliothèques a pour vocation de proposer les orientations générales des bibliothèques, de mettre en place les moyens de leur fonctionnement, de coordonner et de contrôler leurs activités¹⁴. Parallèlement aux services administratifs et au service scientifique, le bureau des bibliothèques a développé trois secteurs destinés à aider les bibliothèques dans leur gestion quotidienne. Il s'agit du service technique des bibliothèques, de la réserve centrale et du service de l'informatique, du multimédia et de l'image. Le service technique, créé en 1971, occupe une position originale, car il joue le rôle, au sein du réseau, d'un prestataire de service. Comme l'indique l'*Annuaire 1999-2000 des bibliothèques de la Ville de Paris* : « L'activité du service se déploie suivant quatre axes principaux, selon une chaîne logique, équivalente au circuit du livre dans toute bibliothèque : l'information bibliographique, l'achat des documents, le traitement intellectuel (catalogage et indexation) et manuel (reliure ou consolidation et équipement pour le prêt), enfin le retraitement (désherbage, gestion de la réserve centrale et

12 V. EZRATTY et F. TENIER, « Soixante-dix ans d'animation dans les bibliothèques », in C.L. PARMEGIANI, *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*, Paris, Cercle de la Librairie, 1993, p.139-147.

13 Il s'agit des bibliothèques La Fontaine (1er arrondissement, 1983), Isle-Saint-Louis (4e arrondissement, 1979), Courcelles (8e arrondissement, 1982), Diderot (12e arrondissement, 1979), Gutenberg (15e arrondissement, 1991), Brochant (17e arrondissement, 1984), Maurice Genevoix (18e arrondissement, 1991), Benjamin Rabier (19e arrondissement, 1994), Crimée (19e arrondissement, 1988), Mortier (20e arrondissement, 1965), Orteaux (20e arrondissement, 1980).

14 Annexes 5 et 6 : organigramme de la direction des affaires culturelles et organigramme du bureau des bibliothèques et du livre.

redistribution) ». C'est dans ce cadre, que quinze comités de lecture, constitués par des bibliothécaires du réseau, analysent les services de presse envoyés par les éditeurs, et constituent des listes destinées aux bibliothèques. Ce système de listes a pour but de gérer efficacement les achats en gros. Les listes n'ont aucun caractère obligatoire et les ouvrages qui ne se trouvent pas sur les listes sont commandés directement par les établissements à leurs fournisseurs habituels (éditeurs, libraires...). Les problèmes posés par l'accroissement normal des collections ont été en partie résolus par la création, en 1984, d'une réserve centrale. Ainsi les ouvrages retirés des fonds courants, pour faire place aux nouveautés, sont versés dans cette réserve lorsqu'ils peuvent continuer d'intéresser une partie du public. Les usagers ont accès à ce fonds par l'intermédiaire du catalogue collectif informatisé. Enfin, dépendant directement du bureau des bibliothèques, le service de l'informatique, du multimédia et de l'image, créé en 1996, résulte de la fusion entre l'ancien service audiovisuel et la mission informatique. Il est à la disposition des bibliothèques dans les quatre domaines suivants : l'informatisation du réseau, la bureautique, le multimédia et les images. A ce titre, il organise ou gère directement la maintenance du matériel installé et la formation des bibliothécaires. Ce dispositif est complété dans le domaine des animations culturelles par les prestations de l'association Paris-Bibliothèques¹⁵. Dans le cadre d'une convention passée avec la ville, qui assure l'essentiel de ses subventions, elle réalise ou produit toutes les manifestations destinées au réseau des bibliothèques municipales. Pour des projets plus spécifiques à leur établissement, les bibliothécaires disposent, cependant, d'un budget destiné à l'animation. En dernier lieu, ce cadre administratif est complété par l'organisation de concours propres à la ville de Paris pour le recrutement de son personnel. La mission des ressources humaines du bureau des bibliothèques s'occupe de la formation continue en proposant de nombreux stages aux agents du réseau.

1.3 Etat des lieux à l'aube de l'an 2000 : Une politique de la lecture publique?

Les lourdeurs administratives engendrées par ce cadre sont multiples et expliquent en partie un certain nombre de dysfonctionnements. Au cloisonnement interne déjà très fort se superpose une imperméabilité encore plus pesante entre les différentes directions de la ville, étouffant ainsi des partenariats pourtant naturels. Le

15 Anciennement Agence culturelle de Paris, changement de nom en 1998.

plan "Paris-Lecture"¹⁶, par exemple, a été entièrement élaboré par la direction des affaires scolaires sans que le bureau des bibliothèques ne prenne part à aucun moment à la discussion. L'implication de la direction des affaires sanitaires et sociales dans le projet "Lire à Paris", qui voit actuellement le jour, est le fruit des négociations entreprises depuis dix ans.

La lecture publique ne fait pas partie des priorités culturelles définies par les élus parisiens qui, comme dans de nombreuses municipalités, sont plus sensibles au spectacle vivant et aux arts plastiques. Des efforts ponctuels sont réalisés en faveur de petits équipements ou en faveur d'établissements prestigieux tels que la bibliothèque historique de la ville de Paris. Cependant, à l'échelle de la capitale, le réseau demeure déséquilibré, sans geste architectural affirmé, et les bibliothèques ouvertes récemment résultent plus des opportunités foncières de la ville que des nécessités locales.

Loin des responsables politiques, le bureau des bibliothèques s'est défini trois priorités afin de rééquilibrer le réseau. D'une part, il essaie de freiner les petites constructions, souvent soutenues par les maires d'arrondissement par clientélisme, et de promouvoir les projets de grande envergure dont le rayonnement permettrait d'impulser une véritable politique de lecture publique. Ainsi, il soutient activement le projet d'une médiathèque de 4000 m², équipée de matériel performant en matière de nouvelles technologies, qui serait implantée rue d'Alleray dans le 15^e arrondissement¹⁷. D'autre part, il encourage la mobilisation des équipes autour de l'élaboration de projets d'établissement, en proposant notamment des audits menés par des consultants extérieurs¹⁸, et de plus en plus en favorisant le recrutement par profil de poste. Enfin, il organise des formations à la demande des établissements ou sur des projets reconnus prioritaires tels que "la petite enfance" et "les nouveaux publics", et ce pour toutes les catégories de personnel.

Enfin, l'informatisation du réseau, entreprise en 1988, n'est pas encore achevée ; les données 1998 indiquent que sur les soixante-trois établissements comptés par la

16 Plan qui consistait à pourvoir toutes les écoles maternelles et élémentaires en bibliothèques-centres de documentation (BCD) dignes de ce nom.

17 Ce projet est en attente depuis plusieurs années, faute d'une décision du Conseil de Paris.

18 Il s'agit d'audits menés dans le cadre des Projets "Communication-Accueil" par des consultants extérieurs. Ces consultants évaluent en collaboration avec le personnel de la bibliothèque les services offerts au public, le degré d'adéquation aux attentes des usagers. Cette réflexion a pour objectif de déboucher sur la reformulation d'un projet d'établissement.

ville, « cinquante-cinq sites sont informatisés ou en cours d'informatisation ». Or, le système est déjà obsolète au regard des systèmes actuellement sur le marché¹⁹. Parallèlement, au moment où de nombreuses bibliothèques commencent à dresser un premier bilan sur l'usage des nouvelles technologies par le public, le service de l'informatique, du multimédia et de l'image annonce que dix établissements seront équipés en multimédia avant la fin de l'année 1999. L'installation de postes ayant accès à l'Internet a été repoussée à décembre 1999, et étant donné le manque chronique d'espace, ces nouveaux services s'ouvriront au détriment des autres collections.

Toutes ces raisons expliquent pourquoi si le travail fait par chaque établissement n'est pas négligeable, le constat fait à l'échelle du réseau contraste fortement avec l'image que nous avons de la capitale en général.

1.4 L'implantation de la bibliothèque Crimée : une réalité sociale difficile

1.4.1 Le 19^e arrondissement

Cet arrondissement a été créé en 1860 par le rassemblement de la Villette et de Belleville. La présence de grandes zones industrielles à la fin du XIX^e siècle en a fait, dès l'origine, un quartier populaire, très densément peuplé. A la fermeture des grands sites industriels dans les années soixante, plus de 50% de la population active se composaient d'ouvriers et de petits employés (taux le plus fort de la ville de Paris). Pendant très longtemps, le 19^e arrondissement eut la triste gloire de détenir le plus fort taux d'analphabétisme de toute l'agglomération parisienne. Avec ses 165 000 habitants recensés en 1990, soit la population d'une ville comme Limoges ou Amiens, le 19^e constitue une véritable ville dans la ville, une ville jeune où la moyenne d'âge est de 36 ans (39 ans pour tous les arrondissements confondus) et où les moins de 15 ans représentent 18% de la population (14% à Paris en moyenne). Enfin, même si forte population ne rime pas forcément avec pauvreté, force est de constater que certains îlots réunissent bien les caractéristiques des tiers et quart-mondes.

19 L'on pense notamment au système Best-seller mis en place à Lyon et l'interface Archimed développée pour le service commun de la documentation de l'université de technologie de Troyes qui, à une interface graphique conviviale et ergonomique, joignent de nouveaux services tels que la consultation à distance d'un compte d'utilisateur et permettent une pertinence accrue en matière de recherche bibliographique.

Par ailleurs, si l'analphabétisme est en régression, l'illettrisme et l'échec scolaire ont une acuité de plus en plus préoccupante. La plupart des établissements scolaires font partie des dispositifs Z.E.P.-R.E.P.²⁰, et de nombreuses écoles primaires ont des classes d'initiation²¹ et de perfectionnement. Enfin, le poids de la population d'origine étrangère (18%) complète la physionomie du quartier.

Cet arrondissement dans le domaine de la lecture publique est couvert par six bibliothèques, ce qui est beaucoup à l'échelle de Paris, mais bien peu pour 165 000 habitants. Ces six bibliothèques traduisent bien la priorité donnée à la jeunesse, puisque les bibliothèques Crimée et Benjamin Rabier sont spécialisées en jeunesse, la bibliothèque Hergé ne comporte que deux sections, à savoir jeunesse et discothèque, la bibliothèque Fessart est mixte avec une section jeunesse et une section adultes, la bibliothèque Place des Fêtes comporte les trois sections d'usage, seule la bibliothèque Flandre est réservée aux adultes. Un quart des enfants de l'arrondissement est inscrit dans les bibliothèques, mais bien plus les fréquentent ponctuellement.

1.4.2 Crimée : les communautés en présence

Située à l'intersection de la rue Petit et de la rue Crimée, la bibliothèque Crimée est à la jonction de toutes ces données, au cœur d'un des îlots de pauvreté où l'expression "réalité sociale difficile" prend tout son sens. Si la rue Petit est "célèbre" à l'échelle parisienne, c'est moins en raison de sa bibliothèque que des squats et des logements insalubres qui la parsèment. Une centaine de familles africaines, originaires du Sénégal, du Mali, de la Mauritanie et de Gambie, vivent dans les squats de la rue Petit. Si l'on élargit ce cercle, ce sont environ quatre cents familles, plus ou moins en situation irrégulière, qui s'entassent dans des logements de fortune, parfois sans eau ni électricité. Aux côtés de cette communauté africaine, coexistent, mais non pas sans heurts, une communauté juive assez traditionaliste et une communauté maghrébine très attachée à l'Islam. Ecoles coraniques et écoles juives drainent une forte population. Ces trois communautés marquent fortement la physionomie du quartier et engendrent un certain nombre de problèmes, qui ne peuvent se comprendre en plaquant le modèle français de la famille et de la société en général.

20 Zone d'éducation prioritaire-réseau d'éducation prioritaire.

21 Classes dénommées CLIN (classe d'initiation) dans lesquelles les enfants apprennent le français.

Dans le contexte d'une bibliothèque spécialisée en jeunesse comme Crimée, il est important de connaître la structure familiale dans laquelle vivent les enfants, afin de mieux maîtriser leurs comportements. D'une manière générale, la cellule familiale de base des communautés africaines est plus large que celle que nous connaissons en France, et les relations entre ses différents membres ne s'organisent pas de la même façon. Aux côtés des parents, deux personnes remplissent un rôle fondamental auprès des enfants ; il s'agit de la grand-mère à qui reviennent les relations d'affection et de compréhension, et de l'oncle qui assume l'autorité et les responsabilités qui chez nous incombent au père. Privés de ces deux référents, parents et enfants sont souvent désorientés et n'arrivent pas à retisser les liens distendus entre eux. Ce manque, ajouté au déracinement des parents, est très sensible chez les enfants africains qui fréquentent la bibliothèque Crimée. Ils sont à la fois en quête d'affection et rebelles à une autorité qu'ils ne reconnaissent pas. Enfin, sans vouloir noircir le tableau, quelques enfants sont atteints de saturnisme ou de maladies entraînant des troubles de comportement graves, devant lesquels le personnel de la bibliothèque se trouve démuni (professionnellement et humainement). Si j'insiste autant sur la communauté africaine, c'est parce qu'elle constitue une part importante du public de la bibliothèque Crimée.

1.4.3 Le rayonnement de la bibliothèque Crimée

A l'échelle de l'arrondissement, le rayonnement de la bibliothèque Crimée s'opère, sur le plan de la fréquentation individuelle, à l'intérieur d'un périmètre relativement exigü. Ce périmètre se trouve délimité, de façon grossière, par le Canal de l'Ourcq d'une part, et par le Parc des Buttes Chaumont, d'autre part. Cependant, la fréquentation de la bibliothèque ne correspond pas à l'étroitesse de ce périmètre ; le mercredi et le samedi, les « quarante-six places de consultation » sont bien insuffisantes, les tables sont prises d'assaut et les enfants s'installent partout. Ils investissent les 350 m² dédiés au service public comme un deuxième foyer où ils se sentent à l'aise. Comme dans de nombreuses bibliothèques, les statistiques ne suffisent pas à rendre compte de l'activité et de l'audience de Crimée. Avec un peu plus de 59 000 prêts enregistrés en 1998, la bibliothèque Crimée n'appartient pas au peloton de tête du réseau parisien, constitué par les bibliothèques Melville (13^e), Clignancourt (18^e) et Parmentier (11^e) qui atteignent entre 550 et 700 000 prêts par an. Pour une superficie équivalente (380 m²) et

des collections un peu moins importantes (19 000 documents), la bibliothèque jeunesse Benjamin Rabier, elle aussi dans le 19^e arrondissement, enregistre le double de prêts. Dans le même ordre d'idée, les 1962 usagers inscrits en 1998 à Crimée semblent bien peu comparés aux 300 000 inscrits recensés sur l'ensemble du réseau. Une fois de plus, se pose le problème d'une évaluation dans laquelle les non-inscrits ne sont pas pris en compte, problème encore plus préoccupant à Crimée par la nature même des activités que la bibliothèque propose (lectures individuelles, aide aux devoirs, activités qui n'entraînent pas forcément l'inscription à la bibliothèque des participants). Du point de vue des collectivités, ce périmètre est considérablement élargi. En participant par le biais d'une convention au réseau d'éducation prioritaire, la bibliothèque a noué officiellement des relations avec deux collèges, six écoles élémentaires et cinq écoles maternelles. Par ailleurs, elle sollicite tous les établissements scolaires à sa périphérie.

Enfin, très impliquée dans l'association "Lire à Paris"²² et le projet qui en découle, la bibliothèque travaille régulièrement avec les structures petite enfance de l'arrondissement (haltes-garderies, crèches, foyers, centres de protection maternelle et infantile...).

1.5 “ Une oasis dans la cité ” : les spécificités de la bibliothèque Crimée

Dans son numéro sur *Le boom des bibliothèques*²³, le magazine Télérama a qualifié la bibliothèque Crimée d'oasis dans la cité, soulignant par-là ce que j'ai évoqué rapidement, à savoir des conditions de vie difficiles, une insécurité qui tient plus à une certaine précarité qu'à la délinquance et un sentiment d'abandon dans cette partie du 19^e arrondissement. Située au cœur de cette réalité sociale difficile, la bibliothèque fait figure de havre joyeux pour le passant, mais aussi et surtout pour ses usagers. Cependant, le calme qui règne aujourd'hui, ne doit pas occulter le passé et les difficultés que l'équipe a dues surmonter. Lorsqu'en 1995, Blandine Aurenche a pris la direction de cet établissement, la situation s'était à ce point dégradée que la bibliothèque avait été fermée, et que la présence d'un vigile contrôlant les entrées avait été une des conditions requises par le personnel pour sa réouverture. Désireuse de pacifier la bibliothèque, et convaincue que celle-ci se devait d'être clairement identifiée par les autres acteurs du

22 Projet petite enfance, développé dans le chapitre suivant.

23 *Télérama*, n°2579, 16 juin 1999, p. 19.

quartier, Blandine Aurenche est allée à la rencontre des acteurs institutionnels et associatifs du quartier. La reconnaissance de la bibliothèque s'est peu à peu fortifiée : de rencontres formelles ou informelles lors des conseils de quartier, en journées portes-ouvertes au foyer africain... Seul équipement culturel de proximité, la bibliothèque est sortie de son isolement en nouant des liens avec les professionnels impliqués sur le terrain, des travailleurs sociaux dans leur grande majorité. C'est dans ce cadre que la bibliothèque, représentée par sa directrice, a joué un rôle fondateur dans la création de l'association Jaurès Petit Pantin, relais au service des habitants et des communautés en difficulté. De ces rencontres sont nés des partenariats, et de ces partenariats découle une multiplicité d'actions concourant toutes au projet d'établissement. Prendre la mesure des difficultés sociales du quartier a permis de construire un projet d'établissement cohérent. C'est lors d'une de ces visites d'information que Blandine Aurenche a rencontré au foyer africain Boki Diawara, personne ressource de premier plan sur le quartier. Reconnu par la communauté africaine comme arbitre de bon conseil et jouissant d'une forte autorité auprès des enfants, Boki Diawara n'a pas eu de mal à s'intégrer au sein de la bibliothèque comme médiateur interne et externe. Engagé comme contractuel par la ville de Paris depuis trois ans, il est pour beaucoup dans la pacification de la bibliothèque et dans l'instauration de rapports normaux entre les bibliothécaires et les enfants. Une fois la paix restaurée et soucieuse de répondre au mieux aux besoins des enfants du quartier (usagers et non-usagers), la bibliothèque a développé des activités dans trois directions :

- * la petite enfance ;
- * un travail de médiation au quotidien qui se traduit par la mise en valeur d'une relation individuelle de qualité ;
- * des propositions débouchant sur une collaboration réciproque avec le monde scolaire.

1.5.1 La petite enfance

La prise en compte du public des tout-petits dans les bibliothèques est un phénomène relativement récent, qui date pour la plupart des établissements au mieux d'une vingtaine d'années. L'introduction d'activités pour les tout-petits dans les bibliothèques doit beaucoup, en région parisienne tout au moins, aux pratiques

développées par l'association ACCES²⁴ dans le département de l'Essonne. Cette association, créée en 1981 par le professeur René Diatkine, Tony Lainé et Marie Bonnafé, tous deux psychanalystes, a pour objectif de mettre le plus tôt possible les bébés en contact avec les livres et les histoires, principalement ceux dont les cultures familiales n'intègrent pas le livre et la lecture. Le plaisir partagé dès la petite enfance entre l'adulte et l'enfant autour du livre est considéré comme un élément de prévention important contre les ségrégations issues des échecs scolaires. Dans cette optique, ACCES a travaillé dans deux directions qui se complètent. D'un côté, l'association a organisé et organise des séminaires et des groupes de travail avec des échanges entre professionnels de la petite enfance (personnel de PMI, de crèche, enseignants de maternelle...) et des bibliothèques. L'autre versant du projet s'appuie sur « la mise en place disséminée d'animations du livre menées avec les bibliothèques, hors de leurs murs, en allant au devant des familles les plus démunies, mais sans les isoler, sans contribuer à leur exclusion »²⁵. Ces animations, faites dans les salles d'attente des centres de protection maternelle et infantile devant et avec les parents par des "animatrices-conteuses" donnent lieu à des observatoires²⁶ réguliers qui permettent d'analyser la réception des enfants et de leurs parents et les difficultés que peuvent rencontrer les animatrices.

Fortement inspirées par les pratiques et les réflexions d'ACCES, des bibliothécaires du 19^e arrondissement et des structures de la petite enfance ont entrepris de se retrouver pour des actions communes autour du livre. Il s'agissait, en premier lieu, à la demande d'une directrice de crèche familiale, de sensibiliser les assistantes maternelles au livre et de toucher les parents. De ponctuelles ces actions sont devenues régulières et ont pris une telle ampleur qu'elles ne pouvaient plus, dans les conditions actuelles de personnel, être assumées par les seuls bibliothécaires. C'est pourquoi sur les conseils d'ACCES, les bibliothécaires ont créé une association spécifique pour le projet parisien, il s'agit de l'association "Lire à Paris".

La création de l'association en 1998, soit dix ans après le début des actions petite enfance, montre combien la nécessaire implication des pouvoirs politiques est

24 Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations.

25 M. BONNAFE, *Les livres c'est bon pour les bébés*, Paris, Calmann-Lévy, 1994, p.178.

parfois longue à obtenir, et combien la constance et l'acharnement des bibliothécaires sont importants. Le fonctionnement de l'association est assez complexe. D'une part, elle bénéficie de subventions de la direction des affaires sanitaires et sociales de la ville de Paris et de la direction régionale des affaires culturelles et d'un apport en nature de la direction des affaires culturelles de la ville de Paris qui consiste en une formation et un tutorat dispensés gratuitement par les bibliothécaires impliqués dans le projet aux "animateurs-conteurs". D'autre part, la direction des affaires sanitaires et sociales est responsable du recrutement en contrat emploi-jeunes des "animateurs-conteurs" formés par l'association. "Lire à Paris" a passé une convention avec les directions des affaires sanitaires et sociales et des affaires culturelles de la ville de Paris pour un projet "Livre et Petite Enfance" qui, dans un premier temps touche cinq arrondissements : le 5^e, 6^e, 13^e, 19^e et 20^e arrondissements. Le rattachement des 5^e et 6^e arrondissements, quartiers où les difficultés sociales n'ont pas la même acuité, au projet n'est pas innocent. Cette stratégie s'est révélée nécessaire pour obtenir le vote des subventions au conseil de Paris, certains élus reprochant au projet de ne concerner que des publics dits "défavorisés".

Les actions menées par "Lire à Paris", dans le cadre de ce projet, s'orientent autour de quatre axes :

- * des animations autour du livre en salle d'attente de consultation des centres de protection maternelle et infantile : lectures individuelles assurées par une "conteuse-liseuse" en présence des parents et du personnel du centre ;
- * des activités menées autour du livre en direction des assistantes maternelles : accueil des assistantes maternelles dans les bibliothèques du réseau et sensibilisation à la littérature jeunesse en collaboration avec les bibliothécaires ;
- * des manifestations ou activités ponctuelles dans les établissements de garde ou les bibliothèques en direction des petits enfants et de leurs parents ;
- * des observatoires : partages des observations sur les pratiques de lecture des jeunes enfants recueillies par les lectrices de l'association, les bibliothécaires et les personnels de structures d'accueil de la petite enfance.

26 Terme utilisé par ACCES pour désigner les réunions dans lesquelles les "animatrices-conteuses", les professionnels de la petite enfance font part de leurs observations et de leurs pratiques.

La coordination de ces actions est gérée dans chaque arrondissement par un comité de pilotage d'arrondissement, composé d'une coordinatrice de PMI ²⁷ (direction des affaires sanitaires et sociales de la ville de Paris), d'un médecin de PMI, d'un bibliothécaire référent, d'un membre du conseil d'administration de "Lire à Paris", du responsable de secteur "Lire à Paris" et d'une conseillère socio-éducative de PMI.

Actuellement, les lectrices sont en formation alternée dans les bibliothèques et les structures petite enfance partenaires (crèches, halte-garderie...) pour l'expérience de terrain et suivent des séminaires théoriques dispensés à la fois par des professionnels de la petite enfance (ACCES, pédopsychiatre...) et des professionnels du livre (libraires, bibliothécaires)...La grande diversité des exposés et l'intérêt des intervenants sont à souligner et à mettre en rapport avec la grande exigence formulée par les partenaires quant à la qualité des interventions en direction des publics. Par ailleurs, lors de la dernière réunion de concertation pour le 19^e arrondissement²⁸, les partenaires ont insisté sur la difficulté du travail des lectrices en PMI, difficulté liée à la détresse des familles se rendant dans les centres de PMI, et la nécessité d'un accompagnement prolongeant une formation de qualité.

Si j'insiste autant sur l'association "Lire à Paris", c'est parce que, d'une part, Blandine Aurenche fait partie de ses fondateurs et des bibliothécaires menant une réflexion sur la petite enfance depuis dix ans, au même titre que Geneviève Patte, directrice de la Joie par les livres, fit partie des fondateurs d'ACCES, et que, d'autre part, la bibliothèque Crimée est un partenaire très actif de ce projet.

Ainsi, la bibliothèque accueille depuis neuf mois deux lectrices trois à quatre jours par semaine. En les associant aux activités menées en direction de la petite enfance par son personnel, elle les aide à appréhender une expérience de terrain riche, mais aussi les accompagne dans leur réflexion théorique, par le soutien que leur apporte la bibliothécaire en charge de ces questions. A terme, les lectrices vont se dégager des activités qu'elles mènent dans les bibliothèques et les structures d'accueil de la petite enfance pour se consacrer au travail dans les PMI ; cependant, les bibliothèques resteront des ports d'attache.

27 Protection maternelle et infantile.

28 Réunion qui s'est déroulée à la bibliothèque Crimée, et qui réunissait une cinquantaine de personnes (bibliothécaires, directrices de crèche, de centres sociaux, coordinatrice de "Lire à Paris" ...).

Si la bibliothèque Crimée est apparue un partenaire naturel dans le cadre du projet conduit par l'association "Lire à Paris", c'est sans doute parce qu'elle tente d'appliquer au quotidien les pratiques de lecture défendues par ACCES, et ce avec les tout-petits mais aussi avec les plus grands.

1.5.2 La médiation au quotidien : un projet aux multiples facettes

Dans un environnement où les enfants sont la plupart du temps livrés à eux-mêmes et pour qui les relations avec les adultes se résument à des rapports de force, Blandine Aurenche a fait le choix de travailler sur la restauration du lien social mais aussi humain des enfants et de leurs familles. Si le terme choix est délibérément employé, c'est pour souligner les implications que celui-ci recouvre dans le fonctionnement quotidien de la bibliothèque. Dans la pratique, ce choix se traduit par la permanence de lectures individuelles dans l'espace ouvert des albums. Pendant toutes les plages horaires consacrées au service public, deux bibliothécaires se tiennent, dans cet espace convivial, à la disposition des enfants pour leur lire des histoires, et ce dans les conditions intimistes de la lecture à la maison (moment privilégié que peu d'enfants fréquentant la bibliothèque connaissent effectivement à la maison). Cette activité dite du "un pour un" est très appréciée des enfants, certains se constituent de véritables piles d'albums ou de premières lectures pour que ce moment dure le plus longtemps possible. Souhaitant avant tout entretenir le goût de la lecture, les bibliothécaires lisent aux enfants quel que soit leur âge, qu'ils sachent lire ou non, et quels que soient les livres sans entrer dans des considérations de niveaux. Dans une bibliothèque telle que Crimée, ces lectures à la demande sont intéressantes à plus d'un titre. D'une part, elles permettent d'entretenir de bons rapports avec les enfants, qui comme le soulignait Isabelle Antonutti, directrice de la bibliothèque municipale de Bezons en région parisienne²⁹, « ne se sentent plus en droit de mettre le bazar à la bibliothèque quand ils connaissent personnellement les bibliothécaires » ; la familiarité introduite par ces lectures prend une dimension encore plus importante au moment du passage à l'adolescence. D'autre part, ces lectures individuelles dans le contexte de la collectivité "bibliothèque" sont un bon moyen de se rapprocher des parents. Quand le bibliothécaire

²⁹ Intervention lors du stage sur « Le rôle social des médiathèques », organisé à Poitiers, les 13, 14 et 15 octobre 1999, par le centre régional de formation aux métiers du livre et le centre national de la fonction publique territoriale.

lit une histoire, il donne pour de nombreux parents une légitimité à l'acte de loisir que représente pour eux la "lecture-plaisir" ; il n'y a bien sûr pas d'automatisme, mais certaines mamans qui se contentaient avant de déposer leurs enfants, s'installent maintenant avec eux pour écouter les histoires et parfois timidement se mettent à lire à leurs tout-petits. Par ailleurs, ces lectures permettent de repérer les difficultés familiales ou scolaires de certains enfants. Enfin, elles aident les bibliothécaires à affiner leur regard sur certains livres, à dépasser leurs *a priori* devant la perception parfois fondamentalement différente qu'en ont les enfants.

Parallèlement, deux bibliothécaires sont à la disposition des enfants dans l'espace consacré aux documentaires pour les aider dans leurs recherches mais aussi bien souvent pour leur travail scolaire. Il ne s'agit pas de faire du soutien scolaire, mais plutôt de prendre le temps d'expliquer un énoncé ou simplement de les encourager. Pendant les heures d'ouverture au public, le travail des bibliothécaires se traduit par une très grande disponibilité et une occupation systématique de l'espace, les banques de prêt ne centralisent ni l'accueil, ni l'orientation et ne sont pas reconnues comme des lieux de retranchement.

Cette médiation au quotidien impose des choix qui rejaillissent sur le fonctionnement de la bibliothèque. D'une part, elle suppose la présence de six bibliothécaires minimum au service public (répartis comme je l'ai décrit plus haut), ainsi que des roulements réguliers entre les postes, car être disponible pour faire des devoirs ou lire des histoires pendant deux heures dans le fonds sonore d'une bibliothèque pour enfants (remuants au demeurant) ne sont pas des activités de tout repos. L'investissement demandé à chaque bibliothécaire peut, dans ce cadre, paraître considérable. Le travail interne de bibliographie, d'analyse critique ne peut plus se décliner de la même manière. Si les bibliothécaires de Crimée assistent à de nombreux comités de lecture et suivent avec attention l'actualité littéraire, ils reconnaissent que sans le travail d'analyse fait par des bibliothèques telle que l'Heure Joyeuse, qui d'une certaine façon garantissent la qualité de l'offre présente sur le réseau, ils ne pourraient pas faire cette médiation au quotidien dans de bonnes conditions.

Dans le même ordre d'idée, la bibliothèque ne peut pas proposer une multiplicité d'animations, faute de personnel pour les assumer. Par rapport à une bibliothèque

comme celle de Bobigny³⁰, particulièrement dynamique dans le domaine des animations, l'offre proposée à Crimée peut paraître restreinte : heure du conte tous les mercredis, atelier journal une fois par semaine, club de lecture Ados une fois par mois, lecture suivie à haute voix deux fois par semaine et écoute individuelle de cassettes audio une fois par semaine. Cependant, d'autres activités plus spécifiques à la petite enfance et aux parents, hors horaires d'ouverture au public, ont été mises en place. La gestion au quotidien de ces activités ajoutée à la disponibilité nécessaire du personnel n'est possible que grâce à la spécialisation de certains bibliothécaires qui, en dehors de toute considération de statut, prennent en charge des secteurs entiers, et ce au détriment d'une certaine polyvalence du métier de bibliothécaire. Cela suppose aussi que certains membres de l'équipe acceptent de décharger d'une partie du travail interne leurs collègues, sans pour autant se sentir frustrés.

1.5.3 Les animations faites en direction des scolaires

Les activités proposées au monde scolaire doivent être envisagées à la fois comme une fin et comme un moyen du projet d'établissement de la bibliothèque Crimée. En effet, l'aspect sélectif des relations entretenues par la bibliothèque avec les écoles peut être considéré comme le revers de la médaille des deux autres orientations, très dévoreuses de temps et de personnel, que soutient la bibliothèque ; cependant il peut être compris aussi comme le moyen d'instaurer une collaboration véritablement fructueuse avec les écoles.

Très longtemps, les bibliothécaires sont restés cantonnés dans le schéma classique de la réception des classes des écoles environnantes pour des visites découverte de la bibliothèque. L'évaluation de ces visites a fait ressortir une grande insatisfaction du côté des bibliothécaires. Travaillant de plus en plus dans la direction d'une rencontre individuelle autour du livre non instrumentalisée, ils ressentaient ces visites collectives comme ayant quasiment un caractère obligatoire pour les enseignants et perdant leur sens. Beaucoup de bibliothécaires qualifiaient ces visites de "visites piscine", remarquant que contrairement à celle-ci, la découverte de la bibliothèque dans ce contexte ne présageait en rien de la fréquentation future des enfants. Ces réflexions ainsi que l'afflux des demandes de la part des enseignants ont conduit l'équipe à

30 Ville de la banlieue parisienne.

s'interroger sur le type de relations qu'elle souhaitait entretenir avec l'école. Cette interrogation a débouché sur la rédaction d'un projet formalisé³¹ qui a été présenté à l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription, en charge du réseau d'éducation prioritaire³².

L'équipe a formulé clairement dans ce projet les objectifs poursuivis par la bibliothèque :

- * « favoriser l'usage libre et individuel de la bibliothèque et de la lecture par les enfants ;
- * faire connaître la littérature de jeunesse aux enseignants et aides-éducateurs ;
- * accueillir les familles à la bibliothèque et mieux les impliquer dans les actions autour de la lecture ;
- * améliorer les contacts de la bibliothèque avec les BCD et les CDI³³ ;
- * encourager la production écrite des enfants. »

De fait, si toutes les actions proposées par la bibliothèque concourent au projet d'établissement, deux d'entre elles se distinguent par leur originalité. Il s'agit, dans un premier temps, de dépasser la notion de "lecture-apprentissage", en proposant sur le modèle de ce qui se fait dans les murs de la bibliothèque des lectures individuelles à la fois pendant le temps scolaire et hors temps scolaire. Deux à trois bibliothécaires se rendent dans une classe et avec l'aide de l'enseignant et de parents volontaires lisent à la demande. Dans le même ordre d'idée, une petite équipe de la bibliothèque se rend à l'école avec une sélection d'albums une fois par semaine et propose aux enfants des lectures individuelles hors temps scolaire, ce sont dans les écoles maternelles les "lectures-goûter" faites au moment où les parents viennent chercher les enfants, et les "lectures-préau" dans les écoles primaires pendant les récréations de cantine. Par ces biais, la bibliothèque souhaite impliquer d'avantage les familles qui, à la bibliothèque comme à l'école, restent très souvent en retrait.

Par ailleurs, la bibliothèque propose aux enseignants des activités destinées à leur faire découvrir les richesses de la littérature jeunesse, trop souvent mal connue et

31 "Partenariat REP 15/Bibliothèque Crimée. Projet 1999-2000" en annexe.

32 Nous reviendrons plus en détail sur la convention mise en œuvre par la bibliothèque et sur ses implications dans la dernière partie de cette étude.

33 Bibliothèques-centres de documentation et centres de documentation et d'information.

dévalorisée. Un premier contact est établi avec les enseignants par la présentation à la bibliothèque, une fois par trimestre, de nouveautés. Pendant l'heure du déjeuner, bibliothécaires et enseignants pique-niquent autour d'une sélection de livres. A l'issue de ce moment très convivial, les enseignants remplissent une fiche précisant les activités qu'ils souhaitent mener avec la bibliothèque et sont invités à emprunter les livres qui leur ont été présentés. Cette première approche est prolongée par la mise en place de comités de lecture avec les enseignants. Se déroulant un samedi libéré tous les deux mois, ces comités de lecture ont été pensés sous la forme d'un échange entre bibliothécaires et enseignants sur les pratiques de lecture des enfants. C'est aussi l'occasion de parler de façon plus individuelle des enfants, et notamment des enfants en échec scolaire qui fréquentent régulièrement la bibliothèque.

1.5.4 Conclusion

De cette présentation des trois grandes orientations du projet d'établissement de la bibliothèque Crimée, se dégagent des caractéristiques qui la distinguent du reste du réseau parisien. Bibliothèque d'expériences et de projets, la bibliothèque Crimée est souvent mise en avant par sa hiérarchie comme un modèle au sein du réseau. En menant un travail de fond, loin des grandes manifestations médiatiques, la bibliothèque Crimée n'avait aucune raison de devenir la "vitrine du réseau parisien", et c'est pourtant sous cet angle qu'elle est valorisée. Sans remettre en cause la valeur du travail réalisé à Crimée, il est important de souligner que les actions, qui paraissent originales pour la capitale, ont été entreprises depuis plusieurs années par de nombreuses bibliothèques municipales de province. Aux Ullis, en région parisienne, par exemple, le travail fait en direction de la petite enfance a été reconnu et formalisé dès le début des années quatre-vingt-dix. Cependant, une chose distingue nettement la bibliothèque Crimée de maintes bibliothèques, il s'agit de la façon dont sont perçues et vécues les missions d'une bibliothèque publique, et dans leur prolongement d'une définition "hors normes" du métier de bibliothécaire.

2. LE ROLE SOCIAL DES BIBLIOTHEQUES

La bibliothèque Crimée est particulière, comme le sont toutes les bibliothèques ouvertes sur l'extérieur, et dont le projet d'établissement répond à une situation locale donnée. Travailler dans une bibliothèque de ce type conduit à s'interroger sur les missions de l'institution. Il fut un temps où l'animation en bibliothèque alimentait des polémiques au sein des professionnels, la bibliothèque ne s'écartait-elle pas de ses missions en devenant un centre culturel où les collections n'étaient plus simplement offertes à la curiosité des lecteurs, mais mises en scène? Le bibliothécaire devait-il joindre à ses compétences celles d'un animateur? Ces questions ont été en partie résolues, d'une part, par la reconnaissance d'une culture en mouvement et du bien-fondé d'une animation culturelle de qualité autour des collections, non pas pour les rendre attrayantes, mais pour les rendre plus accessibles, et d'autre part par le recours à d'autres professionnels du livres (écrivains, conteurs...).

Aujourd'hui, c'est la dimension sociale de l'institution qui pose aux professionnels un certain nombre de questions. Tout d'abord qu'entendons-nous par dimension sociale? La bibliothèque est-elle un lieu de socialisation ou un lieu d'entraide, de ressources, l'un n'excluant pas l'autre? Les questions sont multiples, mais toutes tendent à traduire la difficulté qu'ont les bibliothécaires à se positionner, situation d'autant plus délicate que les pressions politiques sont parfois particulièrement insistantes. Dans ce contexte, s'interroger sur le rôle "social" des bibliothèques et de son incidence dans le travail des bibliothécaires nous est apparu pertinent. S'il y a glissement des missions vers le rôle social des bibliothèques, c'est que, comme le remarque Dominique Baillon-Lalande: « Administrativement, il n'existe pas de définition d'une bibliothèque municipale. *A fortiori*, ses missions ne sont pas définies. C'est donc par commodité que l'on parle des "missions" des BM, qui ne connaissent aucune prescription réglementaire, alors que l'on devrait plutôt évoquer leur "rôle" »³⁴.

34 D. BAILLON-LALANDE, "Missions multiples et nécessaires convictions", in *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.42, n°1, 1997.

2.1 Une image consensuelle pour les publics, les politiques et les bibliothécaires?

« A partir de la fin des années 70 et surtout avec le tournant des années 90, les bibliothèques municipales ont connu une véritable mutation, particulièrement apparente avec la construction de nouveaux bâtiments à l'architecture affirmée au cœur des villes et la généralisation du vocable médiathèque »³⁵. Le concept de médiathèque conçu comme « forme ouverte de la bibliothèque »³⁶ se définit par une double ouverture : celle des supports et celle des publics, ou plutôt des usagers potentiels. Il faut souligner l'interaction constante entre ces deux extrémités. En effet, si l'introduction des disques dans les bibliothèques pouvait être comprise comme une stratégie pour attirer à la bibliothèque de nouveaux publics, ceux-ci sont pour beaucoup dans le développement des secteurs multimédias, et c'est sous la pression de ces nouveaux publics que les bibliothèques créent de nouveaux services remettant parfois en cause les pratiques traditionnelles des bibliothécaires eux-mêmes.

Il n'a pas été possible de mener une enquête auprès des usagers réels ou potentiels des bibliothèques visitées dans le cadre de cette étude, cependant les réponses des chefs d'établissement sur les attentes et les pressions des publics donnent une image intéressante de ce que doit être la bibliothèque pour ceux-ci.

La bibliothèque, seul établissement gratuit dans la commune, et où l'on n'est pas obligé de montrer patte blanche, est un lieu convivial. Les adolescents viennent y lire des revues et sont sensibles « à ce rôle de la bibliothèque comme "club", lieu où se rencontrer, où se retrouver, hors du regard familial ou du contrôle communautaire, loin de la rue et de ses galères »³⁷. Les enfants viennent pour y faire leurs devoirs, motivés autant par « les conseils et l'encouragement des bibliothécaires, que par l'ambiance propice à l'étude, par ce cadre structurant où ils se soutiennent les uns les autres, parfois par le simple fait de se voir travailler »³⁸. La demande documentaire est bien souvent reléguée au second rang, comme c'est le cas à Crimée. Les étudiants sont souvent

35 *La grande mutation des bibliothèques municipales*, Développement culturel, Ministère de la Culture et de la Communication, n°126-octobre 1998.

36 A.-M. DELAUNE, « La médiathèque incertaine », in *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.36, n°1, 1991.

37 PETIT Michèle, « De la bibliothèque au droit de cité », in *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.42, n°1, 1997.

38 PETIT Michèle, *ibidem*.

présents pour la même raison, d'autant que la bibliothèque municipale propose parfois des horaires d'ouverture plus larges que ceux de la bibliothèque universitaire. Ainsi à Poitiers, lors des deux nocturnes (fermeture à 22 heures), les salles de travail sont envahies par les étudiants.

Par ailleurs, la bibliothèque est pour de nombreux parents un endroit sûr, sa fréquentation « est une activité "sérieuse" et non pas un divertissement, une perte de temps ou une source de danger »³⁹. Ils confient volontiers leurs enfants, ce qui entraîne parfois des dérives lorsque les parents assimilent la bibliothèque à une garderie. A Gennevilliers, par exemple, Patricia Drouot, responsable de l'annexe Robert Doisneau⁴⁰, s'est retrouvée plusieurs fois, à l'heure de la fermeture, à devoir attendre des parents qui avaient laissé leurs enfants à la bibliothèque "le temps de faire une course".

Les attentes du public des adultes sont plus difficiles à cerner, car d'une part il est plus discret que le public enfant et adolescent, et d'autre part, ses réponses aux enquêtes de satisfaction sont toujours empreintes d'une certaine contrainte, du « désir de bien répondre »⁴¹. En général, il se déclare satisfait des services offerts par la bibliothèque municipale. Ainsi, les pressions qui s'exercent sur l'institution sont rarement le fait des "habitués", les mutations des bibliothèques sont bien souvent impulsées par les "nouveaux publics", vocable qui signifie dans la plupart des cas "publics difficiles", "publics marginaux" au sens social du terme (demandeurs d'emploi, sans domicile fixe...). Ces publics, une fois passé le premier obstacle, à savoir oser franchir la porte de la bibliothèque, ont des attentes bien différentes de celles du lecteur "traditionnel", ils perçoivent la bibliothèque comme un énorme centre de ressources, pas forcément documentaires, et posent souvent des questions dans le domaine de la recherche d'emploi ou de l'aide sociale qui échappent au cadre de la bibliothèque. Par ailleurs, en dépit d'une attitude parfois perturbatrice (aux yeux du personnel tout au moins), ces nouveaux usagers réclament une grande disponibilité et une grande écoute de la part des bibliothécaires ; n'étant pas autonomes, ils ont besoin d'être guidés et orientés, sans que cela entraîne pour autant une infantilisation.

39 M. ROSELLI, « Lire et se dire en français », in *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.42, n°1, 1997.

40 Entretien du 7 octobre 1999.

41 Intervention de Christophe Evans, « Usages et usagers en bibliothèque », lors du stage sur « le rôle social des médiathèques », Poitiers les 13,14 et 15 octobre 1999.

En guise de conclusion, les usagers, qu'ils soient réels ou potentiels, qu'ils soient enfants ou adultes, pensent la bibliothèque comme un lieu convivial, ouvert sur la vie locale, où chacun est attendu dans le sens d'un accueil chaleureux et personnel.

La bibliothèque vue par les élus n'est guère différente lorsque ceux-ci sont convaincus de l'outil formidable qu'est la lecture dans la lutte contre les exclusions, qu'elles soient culturelles ou sociales. Comme le soulignait le numéro d'octobre 1998 du *Développement culturel*, « la médiathèque est alors poussée à jouer un rôle social, conformément d'ailleurs au souhait des décideurs politiques qui y voient une fonction naturelle de cet équipement aux fonctionnalités apparemment sans limites ».

A la question « Quelle est la place de la bibliothèque par rapport aux autres établissements culturels de la ville pour les élus? », Patricia Drouot, de la bibliothèque de Gennevilliers, a répondu que le développement de la lecture est depuis de nombreuses années une priorité de la municipalité, et que par conséquent la bibliothèque est au premier rang des établissements culturels de la ville. Dominique Tabah, à Bobigny, a, elle aussi, insisté sur la volonté politique très forte qui présidait depuis de nombreuses années à l'ouverture de la bibliothèque sur l'extérieur et à son implication dans la vie des quartiers.

Quelle que soit leur tendance politique, les municipalités qui investissent des moyens et du personnel (pas toujours suffisamment) pour moderniser leur réseau de lecture publique, entendent que celui-ci participe aux plans sociaux, voire économiques mis en place. Pour reprendre les propos de Michel Bollet, directeur des affaires culturelles de la ville de Troyes, « les élus, et parfois même l'adjoint en charge des questions culturelles, n'ont pas une idée claire de ce que doit être une bibliothèque »⁴². Cependant, la plupart des conseillers de la ville de Troyes, toutes tendances politiques confondues⁴³, sont d'accord lorsque la définition suivante leur est proposée : une bibliothèque municipale s'élabore à la rencontre de quatre champs qui sont la culture, l'insertion sociale, les loisirs et l'éducation. Dans ce cadre, la bibliothèque est perçue comme « un instrument assez exceptionnel sur une ville »⁴⁴.

42 Entretien du 9 novembre 1999.

43 L'élus du Front National excepté.

44 Entretien du 9 novembre 1999.

Cet exemple de la ville de Troyes est d'autant plus remarquable, que le réseau de lecture publique est en pleine refonte, le projet de bibliothèque municipale à vocation régionale se concrétisera en 2001 par l'ouverture d'une médiathèque de 10 000 m² sur le site Argence et d'une nouvelle médiathèque de 800 m² aux Chartreux dans un centre de quartier réunissant dans les mêmes locaux une annexe de la mairie, un centre de PMI. Par ailleurs, la municipalité de Troyes s'est portée candidate au titre des contrats "ville-lecture". L'état des lieux, préalable à la signature du contrat entre la ville et l'Etat, est déjà réalisé, la convention n'ayant pas encore été ratifiée par les deux parties, il ne nous est pas possible de reproduire le document dans son intégralité. Cependant, pour illustrer notre propos sur le rôle social des bibliothèques, il est intéressant de lister rapidement les actions menées par la bibliothèque vers l'extérieur depuis 1998: dépôts et lectures à haute voix dans des résidences et foyers de personnes âgées, dépôts et lectures au service pédiatrie du centre hospitalier, dépôts et formation d'un détenu-bibliothécaire au centre de détention, rencontres parents-enfants-bibliothécaires autour de livres dans les centres médico-sociaux, formation au conte et à la lecture dans les centres de loisirs, accueil de groupes en collaboration avec des organismes de formation, dépôts thématiques et réguliers de littérature à la bibliothèque universitaire de technologie, sensibilisation au livre en collaboration avec l'association de parents d'enfants inadaptés...

Des projets comme celui-ci ne peuvent être menés que s'ils sont portés par les professionnels, et il leur revient de convaincre les élus des collectivités locales « de la nécessité d'une nouvelle démarche conjuguant le champ social et le champ culturel »⁴⁵. Beaucoup de bibliothécaires français reprennent en partie le concept de la *Community Librarianship*, né dans les années soixante-dix en Angleterre, « dont le but est d'être un service d'information -bibliothèque "au service de" et "en prise directe" avec la population- et non d'offrir "à" la communauté un service sur le principe du "c'est à prendre ou à laisser" »⁴⁶. L'appropriation de ce modèle anglais est à nuancer, la bibliothèque version française reste plus attachée aux valeurs républicaines que communautaires traditionnellement mises en avant en Grande-Bretagne. Cependant, les

45 C. Tabet, *La bibliothèque "hors les murs"*, Edition du cercle de la Librairie, 1996, p.34.

46 A. Green, « La bibliothèque au service de la communauté en Grande-Bretagne », in *Bibliothèques au service de la communauté*, BPI-Centre Georges Pompidou/UNESCO, 1994, p. 36.

chefs d'établissements interrogés dans le cadre de cette étude⁴⁷ nous ont tous donné des définitions de l'institution bibliothèque se rapprochant fort de ce modèle anglais, et ont très nettement insisté sur le rôle social que leur établissement avait à jouer dans leur collectivité locale.

Un rapide examen des périodiques professionnels, et plus particulièrement du Bulletin des Bibliothèques de France et du Bulletin d'Informations de l'Association des Bibliothécaires Français, confirme que cette reconnaissance de l'incidence du culturel dans le champ social est admise par un grand nombre de professionnels. La question qui se pose alors est celle de la définition de ce que doit être le "rôle social" de la bibliothèque et quelles en sont ses limites. La diversité des réponses et des initiatives entreprises, que cela soit en milieu urbain ou en milieu rural⁴⁸, ne rend pas aisée l'élaboration d'une synthèse, c'est pourquoi, contournant la difficulté, nous avons choisi de montrer à travers trois exemples d'actions, mais aussi de contextes locaux différents ce que peut être l'investigation par la bibliothèque du domaine social.

2.2 Le "rôle social" des bibliothèques au travers des actions menées à Troyes, à Paris et à Saint-Quentin en Yvelines

La bibliothèque municipale de Troyes est connue au niveau international pour sa collection exceptionnelle de littérature de colportage, littérature populaire publiée dans la collection de la "Bibliothèque Bleue" à Troyes. Convaincu que le patrimoine conservé dans les bibliothèques municipales depuis la Révolution ne doit pas être réservé au petit monde des chercheurs⁴⁹, le directeur de la bibliothèque municipale de Troyes, Thierry Delcourt⁵⁰, a organisé une exposition sur les chefs-d'œuvre de cette

47 Se reporter à la liste établie en annexe 1.

48 Nous avons surtout eu l'occasion de rencontrer des responsables d'établissements de la région parisienne, c'est pourquoi ce panorama est avant tout urbain. Cependant, les actions menées par la bibliothèque départementale de prêt de l'Ardèche vers les personnes âgées dans le cadre de "Culture bleue" et par de nombreuses bibliothèques départementales de prêt participent elles aussi à cette prise en compte du champ social.

49 Les chercheurs sont, par ailleurs, reçus régulièrement à la bibliothèque de Troyes par le biais de colloques internationaux, le dernier en date a été organisé en parallèle à l'exposition sur la Bibliothèque Bleue, traduisant ainsi la volonté de Thierry Delcourt de montrer la transversalité des collections patrimoniales.

50 Entretien du 9 novembre 1999.

collection⁵¹ et sur les bois gravés illustrant celle-ci. Cette mise en scène de collections patrimoniales, qui sur le principe reste classique, a donné lieu à une implication de publics dits "difficiles" qui nous est apparue extrêmement intéressante et novatrice. En effet, la préparation de l'exposition s'est accompagnée d'un atelier oral de conte encadré par une conteuse professionnelle (Agnès Chavanon) pour des adultes en difficulté de lecture et d'écriture. Avec le soutien de la conteuse, ils ont recréé des contes oraux à partir des bois gravés de la Bibliothèque Bleue, et les contes inventés ont eux-mêmes donné lieu à une création graphique. Les fruits de ce travail ont été présentés par le biais de bornes sonores lors de l'exposition, mettant ainsi en miroir patrimoine et création contemporaine. L'originalité, mais aussi la rigueur de la démarche prennent tout leur sens lorsque que l'on considère que cette littérature était lue et écoutée pendant les veillées et que nombreux étaient les auditeurs que l'on qualifierait, aujourd'hui, d'analphabètes et d'illettrés.

Chaque animation destinée à accompagner la mise en valeur des collections patrimoniales est pensée sur ce principe de cohérence et de continuité. La prochaine exposition qui portera sur des manuscrits enluminés sera précédée par des ateliers d'enluminures pour enfants et adultes, car comme le soulignait Thierry Delcourt un atelier d'écriture mené avec des publics en difficulté, dans ce cadre, ne déboucherait sans doute pas sur une réflexion cohérente.

Dans une optique quelque peu différente, la bibliothèque jeunesse Crimée a été l'initiatrice d'une action intitulée "Les mamans de l'alphabétisation". Comme nous l'avons expliqué précédemment, un des premiers soucis de Blandine Aurenche à son arrivée à Crimée a été de contacter tous les acteurs de la vie du quartier, afin d'en avoir une image claire et d'articuler son projet d'établissement au plus près des attentes de la population. C'est dans ce contexte que la bibliothèque a décidé d'accueillir régulièrement Afousseta Nibagua, "femme relais" de l'association PROMES⁵². En contact avec les familles les plus démunies, celles des squats de la rue Petit, Afousseta

51 Exposition « Beaux récits, belles images! » en partenariat avec la Maison du Livre et de l’Affiche de Chaumont.

52 Promouvoir la médiation socioculturelle. Cette association emploie six médiatrices issues de l’immigration, qui parlent en tout une dizaine langues (arabe, soniké, bambara...). Leur travail consiste à promouvoir l’intégration des familles immigrées, en leur servant de relais auprès des différentes administrations et institutions du quartier (école, PMI, CAF...).

Nibagua a fait part à Blandine Aurenche du désir de certaines mamans d'apprendre à lire et à écrire, pratiques qui leur échappaient déjà dans leur pays d'origine. Blandine Aurenche a été d'autant plus à l'écoute de cette demande que l'action entreprise par la bibliothèque en direction des tout-petits ne peut avoir de résultat que si les mamans comprennent ce que leurs enfants viennent chercher à la bibliothèque et que elles-mêmes s'approprient le lieu. C'est dans ce cadre que la bibliothèque a mis en place dans ses locaux des cours d'alphabétisation assurés par des bénévoles.

Depuis deux ans, cette opération, qui compte une dizaine de mamans pour l'année 1999-2000, a pris trop d'ampleur pour être encore assumée directement par l'équipe de la bibliothèque, le relais a donc été passé à l'ASSFAM⁵³, mais la bibliothèque reste très présente. D'une part, les mamans viennent très souvent à ces cours avec leurs enfants en bas âge, l'accueil des enfants est pris en charge, chaque semaine, dans les locaux de l'ASSFAM par des bibliothécaires qui font de la lecture individuelle. Toujours dans ce cadre, la bibliothèque forme les deux personnes employées par l'ASSFAM pour l'encadrement des enfants, en leur présentant la richesse de la littérature de jeunesse. D'autre part, la bibliothèque reçoit tous les quinze jours, les formateurs de l'ASSFAM, les mamans et leurs enfants pour des temps de lecture partagée. Pensés au départ comme des moments de plaisir partagé entre les mamans et les enfants autour des livres, ces temps de lecture ont évolué, à la demande des mamans qui souhaitent que ce temps leur soit exclusivement consacré, vers des lectures individuelles entre les mamans et les bibliothécaires.

Dans un contexte social radicalement différent, la médiathèque du Canal de Saint-Quentin-en-Yvelines a créé un service Infodoc⁵⁴, contexte social différent, car la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines est une ville de cadres, située à la proximité de grandes entreprises de service et d'ingénierie. Ouverte en 1993, après une préfiguration de trois ans, la médiathèque du Canal, espace de 5 000 m² rencontre un vif succès, puisque sur les 150 000 habitants que compte le regroupement des sept communes qui constitue la ville nouvelle, 43 000 sont des usagers actifs du réseau de

53 Association service social familial migrants financée par le fonds d'action sociale, qui a pour mission de soutenir l'insertion sociale des migrants.

54 Présentation de ce service par Mme Ferdenzi, lors du stage sur « Le rôle social des médiathèques », Poitiers les 13, 14 et 15 octobre 1999.

lecture publique⁵⁵. Ouvert en même temps que la médiathèque, le service Infodoc faisait partie du projet dès son origine; Mme Ferdenzi, diplômée d'un CAFB de documentation et responsable de ce service, avait été recrutée au moment de la préfiguration pour monter un centre de ressources. L'actuel service Infodoc est le fruit, d'une part d'un stage de Mme Ferdenzi en Angleterre dans un centre de référence, et d'autre part d'une enquête menée auprès des futurs usagers ainsi que d'un bilan sur la ville des ressources existantes. La synthèse de ces différents éléments a conduit à la constitution d'un fonds de 3000 documents, répartis en cinq secteurs : Orientation/Aide à la recherche d'emploi, Droit pratique, Santé, Tourisme, Vie locale. Le parti pris étant de toucher le grand public, et non pas le monde des entreprises, les collections se composent en grande partie d'ouvrages pratiques (guide juridique...), d'annuaires, de plans de ville, de revues (30 abonnements), de prospectus sur les activités locales. Sous la pression du public, beaucoup d'étudiants de l'enseignement supérieur, le secteur Orientation/Aide à la recherche d'emploi occupe, à l'heure actuelle, 50% des collections et demande une actualisation constante. Par ailleurs, la médiathèque a passé une convention afin d'être relais INSEE et disposer ainsi de ses publications gratuitement. Aux côtés de cette offre documentaire de qualité, Mme Ferdenzi estime que son service se doit de mener une politique volontariste en matière d'information et d'accueil. C'est pourquoi, elle a noué des contacts auprès de plusieurs organismes de formation et entretient des rapports suivis avec les différentes antennes de l'ANPE ; avec l'aide de la formathécaire, elle reçoit des groupes de demandeurs d'emploi et leur propose les produits d'autoformation disponibles à la médiathèque.

Comme le montrent ces trois exemples le rôle social des bibliothèques ne s'exerce pas exclusivement en direction des publics dits difficiles ou marginalisés, ce qui importe le plus c'est d'être en phase avec l'environnement local et de mettre, de la façon qui soit la plus adéquate possible, les collections à la disposition de tous. Cependant, comme le soulignent les professionnels que nous avons rencontrés, la bibliothèque ne peut simplement clamer qu'elle est ouverte à tous, elle doit aller à la

55 Le réseau de Saint-Quentin-en-Yvelines compte neuf bibliothèques, soient 10 000 m² d'espace. Les collections sont considérables: 190 000 documents dont 75 000 en section adultes, 61 000 en section jeunesse, 27 000 en discothèque et 500 CD-ROM en prêt. Les prêts sont à la hauteur de ces collections avec une moyenne de un million de prêts par an.

rencontre des publics par le biais d'une politique volontariste, la menant très souvent à sortir de ses murs et à accepter qu'en son sein émergent de nouvelles pratiques.

Si les exemples présentés se font l'écho du " succès social des bibliothèques " ⁵⁶, il faut nuancer le consensus diffusé par la presse professionnelle, en remarquant que celle-ci met en avant, bien sûr, des expériences positives, mais surtout les pratiques de responsables d'établissement convaincus de la " mission sociale " des bibliothèques tels que Danielle Taesch à Mulhouse ou Dominique Tabah à Bobigny ⁵⁷. Sur le terrain les idées ne sont pas toujours aussi claires, et comme le disait Mme Ferdenzi dans sa présentation du service Infodoc à Poitiers, « le premier obstacle à la mise en place d'un tel service est le scepticisme des collègues, voire leur opposition à une implication de l'institution dans le tissu social qui l'entourne ». C'est pourquoi, même s'il ne nous a pas été possible de les analyser en profondeur, il nous est apparu important d'évoquer les résistances qui persistent au sein des équipes de professionnels.

2.3 Bibliothécaires : les difficultés de recomposition d'une profession

La plupart des résistances peuvent s'expliquer par la tension constante qui s'exerce pour certains entre le travail de bibliothéconomie (toutes les activités entrant dans le circuit du document) et l'accueil du public. Le travail de bibliothéconomie, base des compétences professionnelles du bibliothécaire, serait remis en cause par l'accueil des publics, dévoreur de temps. Ainsi à la question « Quelle définition les membres de votre équipe donnent-ils de leur travail de bibliothécaire ? » ⁵⁸, Martine Camber, responsable de la médiathèque des Ulis en banlieue parisienne, répondait: « partant de leurs statuts, qui ne font absolument pas mention du rôle social des bibliothèques, les bibliothécaires de mon équipe, surtout ceux de la section adultes, conçoivent essentiellement leur travail comme un travail de constitution de collections, la mise à disposition de celles-ci n'intervient qu'au second plan ».

Il n'est bien évidemment pas question de remettre en cause "le travail interne" et la qualité de l'offre documentaire qui en découle, d'autant plus qu'aller à la rencontre de

56 « Editorial », in *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.44, n°4, 1999.

57 Toutes les deux interviewées dans le cadre de cette étude.

58 Question n°38, la question n°37 étant « Quelle est leur conception des missions de la bibliothèque ? ».

publics difficiles ne doit pas se faire avec une offre documentaire de moindre qualité, car comme le remarque Claudie Tabet : « Bien des actions, auprès de publics en échec scolaire, auprès de détenus réputés illettrés, renversent ces certitudes [Lectures faciles pour publics difficiles] et confirment que la poésie, le théâtre et la littérature sont des genres accessibles à tous (...) »⁵⁹.

Ce retranchement derrière le travail de bibliothéconomie n'est pas le symptôme d'une remise en cause générale de l'accueil des publics, mais bien plutôt de l'appréhension qu'ont beaucoup à être abordés et à aborder les publics dits difficiles. Dans maintes bibliothèques, pendant le service public, les bibliothécaires se retranchent derrière les banques de prêt comme ils se retranchent derrière le travail interne pour justifier leur manque de disponibilité⁶⁰. Le noeud du problème semble se situer dans la disponibilité des bibliothécaires vis-à-vis des publics difficiles, car pour les "habitués", avec lesquels ils sont en terrain de connaissance, cette disponibilité ne fait pas défaut. Or, ces publics en difficulté sont les plus demandeurs en matière d'écoute et de disponibilité.

Doit-on s'en étonner et faire l'impasse sur cette demande alors que la plupart des études menées sur la lecture mettent en valeur la relation personnelle comme déclencheur dans les parcours de lecteurs? Dans *De la bibliothèque au droit de cité. Parcours de lecteurs*, l'anthropologue Michèle Petit démontre combien le rôle de passeur que peut avoir le bibliothécaire a été démultiplié par la relation personnelle que celui-ci a pu établir avec des jeunes que rien ne prédisposait à devenir de bons lecteurs. De même, Claudie Tabet, dans *La bibliothèque "hors les murs"*, insiste sur le fait que « la priorité donnée à la médiation humaine dans l'offre de lecture garantira la qualité des rencontres, suscitera des découvertes, des éveils »⁶¹. Pour reprendre l'exemple de la bibliothèque Crimée, c'est dans cette optique qu'est pratiqué ce que l'on peut appeler "le un pour un" ; les bibliothécaires sont disponibles à tout moment pour lire à la demande des enfants de façon individuelle, et le soutien scolaire mis en place dans les locaux de la bibliothèque avec la participation de bénévoles s'opère sur ce modèle d'un adulte pour

59 C. TABET, *La bibliothèque "hors les murs"*, op. cit., p. 26.

60 Cette occupation très déséquilibrée de l'espace de service public a été très finement analysé par Anne-Marie Bertrand in *Bibliothécaires face au public*, Paris, Bibliothèque Publique d'Information-Centre Georges Pompidou, 1995, 248 p.

61 C. TABET, *La bibliothèque "hors les murs"*, op. cit., p. 26.

un enfant. Enfin comme le remarquait Mme Antonutti⁶², responsable de la bibliothèque de Bezons en région parisienne, les éléments perturbateurs ne se sentent plus en droit de troubler le fonctionnement de la bibliothèque quand ils ont établi des relations personnelles avec les bibliothécaires, d'où l'importance accrue du travail de médiation au quotidien dans les sections jeunesse.

C'est d'ailleurs dans les sections jeunesse que les bibliothécaires sont les plus enclins à vivre leurs relations avec les enfants sur ce mode. Sans revenir sur les grands modèles historiques que sont l'Heure Joyeuse (Paris) et La Joie par les livres (Clamart), il faut remarquer que les sections jeunesse ont souvent été des laboratoires d'expériences et d'innovations, notamment, dans le domaine de l'accueil des publics. Le CAFB jeunesse, restructuré dans les années soixante, a formé pendant de nombreuses années les bibliothécaires sur la base « d'une connaissance approfondie de la littérature jeunesse, d'une approche du public à travers la psychologie de l'enfant et d'une initiation aux méthodes d'animation autour du livre »⁶³. Parallèlement, le rôle du bibliothécaire jeunesse a été affirmé dans sa dimension éducative, les bibliothécaires étant les véritables acteurs d'une pédagogie de la lecture, au sens où la bibliothèque est un lieu éducatif où l'on développe le goût de lire pour et par le plaisir. La bibliothèque est alors complémentaire de l'école, qui fournit les outils nécessaires à l'exercice de ce plaisir et éveille la curiosité des apprentis lecteurs. Cette pédagogie militante a donné lieu à un renouvellement constant des stratégies élaborées pour amener l'enfant à la lecture, mais aussi pour dénouer les difficultés et les appréhensions d'enfants ayant des difficultés scolaires et c'est presque naturellement que la dimension sociale a fait son entrée dans les bibliothèques jeunesse. Il ne s'agit pas de faire de l'angélisme et dire que tout se passe toujours très bien dans les sections jeunesse, la fermeture temporaire de La Joie par les livres, en partie pour des problèmes de discipline, en 1998, montre bien que même les bibliothèques qui ont pris en compte la dimension sociale, depuis de nombreuses années, ne sont pas épargnées. Cependant, il faut remarquer que les bibliothèques jeunesse sont souvent porteuses d'initiatives intéressantes, et que leur

62 Intervention sur « La médiation pratiquée à la bibliothèque de Bezons » lors du stage sur « Le rôle social des médiathèques », Poitiers, les 13, 14 et 15 octobre 1999.

63 C.-A. PARMEGIANI (dir), *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*, Paris, Cercle de la Librairie, 1993, p.108.

personnel est souvent mieux préparé aux situations difficiles comme aux demandes pressantes des nouveaux publics.

L'introduction de médiateurs⁶⁴ dans les bibliothèques doit être perçue, en partie, comme le symptôme de ce malaise des bibliothécaires face à ces nouveaux publics. Même si l'arrivée des médiateurs dans certains établissements ne s'est pas faite dans l'urgence comme à Lyon, beaucoup de médiateurs ont été attachés à des bibliothèques où les questions d'ordre et de discipline devenaient problématiques. Pour beaucoup de bibliothécaires, le premier travail des médiateurs est de prendre en charge la gestion des conflits et comme le soulignait Sandrine Leturcq, dans son travail sur l'expérience lyonnaise⁶⁵, de faire écran entre les adolescents perturbateurs, par exemple, et les bibliothécaires. Si les bibliothécaires ont coutume de se présenter comme des "médiateurs du livre", au sens où ils sont les passeurs de collections vers des publics, pourquoi ajouter une étape supplémentaire dans ce passage en créant des passeurs entre certains types de publics et les bibliothécaires? La réponse à cette question posée à Jean-Claude Van Dam⁶⁶, chef du département des bibliothèques publiques et du développement de la lecture à la Direction du livre et de la lecture, renforce ce sentiment de malaise au sein de la profession, puisqu'il appartient bien aux bibliothèques d'accompagner leurs objectifs culturels par la mise en oeuvre d'une médiation sociale, mais en l'absence de personnel disponible pour assumer celle-ci, la solution pourrait être d'avoir recours à des personnes extérieures au monde des bibliothèques. Cette impression est à nuancer en fonction des établissements, car les médiateurs ne sont pas toujours des alibis derrière lesquels se retranchent les bibliothécaires pour justifier de l'abandon ou du moins de la non-reconnaissance de ce rôle social. A Gennevilliers et à Crimée, par exemple, les médiateurs ne sont pas plus chargés que le reste de l'équipe de la gestion des conflits ou de l'accueil des publics spécifiques, le dispositif contrat emploi-jeune médiateur a été saisi comme une opportunité de démultiplier les actions de l'équipe.

64 Selon les collectivités locales, leurs appellations varient beaucoup: "médiateur du livre" à Gennevilliers, "médiateur culturel et social en bibliothèque" à Paris...

65 S. LETURCQ, *Médiateurs en bibliothèque: une fonction ou un métier? Exemple de la bibliothèque municipale de Lyon*, mémoire d'étude, Villeurbanne, ENSSIB, 1998.

66 Entretien du 8 octobre 1999.

La question financière qui est en filigrane derrière ce dispositif ne doit pas être ignorée, car si les médiateurs ont pour mission de favoriser l'introduction de nouvelles pratiques, le choix d'avoir recours au dispositif contrat emploi-jeune, plutôt que de renforcer les équipes par un personnel statutairement équivalent, répond bien à des contraintes d'ordre financières. Dans la plupart des établissements visités, au cours de cette étude, c'est la municipalité qui a proposé au responsable de la bibliothèque de recruter des médiateurs dans le cadre de ce dispositif. Bien évidemment, la décision n'a été prise qu'avec l'accord du chef d'établissement, mais que répondre face à l'alternative des médiateurs ou rien lorsque l'équipe est en sous-effectif.

Cette question est d'autant plus importante que les référentiels établis par certaines collectivités pour le recrutement des médiateurs assignent à ceux-ci des missions considérables et laissent songeurs quant au travail qui reste à la charge des bibliothécaires. Ainsi, le référentiel établi en collaboration avec les responsables d'établissement demandeurs par le bureau des bibliothèques de la ville de Paris peut sembler démesuré, d'autant plus qu'il a pour but de recruter des personnes jeunes et *a priori* non formées au monde des bibliothèques : « le médiateur social et culturel en bibliothèque a pour missions essentielles de :

- * Faire rentrer le livre dans les milieux non familiers à la pratique de la lecture et à l'usage de l'écrit ;
- * Faire sortir le livre de la bibliothèque en allant à la rencontre des habitants dans le milieu où ils vivent ;
- * Participer à la création et au renforcement des liens entre la bibliothèque et les groupes et associations, les services sociaux ;
- * Proposer un accueil différent au sein de la bibliothèque ;
- * Participer à la prévention des incidents mettant en cause la bibliothèque et ses personnels ;
- * Permettre à des "non lecteurs" de découvrir la bibliothèque ;
- * Permettre la lutte contre l'exclusion et favoriser l'intégration de certains milieux, de certaines personnes.

Ses fonctions s'organisent selon deux axes :

- * Assurer un accueil personnalisé à l'égard des publics demandeurs

* Amener un nouveau public à la bibliothèque. »⁶⁷

Ainsi les tâches des médiateurs sont considérables, à l'intérieur comme à l'extérieur de la bibliothèque, et l'on peut se demander à juste titre si le travail des bibliothécaires ne se résume pas alors au travail interne, au rangement et aux opérations de prêt-retour, qui elles sont exclues des tâches des médiateurs. Si les traits peuvent paraître un peu caricaturaux, il n'en reste pas moins vrai qu'un certain nombre de dérives ont déjà été constatées dans le projet parisien, alors même que celui-ci n'a été mis en place qu'à partir de septembre 1999.

Ces dérives sont apparues très nettement lors de la réunion⁶⁸ de validation des contrats emplois-jeune qui réunissait les chefs d'établissement ayant accueilli un médiateur⁶⁹. Dans beaucoup d'établissements, la situation créée par l'arrivée du médiateur est très paradoxale. En effet, les équipes se sont senties frustrées par les initiatives, souvent valorisantes, prises par les médiateurs, considérant que toute cette activité de contact avec l'extérieur leur était à l'origine dévolue, alors même qu'ils la refusaient auparavant. Par ailleurs, l'autonomie laissée aux médiateurs peut s'expliquer dans plusieurs bibliothèques comme un désengagement de l'équipe ; bien que soutenus par le responsable de la bibliothèque, ils portent souvent seuls les projets et sans l'investissement du reste de l'équipe, la mise en place de ceux-ci est très problématique. En outre, quelques responsables ont évoqué le fait qu'ils avaient parfois du mal à "occuper" leur médiateur, d'autant plus que celui-ci ne doit pas effectuer des opérations de prêt-retour, estimant ainsi que le système de temps plein n'était pas justifié. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause le travail quotidien, qui reste de qualité, effectué par ces bibliothécaires, cependant ces remarques traduisent bien l'absence d'une politique volontariste en matière de médiation interne et externe, dont les médiateurs ne peuvent

67 Référentiel en annexe.

68 Réunion du 28 octobre 1999, organisée par Jean-Claude Utard, responsable de la mission des ressources humaines au bureau des bibliothèques de la ville de Paris. A cette occasion, il m'a été demandé d'intervenir pour faire une courte synthèse sur le rôle des médiateurs, synthèse non formalisée issue de mes visites dans différents établissements en région parisienne et en province. Cette position d'intervenant extérieur m'a permis, avec l'accord de Jean-Claude Utard, de souligner les "détournements d'usage" apparents dans la plupart des établissements.

69 Huit bibliothèques pour la première vague de recrutement : Saint-Fargeaux, Benjamin Rabier, Couronnes, Hergé-Flandres, Beaugrenelle, Saint-Eloi, Crimée et Place des Fêtes. Neuf autres établissements vont bénéficier de ce dispositif à partir de décembre.

être que les démultiplicateurs. Si les bibliothèques Crimée et Place des Fêtes se démarquent dans cet état des lieux, c'est parce qu'elles menaient bien avant l'arrivée des médiateurs des actions de ce type. L'intégration de ces éléments nouveaux n'a posé aucun problème aux équipes, à part le travail interne dont les médiateurs sont déchargés, tout le monde fait le même travail, les médiateurs sont considérés comme des renforts supplémentaires et en aucun cas ne se retrouvent à porter des projets seuls.

La question qui se pose alors au regard de ces éléments est la finalité de l'introduction des médiateurs dans les bibliothèques. En effet, le dispositif contrat emploi-jeune est prévu pour cinq ans. Que va-t-il se passer pour ces nouveaux "métiers" lorsque l'échéance arrivera à son terme? Est-ce une façon d'introduire de nouvelles pratiques en espérant faire évoluer à terme le métier de bibliothécaire de l'intérieur ou cela va-t-il déboucher sur la création d'un nouveau corps dans la filière culturelle? Le terme de "métier" n'est pas neutre. Si dans l'esprit du législateur il s'agit bien de favoriser l'émergence de nouveaux métiers, dans la pratique, que cela soit en bibliothèque ou dans les autres établissements publics bénéficiant de ce dispositif, de l'activité des médiateurs se dégage moins la définition d'un métier qu'un ensemble de fonctions transversales, communes à bien des métiers. Parallèlement, si le dispositif contrat emploi-jeune ne débouche pas à son échéance sur la création de nouveaux métiers ou sur l'intégration des nouvelles pratiques mises en œuvre par les bibliothécaires, qui répondra aux demandes qu'il aura fait naître auprès des publics ?

La plupart des chefs d'établissements rencontrés, qui mènent une politique volontariste en matière de médiation interne et externe, souhaitent leur assimilation à la profession et poussent leurs médiateurs à passer les concours de bibliothécaires.

Ces mêmes responsables soulignent que la rigidité dans laquelle s'enferme une partie de la profession provient de l'inadéquation de la formation initiale, dont « les priorités sont les nouvelles technologies, la gestion, l'évaluation »⁷⁰ au détriment de la communication et de l'approche des publics en difficulté. Ce qui n'est pas proposé lors de la formation initiale, n'est pas suffisamment développé dans la formation continue alors même que les demandes se font de plus en plus nombreuses. Les attentes formulées lors du stage sur « Le rôle social des médiathèques » par le personnel des catégories B et C témoignent de cette impuissance à aborder de façon sereine les

70 C. TABET, *La bibliothèque " hors les murs "*, op. cit., p.36.

questions de société qui se pressent à la porte des bibliothèques. Ces témoignages recourent ceux réunis lors de l'enquête fragmentaire réalisée dans des établissements de la région parisienne et rejoignent l'analyse faite par Martine Blanc-Montmayeur, directrice de la Bibliothèque Publique d'Information, à savoir qu'il « existe une confusion constante dans les bibliothèques entre rôle et métier. Quand on parle du rôle social des bibliothèques, on est amené à sortir de la définition stricte du métier, et à se heurter à tous les problèmes que cela pose : appel à des vacataires, appel à des volontaires (...), appel à l'imagination qui n'est pas une technique et qui ne peut être enseignée comme telle. C'est là que le principe de réalité nous rattrape. Les bibliothèques sont des lieux de centre ville ou de quartiers qui se vivent aujourd'hui comme envahis »⁷¹. Enfin, il ressort de la plupart des témoignages la nécessité que les équipements des zones dites sensibles soient gérés et animés par du personnel très qualifié (bibliothécaires et assistants qualifiés), personnel souvent mieux préparés à l'accueil et à la communication au moment de la formation initiale.

Cette question de la formation initiale de toutes les catégories de personnel est d'autant plus importante que comme le souligne Martine Blanc-Montmayeur : « Le rôle social des bibliothèques n'est plus un choix parmi d'autres, une volonté politique plus ou moins affirmée par les différentes autorités de tutelle. Il se traduit par une confrontation permanente des acteurs culturels que nous sommes à des problèmes beaucoup plus vastes, ceux que rencontre, pour ne parler que d'elle, la société française dans toutes ses composantes. Cette vague, ces lames de fond qui se heurtent à la vitrine de nos équipements et qui de plus en plus souvent pénètrent à l'intérieur en déferlantes peu contrôlables, bouleversent nos équilibres professionnels, mettent à mal notre formation, nous font aussi toucher du doigt nos incompétences (...) »⁷². Les bibliothécaires ne peuvent pas répondre à toutes les demandes seuls, d'autant que les problèmes posés par les nouveaux publics sont plurifactoriels et nécessitent donc des réponses pluriprofessionnelles, non pas au sein des bibliothèques mais au sein des collectivités locales. La cohésion de l'institution bibliothèque n'a, semble-t-il, rien à gagner d'un éclatement de son personnel. Etre au cœur d'une problématique culturelle, éducative et

71 *Le rôle social des bibliothécaires en milieu urbain*, Actes de la journée d'étude du 5 février 1996 BPI/ABF, supplément au Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, 1996.

72 *Le rôle social des bibliothécaires en milieu urbain*, *ibidem*.

sociale ne doit pas signifier pour autant avoir du personnel culturel, d'une part, et d'autre part, du personnel éducatif et du personnel social, c'est en ce sens que l'expérience des médiateurs issue du dispositif emploi-jeune trouve ses limites. L'ouverture sur l'extérieur doit, par conséquent, s'accompagner de la recherche de renforts extérieurs, de partenaires, car comme le souligne Claudie Tabet: « Faire face aux besoins et aux demandes multiples de nouveaux publics, participer localement à la lutte contre l'exclusion, au recul de l'illettrisme, développer un nouveau rapport à l'écrit, multiplier et diversifier les formes de l'offre de lecture sont autant d'axes de travail qui nécessitent une coopération locale avec d'autres organismes »⁷³.

73 C. TABET, *La bibliothèque "hors les murs"*, op. cit., p. 49.

3. LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

Il ne s'agit pas ici de dresser un catalogue des actions pouvant être menées en partenariat. Si les exemples de réalisation sont toujours utiles pour mener une réflexion et inspirer de nouveaux projets, ils ne peuvent en aucun cas s'utiliser sous la forme de recettes. Les exemples de la bibliothèque Crimée, de la bibliothèque de Troyes et de la bibliothèque de Saint-Quentin-en-Yvelines donnent un aperçu de ce que peut être le rôle social des bibliothèques et, par là même, des partenaires nécessaires à la mise en place d'un projet de lecture publique suivi et cohérent.

Les partenaires sont multiples, mais grossièrement peuvent se classer en quatre catégories : la sphère des professionnels du livre et de la lecture (réseau de coopération documentaire entre bibliothèques de même nature ou de différentes natures, les acteurs du circuit économique du livre tels que les éditeurs et les libraires, les auteurs, les conteurs...), la sphère des acteurs de la vie culturelle (compagnie théâtrale, musée...), la sphère du monde de l'éducation (enseignants, bibliothèques-centres de documentation, centres de documentation et d'information, centres départementaux de documentation pédagogique...) et la sphère des acteurs locaux (travailleurs sociaux, PMI...).

3.1 L'échelle des partenariats

3.1.1 La notion de territoire

Les services et les activités développés par la bibliothèque, une fois entendu que celle-ci ne fonctionne pas sur le mode "c'est à prendre ou à laisser", ne concourent au développement de la lecture publique que s'ils sont en phase avec leur environnement "sociologique", c'est en ce sens que la notion de territoire est primordiale. Ainsi que le rappelait Danielle Taesch, directrice des bibliothèques de Mulhouse, à Poitiers, « toute politique culturelle est une démarche qui s'enracine dans la vie locale, ses réalités (sociologie), ses exigences (orientations politiques et contraintes financières), le poids du passé, et qui se traduit souvent comme la recherche d'une identité à construire »⁷⁴.

74 Intervention sur « La bibliothèque dans la cité », lors du stage sur « Le rôle social des médiathèques », Poitiers les 13, 14 et 15 octobre 1999.

Cette perspective d'inscription dans un territoire au sens sociologique mais aussi au sens administratif du terme est d'autant plus importante du fait de la décentralisation et de la libre administration des collectivités territoriales. L'Etat ne peut avoir qu'une politique incitative par le biais du concours particulier et les subventions que peuvent attribuer sur des projets précis ses services déconcentrés en région (Directions régionales des affaires culturelles). Comme le souligne Claudie Tabet « à défaut d'une loi sur les bibliothèques, aucun texte ne contraint actuellement une commune à se doter d'une bibliothèque municipale, pas plus qu'à créer ou renforcer ses services en direction des publics défavorisés ou empêchés (...), c'est donc aux collectivités territoriales (communes, départements, régions) de faire le choix de cette politique partenariale (...) »⁷⁵. Le poids des élus est aussi important dans la définition de la politique culturelle que dans les autres domaines d'activités de la collectivité locale, même si, comme le soulignait Michel Bollet, directeur des affaires culturelles de la ville de Troyes, les élus n'ont toujours pas une vision claire de ce qu'est la culture. La bibliothèque est service local⁷⁶ dont le personnel dépend directement des élus locaux ; à ce titre la bibliothèque publique n'est qu'un acteur de la politique culturelle élaborée par les élus. Enjeu politique, outil de communication et de promotion, la bibliothèque reflète, volontaire ou contrainte, les choix et les objectifs des élus⁷⁷.

Dans ce cadre, le premier objectif à atteindre est donc de remporter l'adhésion des élus au plan de lecture publique que l'établissement souhaite mettre en œuvre. La mise en place d'une politique partenariale idéale suppose aussi la mobilisation de tous les services municipaux qu'il s'agisse de la direction des affaires culturelles, de la direction des affaires scolaires, de la direction des affaires sanitaires et sociales.... Dans la pratique, cette mobilisation n'est pas toujours aisée. Ainsi que le remarquait Michel Bollet, directeur des affaires culturelles de la ville de Troyes, et la plupart des responsables d'établissements rencontrés lors de cette étude, la collaboration entre les services municipaux est souvent problématique du fait du cloisonnement entre les services. L'équilibre budgétaire n'incite pas les différents services à coopérer, chaque

75 C. TABET, *La bibliothèque "hors les murs"*, op. cit., p. 50.

76 Service municipal dans le cadre de la commune, service départemental dans le cadre du département.

77 Dans les villes dirigées par l'extrême-droite, l'adéquation de la bibliothèque à la politique municipale se traduit par d'importants dysfonctionnements et le départ de personnels qualifiés.

service étant plus préoccupé par son audience auprès des élus dont dépend souvent son enveloppe budgétaire, que par la perspective de défendre un projet commun dont les résultats risquent de lui échapper. Cet état d'esprit ne règne pas partout. Dans les collectivités où le partenariat est le fruit d'une volonté politique forte, les collaborations sont souvent fructueuses. A Gennevilliers, par exemple, la direction des affaires culturelles et la direction des affaires scolaires travaillent ensemble sur le développement de la lecture publique depuis de nombreuses années, le réseau des bibliothèques-centres de documentation a été mis en place avec le soutien de la bibliothèque municipale.

Dans les faits, des partenariats se nouent entre les différents acteurs des quartiers sans que pour autant il y ait une collaboration effective des différents services municipaux entre eux. Cependant, ces partenariats restent fragiles, car ils reposent trop souvent sur la bonne volonté et les convictions de deux ou trois personnes, celles-ci parties, le dispositif s'effondre.

Si tout partenariat suppose une réflexion au niveau local, les acteurs impliqués ne sont pas forcément à rechercher dans les limites étroites du quartier, voire de la collectivité. Lors de son intervention au colloque de Saint-Etienne⁷⁸, Dominique Arot, alors chef du département des politiques documentaires et patrimoniales de la Direction du livre et de la lecture, insistait sur la nécessité de sortir du cadre restreint de la bibliothèque : « Aujourd'hui, l'autosuffisance des différents établissements, quelle que soit leur taille, est devenue impossible. L'individualisme n'est plus de mise : "explosion" documentaire, missions patrimoniales et documentaires accrues, diversités des publics et de leurs demandes, rationalisation et justification des moyens humains et financiers mis en œuvre (...) nécessitent de rassembler les compétences et de les rassembler largement, au-delà de la seule institution bibliothèque ». Une démarche similaire doit être envisagée, lorsque la situation le justifie, afin d'agrandir le cercle et donner corps à une véritable politique de lecture publique.

78 *Travailler ensemble, bibliothèques et réseaux, colloque de Saint-Etienne*, in Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français, n°168, 3e trimestre 1995.

C'est dans cette optique qu'il est apparu pertinent de s'intéresser à des dispositifs de grande envergure tels que les contrats de ville et les contrats ville-lecture. Outre la lecture des textes officiels, deux entretiens m'ont permis de saisir les implications de ces dispositifs à travers des exemples précis. Ainsi, j'ai eu la possibilité de rencontrer Jean-Claude Van Dam, chef du département des bibliothèques publiques et du développement de la lecture à la Direction du livre et de lecture, et Moncef Ben Othman, conseiller pour le livre et la lecture à la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

3.1.2 Les contrats de ville ou politique de la ville

La politique de la ville a pour objectif de lutter contre les dysfonctionnements sociaux de certaines zones de la ville, dysfonctionnements dus à des problèmes économiques, des questions de formation, à l'échec scolaire, à la délinquance... Afin d'aider les collectivités dans la résolution de ces difficultés, l'Etat a mis en place le dispositif contrat de ville. Les domaines d'intervention de ce dispositif sont multiples (réurbanisation, prévention de la délinquance...) et ont une forte connotation sociale. Cependant, la culture et donc la lecture publique, peuvent trouver leur place dans deux domaines, très importants pour les collectivités; il s'agit de l'amélioration du cadre de vie, dans lequel les équipements culturels ont un rôle à jouer, et du domaine transversal de la citoyenneté, qui touche la démocratie et par conséquent où la culture a tout à fait sa place.

Une réflexion sur la lecture publique dans ce cadre des contrats de ville pourrait permettre de mailler plus efficacement le territoire de la collectivité en terme d'équipements, mais aussi en terme de collaboration entre les différents services municipaux, et notamment entre les affaires scolaires, les affaires culturelles et la jeunesse et sports. A Givors⁷⁹, ville de la grande banlieue lyonnaise, par exemple, les grands objectifs définis par la municipalité dans le cadre du contrat de ville sont les suivants : développer la citoyenneté, agir contre l'exclusion et restaurer le lien social. Pour atteindre ces objectifs, la ville a mis en place cinq dispositifs :

- * Plan local d'éducation artistique qui a pour but « d'assurer un développement de l'éducation artistique dans la population scolaire, de favoriser la

79 *Travailler ensemble, bibliothèques et réseaux, colloque de Saint-Etienne, op. cit.*

fréquentation culturelle de proximité et d'améliorer l'offre pédagogique des structures culturelles ». La médiathèque a trouvé sa place en montant des ateliers d'écriture.

- * Zone d'éducation prioritaire dont la finalité est de « modifier la motivation, l'attitude, l'attention de l'élève pour le rendre actif par rapport aux apprentissages ». Ce dispositif ne dépend pas du bon vouloir de la municipalité, c'est bien entendu le ministère de l'Education nationale qui a décidé de sa mise en place, cependant la municipalité soutient fortement celui-ci. Le travail fait avec les classes par la médiathèque depuis dix ans a été repensé et rajeuni.
- * Contrat d'agglomération afin « d'agir sur l'insertion initiale des populations immigrées et tsiganes et de prévenir l'exclusion ». La médiathèque propose des actions spécifiques pour les gens du voyage, un service public de proximité dit "écrivain public" et a créé un point documentation "Info-Santé".
- * Développement social urbain de façon « à améliorer le cadre de vie, changer l'image, remédier à l'exclusion, prévenir les ségrégations et rééquilibrer les quartiers ». La médiathèque a élaboré une mission musique, afin de soutenir les pratiques musicales amateurs.
- * Développement économique avec cinq axes majeurs, à savoir : emploi/formation, développement des entreprises, création d'entreprises, sites industriels, promotion/communication. La médiathèque s'est inscrite dans ce dispositif en créant un pôle documentaire "travail-emploi".

Cependant, force est de constater que la culture est souvent oubliée dans les contrats de ville. Il n'a pas été possible d'évaluer la place exacte de la culture dans les 214 contrats de ville signés entre 1994 et 1998 ; seuls seize sites pilotes⁸⁰, retenus pour la préfiguration des contrats de ville 2000-2006, ont fait l'objet d'une évaluation

80 Il s'agit des sites suivants : Amiens, Bastia, Boucle nord 92 (Asnières, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Clichy), Grenoble, Le Mantois, Les portes de Paris (Noisy-le-Grand, Villiers-sur-Marne), Lille-Roubaix-Tourcoing, Mulhouse, Orléans, Perpignan, Poitiers, Port de Bouc-Martigues, Rennes, Saint-Dizier, Val de Marne centre (Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Maison-Alfort) et Saint Denis de la Réunion.

détaillée de la part du ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Le bilan de la place de la culture dans les contrats de ville indique : « On constate que selon les sites et les niveaux de négociations, la culture :

- * prend sa place aux différentes échelles,
- * contribue à une politique d'aménagement du territoire et à de nouvelles centralités,
- * l'architecture et le patrimoine trouvent des entrées pertinentes pour contribuer à l'identité des quartiers dans la ville,
- * le contrat de ville contribue à l'impulsion d'une politique culturelle d'une ville ou d'une agglomération,
- * le projet culturel déclenche une dynamique intercommunale et permet de définir le contour de nouveaux métiers à l'intérieur de la maîtrise d'œuvre,
- * elle enrichit les axes prioritaires de l'intégration, de l'éducation, de la citoyenneté, de la mixité urbaine.

On peut cependant regretter à ce stade, que la culture soit souvent noyée dans le sous chapitre "sport, culture, loisirs". Cette confusion risque de générer une culture spécifique de la politique de la ville, ce qui à terme contribuerait à une culture à deux vitesses. Il serait souhaitable par ailleurs, que le diagnostic des ressources culturelles de droit commun soutenues par le ministère de la Culture et les collectivités locales soit plus approfondi, ce qui permettrait d'identifier les projets dans les conventions thématiques et territoriales du contrat de ville et de les rassembler dans un programme culturel récapitulatif. Ce programme rendrait lisible l'ambition de la culture dans la politique de la ville du XIIe Plan. »⁸¹. De fait, la culture a une place très marginale dans les seize sites pilotes ; l'action culturelle est souvent rattachée au volet éducation et ne semble avoir ni objectifs ni moyens propres.

Martine Camber, directrice de la Médiathèque François Mitterrand aux Ulis, en région parisienne, a beaucoup insisté, lors de notre rencontre, sur le fait que les élus n'ont pas conscience de la dimension sociale et citoyenne que peut avoir toute démarche culturelle, et qu'il revient aux professionnels de la culture de mettre en évidence cet aspect. En dépit des efforts faits pour mieux prendre en compte la culture dans les

81 Site Internet du ministère de l'Emploi et de la Solidarité :
http://www.ville.gouv.fr/en_savoir_plus/sites_pilotes/dimension_culturelle.html

politiques de la ville, le fait est que la culture garde un caractère d'exception. C'est pourquoi, l'Etat a été conduit à élaborer un dispositif plus spécifique, il s'agit du contrat ville-lecture.

3.1.3 Les contrats ville-lecture

Dans le cadre politique d'une volonté de démocratisation culturelle, Madame la ministre de la culture Catherine Trautmann a rédigé, en juillet 1998, une circulaire préconisant la signature entre l'Etat et les collectivités territoriales⁸² de contrats de développement de la lecture⁸³. L'expression "ville-lecture" n'est pas une invention de la Direction du livre et de la lecture, mais de l'Association française pour la lecture qui préconisait l'élaboration de plan ville-lecture dans le monde scolaire ; la Direction du livre et de la lecture a repris l'expression souhaitant insister ainsi sur l'intérêt pédagogique de la lecture. La démarche volontariste de l'Etat en la matière s'explique par la prise de conscience que l'Etat ne peut pas mener seul une politique culturelle, d'une part et, d'autre part, par la reconnaissance de la pertinence de la notion de territoire local dans le domaine culturel. Mélangeant fins et moyens⁸⁴, cette circulaire propose trois axes de réflexion :

- * « susciter la construction à l'échelle d'un territoire (commune ou groupement de communes) d'un partenariat actif entre tous les acteurs de la lecture pour l'élaboration de programmes cohérents et partagés, en renforçant en particulier les coopérations entre les secteurs culturel, éducatif et associatif ;
- * former les lecteurs de demain en familiarisant les jeunes aux formes diversifiées d'écrits et en leur donnant l'occasion de se confronter avec les auteurs et les oeuvres d'aujourd'hui ;
- * assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie, impliquer les familles et aller à la rencontre des publics marginalisés ».

82 Villes ou regroupement de communes dans le cadre de l'intercommunalité.

83 Circulaire en annexe 9.

84 Les objectifs des contrats ville-lecture ne sont pas dissociés dans le texte de cette circulaire des moyens à mettre en œuvre. Ainsi, le partenariat est présenté à la fois comme un objectif et comme un moyen. En effet, par l'institution d'un comité de pilotage réunissant les acteurs locaux, le contrat ville-lecture a pour but d'inciter des partenariats à qui revient l'élaboration d'un plan concerté de développement de la lecture publique.

En préconisant fortement la constitution de réseaux et le travail en partenariat, ce texte devrait permettre un décloisonnement des secteurs, mais aussi et surtout des esprits. Les antagonismes entre le monde enseignant et les bibliothécaires sont encore très forts. L'opposition entre la "lecture-apprentissage" et la "lecture-plaisir", et plus globalement entre démarche culturelle et démarche pédagogique, n'a pas encore été dépassée et entraîne de nombreux malentendus sur les objectifs que peuvent avoir les bibliothécaires et les enseignants⁸⁵. Si les pistes de réflexion proposées par cet axe sont intéressantes, elles se trouvent limitées dans les faits par l'absence de partenariat entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale. D'une part, si les établissements primaires sont placés sous la responsabilité de la commune, cette responsabilité ne s'exerce que dans la limite stricte des bâtiments et non pas des personnels. Par conséquent, les volontés politiques en matière de partenariat ne peuvent se traduire que par le biais d'une politique incitative, notamment dans le cadre de l'aménagement de bibliothèques-centres de documentation. D'autre part, il faut rappeler que l'enseignement secondaire relève, encore une fois du point de vue strict des locaux, du département pour les collèges et de la région pour les lycées.

Parallèlement, cette circulaire affirme clairement la nécessité d'aller chercher les publics là où ils se trouvent, validant ainsi toutes les actions de bibliothèque "hors les murs" menées depuis quelques années par un certain nombre d'établissements. L'accent mis sur la présence du livre dans tous les lieux de vie est d'autant plus important pour les professionnels des bibliothèques, qu'il entérine une évolution des missions des bibliothèques qui sur le terrain pose de nombreux problèmes. Les directeurs d'établissements, rencontrés à l'occasion de cette étude, ont insisté sur l'impact au quotidien que pouvait avoir ce type de rappel venant de l'autorité politique la plus haute.

Outre ces principes de départ, la démarche proposée par le contrat ville-lecture est intéressante à plus d'un titre, puisqu'il s'agit de :

- * première étape : « procéder à un état des lieux de la lecture publique sur le territoire » .

85 Le partenariat avec le monde scolaire est de loin le plus riche, mais aussi, très souvent, le plus problématique. C'est pourquoi, il est apparu intéressant de s'y arrêter dans le chapitre suivant.

Cet état des lieux est placé sous la responsabilité d'un comité de pilotage, qui sous la direction du maire réunit « les acteurs administratifs et institutionnels, professionnels et associatifs, économiques et culturels concernés par le développement de la lecture ». La perspective d'un bilan à l'échelle d'une commune est particulièrement valorisée par les professionnels des bibliothèques, qui reconnaissent la faillite de la diffusion de l'information, parfois même au sein d'un même établissement. C'est d'ailleurs cette méconnaissance entre les acteurs qui est soulignée dans la deuxième étape du dispositif. La mise en place de cet état des lieux est loin d'être évidente, car celui-ci suppose la définition d'indicateurs pertinents et opératoires au niveau local. Si les taux d'illettrisme et d'échec scolaire semblent particulièrement éclairants dans ce cadre, force est de constater qu'ils n'existent pas en tant que tels au niveau local, et que leur détection reste très délicate. De par les outils à mettre en place et l'étendue des champs à couvrir, cet état des lieux peut être très coûteux, c'est pourquoi l'Etat le finance à 50% même si celui-ci ne débouche pas forcément sur la signature d'un contrat ville-lecture⁸⁶.

- * deuxième étape : « conduire la réflexion pour décroisonner et harmoniser les multiples activités déjà engagées par des professionnels qui s'ignorent et redoublent souvent leurs interventions ».

Ce constat est particulièrement vrai pour les actions entreprises par les travailleurs sociaux. Conscients que la réinsertion de populations marginales est souvent facilitée par une démarche culturelle d'accompagnement, de nombreux éducateurs de rue créent des bibliothèques de rue ou des points lecture, sans pour autant s'adresser à la bibliothèque. A titre d'exemple, L'ASERC⁸⁷, qui gère à Cognac trois centres sociaux et un centre de prévention, a organisé pendant plus de dix ans une manifestation autour du livre et de la lecture, intitulée "La ruée vers le livre", sans que la bibliothèque municipale n'y prenne part. Dans le même ordre d'idée, cette association a installé dans chacun de ses centres une bibliothèque, alors même que les bibliothèques de quartier sont toutes proches et entreprennent des actions en direction des publics dits difficiles.

- * troisième étape : « élaborer un projet commun prenant pleinement en compte la prévention de l'illettrisme dès le stade de la petite enfance et de l'enfance

86 Le reste du financement de cet état des lieux est à la charge de la commune.

87 Association sociale éducative région Cognac.

et en définissant des complémentarités et actions conjointes entre ces acteurs : enseignants, professionnels du livre et des bibliothèques, personnels d'accueil de la petite enfance, fédérations d'éducation populaire, responsables d'organismes de formation, travailleurs sociaux, agents de développement social urbain, etc. ».

A travers cette étape se joue véritablement l'enjeu du contrat ville-lecture. Le comité de pilotage doit être en mesure de proposer des projets novateurs dans lesquels partenariats et objectifs sont formalisés. La circulaire signale à titre d'exemples quelques axes de réflexion, qui traduisent bien les enjeux sous-tendus par le dispositif, puisqu'elle énonce les axes suivants :

- * « le développement planifié d'un réseau de bibliothèques ;
- * une politique du livre en direction de la petite enfance ;
- * une action de médiation "hors les murs" incluant un programme spécifique en direction des familles ;
- * une action en direction des établissements scolaires ;
- * l'organisation d'événements locaux ou régionaux autour du livre ;
- * une participation renforcée des écrivains ;
- * l'organisation de formations ».

Ces axes de réflexion ne sont pas forcément novateurs, de nombreux établissements ont entrepris depuis plusieurs années des actions de ce type. Cependant, cette circulaire est novatrice dans le fait qu'elle formalise une partie des missions des bibliothèques et qu'elle légitime ainsi des orientations qui posent, encore parfois, des problèmes.

La bibliothèque publique n'est pas forcément maîtresse d'œuvre de toutes ces actions, elle peut parfaitement être un partenaire parmi d'autres et se doit même parfois de faire preuve de modestie, cependant les bibliothécaires doivent garantir la qualité de la démarche afin que l'action culturelle envisagée au départ ne soit pas dévoyée en action socioculturelle⁸⁸.

88 Il ne s'agit pas de mettre en cause la qualité des actions socioculturelles, mais de souligner la priorité donnée à l'intervention directe de créateurs et non d'animateurs dans l'action culturelle.

- * quatrième étape : « évaluer régulièrement ce projet d'ensemble afin d'enrichir les activités, de souder le partenariat et d'inscrire la démarche dans la durée ».

Ce volet est souvent mis en avant par les responsables d'établissement rencontrés, qui, d'une façon générale regrettent de n'avoir ni le temps ni les moyens de dresser des évaluations qualitatives des actions qu'ils mènent. C'est un problème récurrent et l'on peut se demander quel est l'intérêt d'actions dont on n'évalue pas les effets.

Sur la base de l'état des lieux et du plan de développement est négocié un contrat qui entérine l'engagement de l'Etat et de la commune sur un minimum de trois années renouvelable. Les dossiers sont instruits par les conseillers du livre et de la lecture des Directions régionales des affaires culturelles puis sont soumis à l'avis d'une commission présidée par le directeur du livre et de la lecture. Une fois validés par la commission, les dossiers se voient attribuer un label national "contrat ville-lecture". La collectivité labellisée peut alors bénéficier plus facilement des crédits d'intervention du ministère de la Culture déconcentrés auprès des Directions régionales des affaires culturelles (Crédits du titre 4), mais aussi, dans l'optique de l'équipement en multimédia des bibliothèques, de crédits gérés par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Par ailleurs, les dossiers présentés par les villes labellisées pour le concours particulier sont prioritaires, et ce au meilleur taux. La durée minimum du contrat ainsi que l'attribution d'une enveloppe globale, et non plus une multiplicité de petites subventions attribuées ponctuellement, devraient permettre l'élaboration d'une politique de la lecture à moyen terme.

Outre l'instruction des dossiers, les conseillers du livre et de la lecture en région jouent un rôle incitatif très fort auprès des collectivités, et notamment auprès des villes déjà inscrites dans le dispositif "contrat de ville". Comme le soulignait Moncef Ben Othman, lors de notre entretien, les collectivités faisant l'objet de contrat de ville sont, en majorité, des villes où les indicateurs sociaux, économiques et culturels sont très mauvais, et où par conséquent la nécessité d'une politique de la lecture est évidente. En Ile-de-France, les municipalités d'Aubervilliers et de La Courneuve, villes où le dispositif des contrats de ville est déjà en place, réfléchissent actuellement sur l'opportunité d'un contrat "ville-lecture".

En 1998, neuf contrats ville-lecture ont été signés, et en 1999, ce sont quinze villes qui se sont vues attribuées ce label. Ce dispositif est trop récent pour qu'une évaluation ait déjà eu lieu. En région parisienne, les villes de Cergy et de Saint-Denis ont obtenu très récemment ce label sur des projets reprenant les grandes orientations proposées par la circulaire, c'est-à-dire le développement planifié du réseau avec la construction d'annexes, des actions en direction de la petite enfance et du public scolaire. Au niveau national, l'exemple de la ville de Brive est cité très souvent, car il est sans doute, pour l'instant, le plus novateur. La municipalité de Brive a inscrit dans son projet ville-lecture le nouveau souffle qu'elle souhaite donner à sa foire du livre ; recevant lors de cette foire de grands noms de la littérature étrangère, elle va prolonger ces rencontres en créant une maison de la littérature jeunesse dont l'une des missions sera de recevoir en résidence des écrivains et de développer ainsi les ateliers d'écriture permettant un travail de fond.

Un certain nombre de villes, parmi lesquelles Poitiers, Roubaix, Troyes, mènent actuellement une réflexion sur l'opportunité de signer un contrat ville-lecture et ont entrepris de faire l'état des lieux de leurs ressources et de leurs besoins. Un rapide tour d'horizon des villes candidates permet de discerner des points communs entre ces villes qui peuvent se résumer de la manière suivante : ce sont des villes où la bibliothèque municipale est considérée comme le premier établissement culturel et où la lecture publique est considérée comme un enjeu de premier plan.

En vertu du principe de la libre administration des communes défini par la décentralisation, la mise en place des contrats de ville et des contrats ville-lecture dépend entièrement des autorités politiques locales. Si les services municipaux peuvent proposer des axes de travail et coordonner l'élaboration des projets, la décision finale revient toujours au maire et à l'équipe municipale. Les priorités définies dans un contrat de ville ou dans un contrat ville-lecture reflètent les grandes orientations politiques qui président à la vie de la cité.

Avant de revenir sur les étapes d'une démarche partenariale, démarche mise en œuvre dans le cadre des dispositifs de grande envergure que sont le contrat de ville et le contrat ville-lecture, il nous a paru intéressant d'évoquer, plus en détail, le partenariat entre les bibliothèques et le monde scolaire.

D'une part, parce que la collaboration avec les écoles est pour de nombreuses bibliothèques municipales une priorité.

D'autre part, parce qu'à travers les échecs et les succès de cette collaboration découle une méthodologie, qui, sans conteste, est applicable à l'ensemble des partenariats.

3.2 Bibliothèques/Ecoles : un partenariat naturel?

3.2.1 Sur le plan national

Si les bibliothèques et l'école concourent aux mêmes objectifs de transmission et de partage du savoir débouchant sur la citoyenneté et la démocratie, leur rapprochement est récent. Il faut attendre 1984 pour que le partenariat école/bibliothèque, appuyé sur les nouvelles bibliothèques-centres de documentation soit officiellement encouragé, et 1986 pour que les documentalistes des Centres de documentation et d'information reçoivent pour mission officielle et explicite d'entretenir des relations avec « les diverses bibliothèques situées à proximité »⁸⁹. En dépit de ces encouragements donnés par le ministère de l'Éducation nationale, les relations bibliothèques/école se bornaient à une diffusion des informations minimales sur les services des bibliothèques municipales.

C'est avec la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 que la politique de coopération s'affirme nettement. En effet, ce texte souligne que « la poursuite de la décentralisation implique le développement de la collaboration et de la concertation entre l'école et les collectivités locales » les établissements scolaires devant, entre autre, « organiser des contacts et des échanges avec leur environnement culturel ». La réponse du côté des bibliothèques est officialisée en 1991 par le Conseil supérieur des bibliothèques qui consacre une partie de son rapport à « l'indispensable organisation de la complémentarité entre les bibliothèques des établissements scolaires et des bibliothèques de lecture publique »⁹⁰.

89 Circulaire n°86-126 du 13 mars 1986.

90 Le Conseil supérieur des bibliothèques n'a qu'un rôle consultatif, cependant, par le biais de son rapport annuel, il souligne les grands débats qui se font jour dans la profession et propose des orientations souvent reconnues par l'ensemble des professionnels des bibliothèques.

En 1993, la Fédération française de coopération entre bibliothèques a piloté une enquête nationale et a organisé une université d'été sur « les relations entre les bibliothèques et le monde scolaire »⁹¹. Les résultats de cette enquête, faite en direction des écoles, collèges et lycées pour le monde scolaire et des bibliothèques départementales de prêt et bibliothèques municipales pour la sphère des bibliothèques, donnent une image représentative de leur coopération.

Ainsi, si les bibliothèques municipales coopèrent effectivement dans leur grande majorité (90%), les établissements d'enseignement primaire et secondaire sont beaucoup moins impliqués avec 55% en moyenne. Ce résultat est, cependant, à relativiser du fait de la forte disproportion numérique qui existe entre les établissements scolaires et les bibliothèques publiques. Des deux côtés, l'intérêt porté à la coopération est très fort, cependant l'écart entre les intentions déclarées et l'engagement réel des institutions est important, notamment du côté des établissements scolaires qui en sont rarement les initiateurs⁹². Par ailleurs, l'enquête souligne la mauvaise connaissance qu'ont les deux institutions l'une envers l'autre.

L'intensité de la coopération n'est pas la même selon le niveau de cursus scolaire. De façon globale, l'école maternelle est plus sensible à une collaboration avec les bibliothèques publiques, la coopération allant en déclinant pour être quasiment nulle avec les lycées professionnels, même si les classes de CP et de 6^e, relèvent les moyennes⁹³.

Parallèlement, les questions de l'enquête portant sur le degré de structuration institutionnelle de la coopération font ressortir le caractère conjoncturel de celle-ci, surtout du côté des établissements scolaires où la coopération est rarement mentionnée

91 J.-M. PRIVAT, *Bibliothèque, école: quelle coopération?*, Rapport d'enquête, CRDP Académie de Créteil/FFCB, 1994, 270 p. (collection argos).

92 Ainsi, par exemple, si les écoles primaires jugent à 90% que la coopération est intéressante, elles n'en sont les initiatrices qu'à la proportion de 5%.

93 Quelques chiffres de la coopération selon le niveau scolaire:

école maternelle: 16% en petite section, 25% en moyenne section, 32% en grande section ;

école primaire: 33% en CP, puis déclin progressif pour atteindre 15% en CM2 ;

collèges et lycées: 35% en 6e, 12% en seconde, 9% en terminale, 0 à 3% en lycées techniques ou professionnels.

dans le projet d'établissement. Les bibliothèques publiques sont, la plupart du temps, initiatrices des relations contractuelles et du suivi de celles-ci.

Par ailleurs, les interrogations portant sur la nature culturelle de la coopération soulignent l'aspect utilitaire de celle-ci pour les établissements scolaires. Le "voiturage" ou le besoin de disposer d'une offre plus variée prime sur les autres services attendus des bibliothèques publiques, et « le corpus de travail est celui de la légitimité scolaire »⁹⁴. Après l'emprunt collectif, la visite à la bibliothèque est l'activité la plus prisée par les enseignants, ceux-ci percevant la bibliothèque comme un "lieu de ressources". Enfin, dans les objectifs assignés à la collaboration, établissements scolaires et bibliothèques publiques se retrouvent autour de la volonté de "donner le goût de lire".

En conclusion, l'enquête souligne que tous les éléments réunis tendent à une coopération plus large et plus aboutie, même si les tensions et les malentendus existent.

3.2.2 Etude de cas : la collaboration vue de la bibliothèque jeunesse Crimée

L'exemple de la bibliothèque Crimée est intéressant, à plus d'un titre, en matière de collaboration avec le monde scolaire, d'une part, parce que celle-ci est diversifiée, et d'autre part, parce qu'en dépit d'une démarche contractuelle rigoureuse, elle souligne les obstacles auxquels se heurtent bon nombre de bibliothèques.

Comme la plupart des bibliothèques, la bibliothèque Crimée entretenait jusqu'à cette année scolaire des relations non-formalisées et ponctuelles avec les écoles environnantes. La plupart des classes venaient visiter la bibliothèque et quelques enseignants sollicitaient la bibliothèque ponctuellement dans le cadre de recherches thématiques. Le bilan de ces relations n'était pas aux yeux des bibliothécaires satisfaisant, ni du point de vue de leur nature jugée trop utilitaire, ni du point de vue des effets escomptés sur la fréquentation des enfants. C'est pourquoi, en collaboration avec la coordinatrice du réseau d'éducation prioritaire du secteur, la bibliothèque a élaboré une convention visant à formaliser la collaboration qu'elle souhaitait avoir avec les enseignants. Cette convention a été validée par l'inspecteur de l'Education nationale du secteur. Dans cette convention, sont signifiés clairement les objectifs de la bibliothèque, les activités qu'elle propose aux enseignants, ainsi que les engagements réciproques que

94 J.-M. PRIVAT, *Bibliothèque, école: quelle coopération?*, Rapport d'enquête, op. cit., p. 35.

suppose la mise en place de ces activités⁹⁵. Par les engagements réciproques, la bibliothèque souhaitait souligner la nécessité de l'investissement des enseignants aux côtés des bibliothécaires. Ainsi, les visites de découverte n'auront lieu que si l'enseignant prépare celles-ci en visitant au préalable la bibliothèque et organise avec les bibliothécaires son déroulement.

Le projet a été présenté dans chaque école par trois ou quatre bibliothécaires dans le courant du mois de septembre de façon à ce que les activités débutent mi-octobre. Ces réunions de présentation, tenues pendant l'heure du déjeuner en la présence du chef d'établissement, ont permis de dissiper un certain nombre de malentendus, mais ont aussi mis à jour des obstacles parfois difficiles à surmonter. Bien que dans l'ensemble positives, les réactions des enseignants ont été très contrastées, allant de l'adhésion à l'indifférence la plus totale dans certaines écoles⁹⁶. L'opposition "lecture-plaisir/lecture-apprentissage" a fait surface à maintes reprises, les enseignants insistant sur la rentabilité scolaire souhaitée à l'issue de la collaboration, tandis que les bibliothécaires insistaient plus sur le goût de lire. Une fois admis, que « la différence entre les modes d'intervention des enseignants et des bibliothécaires se situe (...) plus en terme de lecture collective ou individuelle »⁹⁷ qu'en terme de "lecture-plaisir" ou de "lecture-apprentissage", les deux relevant à la fois de l'école et de la bibliothèque⁹⁸, la perspective de comité de lecture et de présentations régulières de nouveautés a emporté l'adhésion de la plupart des enseignants. La proposition d'activités de formation pour les enseignants sur les samedis libérés⁹⁹ a mis en lumière l'ignorance réciproque quant au fonctionnement des deux institutions.

Les activités ont débuté dès le début du mois d'octobre et les premiers résultats sont très encourageants. Les deux présentations de nouveautés, pendant l'heure du

95 Se reporter à la première partie de cette étude traitant des activités de la bibliothèque Crimée et au texte intégral de la convention en annexe 7.

96 Ainsi, la réunion tenue à l'école des Cheminets a été assez difficile. En dépit de l'incitation du directeur, seuls quelques enseignants ont pris la peine de venir, alors même que le reste du personnel (aides éducatrices, psychologue scolaire...) était présent.

97 J.-M. PRIVAT, *Bibliothèque, école: quelle coopération?*, *Rapport d'enquête*, op. cit., p. 172.

98 Dans la mesure où les "apprentis lecteurs" qui se rendent à la bibliothèque pour lire sur place ou emprunter des livres poursuivent l'apprentissage commencé à l'école, simplement par le fait de lire.

99 Ces samedis sont dits libérés parce que les enseignants n'ont pas de classe, mais ils ne sont pas pour autant libres puisque ces matinées sont la plupart du temps consacrées à des réunions pédagogiques.

déjeuner à la bibliothèque, ont été très appréciées¹⁰⁰ des enseignants et des bibliothécaires. Les lectures individuelles, pendant et hors temps scolaire, faites en collaboration avec les enseignants, se développent et se justifient pleinement par la forte demande des enfants. Un premier "petit déjeuner-livre" réunissant une institutrice de maternelle, enfants et parents, à la bibliothèque a rencontré un vif succès.

Cependant, il est clair que le succès de ces actions doit beaucoup à l'investissement des enseignants aux côtés des bibliothécaires, certaines activités sont en attente faute d'enseignants volontaires et motivés. C'est pourquoi, il sera nécessaire d'établir à l'issue de l'année scolaire un bilan conjoint reprenant toutes les activités prévues par la convention et tous les établissements concernés à l'origine, afin de voir dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et quelles sont les améliorations à apporter au dispositif si celui-ci est reconduit.

3.3 Méthodologie de la collaboration

Comme le montre l'exemple du partenariat entre la bibliothèque Crimée et les établissements scolaires dépendant du réseau d'éducation prioritaire du secteur, la coopération ne peut se résumer à des discours d'intention et suppose la mise en place d'outils.

La méthodologie proposée par Bertrand Calenge et reprise par Claudie Tabet, dans *La bibliothèque "hors les murs"*, articule toute démarche de collaboration autour de cinq règles:

- « Se connaître et connaître l'autre » : il est nécessaire de connaître les moyens et les limites des deux structures, ainsi que leurs priorités respectives. La prise en compte des divergences ne conduit pas à l'échec du partenariat, mais permet d'aboutir à des compromis satisfaisants pour les deux structures. Dans le cadre, par exemple, des "mamans de l'alphabétisation", la bibliothèque Crimée et l'ASSFAM n'avaient pas au départ les mêmes priorités. La bibliothèque souhaitait que les moments passés à la bibliothèque soient l'occasion de lectures partagées entre les mamans et les enfants, alors que l'ASSFAM voulait que les lectures individuelles se fassent autour d'ouvrages pratiques sur la vie quotidienne. Un compromis a été trouvé dans l'alternance de présentations thématiques mêlant ouvrages pratiques et albums.

100 Une soixantaine d'enseignants d'école maternelle et d'école primaire s'est déplacée.

- « Préparer les objectifs ensemble » : cette étape suppose de faire un état des lieux, puis de préparer un projet commun. La difficulté majeure réside dans le fait qu'un état des pratiques débouche très souvent sur une remise en question de sa propre structure. Par ailleurs, la collaboration n'ayant rien à gagner d'une duplication réciproque des actions menées dans les deux structures, la réflexion autour du projet commun doit aboutir à des actions innovantes.

- « Identifier les responsabilités de chacun » : il s'agit de rédiger un cahier des charges et une convention précisant les engagements des deux partenaires. Cette formalisation est très importante car elle engage les deux partenaires sur une action dans le temps qui, dans la mesure du possible, ne sera pas remise en question par le départ de telle ou telle personne de l'équipe. Trop souvent, en effet, les partenariats ne reposant pas sur une convention s'effondrent quand l'élément moteur quitte la structure. Dans la pratique, la nécessité d'une convention n'est pas toujours très bien comprise, surtout lorsque celle-ci n'implique pas la mise en commun de moyens financiers. Lors de son intervention au stage de Poitiers, Mme Ferdenzi, responsable du service Infodoc de la médiathèque de Saint-Quentin-en-Yvelines, soulignait combien il était difficile d'aboutir à la signature d'une convention ne supposant pas de financement spécifique.

- « Unir ses forces » : il s'agit d'éviter l'éparpillement, voire la redondance des actions. Là encore le rôle du cahier des charges est prépondérant.

- « Etablir un bilan collectif dont l'objectif principal est de mesurer comment les partenaires sont intervenus sur l'existant et les effets de cette intervention ». Comme l'ont souligné les responsables d'établissements rencontrés, cette dernière étape n'est pas souvent mise en pratique faute de temps et faute de moyens.

Si ces règles explicitent bien ce que doivent entreprendre les partenaires pour que leur collaboration soit fructueuse, elles ne font pas état de la nécessaire prise d'initiative qui revient à la bibliothèque. Comme le souligne l'enquête de la Fédération française de coopération entre bibliothèques sur la coopération école/bibliothèque, si la bibliothèque n'est pas l'instigatrice du partenariat, celui-ci a peu de chance d'être mis en œuvre. Pris dans une spirale de priorités plus préoccupantes les unes que les autres, les enseignants ne pensent pas forcément à se tourner vers la bibliothèque pour accompagner leur action éducative d'une démarche culturelle. En dépit des efforts entrepris depuis de nombreuses années et d'une évolution réelle de son image, la

bibliothèque reste perçue comme un sanctuaire, réservé aux lettrés et exclusivement destiné à conserver le patrimoine. Il revient donc aux professionnels des bibliothèques d'aller trouver les partenaires potentiels pour leur présenter l'institution et leur faire des propositions, de même qu'il leur revient de convaincre les élus de la juste place de la bibliothèque dans la politique de la ville. L'exemple de la bibliothèque de Troyes illustre parfaitement ce rôle que jouent les professionnels. Longtemps, la bibliothèque de Troyes, en centrant la majeure partie de son activité sur l'accroissement de ses collections patrimoniales, est restée en dehors de l'attention des politiques. Depuis quelques années, sous l'impulsion de son nouveau directeur, Thierry Delcourt, l'équipe s'est mobilisée autour d'un projet de lecture publique ambitieux et a sollicité régulièrement l'attention de la direction des affaires culturelles et des élus, mais aussi de la presse. Les fruits de cette démarche de propositions et d'ouverture se concrétisent aujourd'hui avec la construction d'une bibliothèque municipale à vocation régionale et le réaménagement du réseau de lecture publique via une charte d'acquisition des collections et un contrat "ville-lecture" en cours de négociation.

Ainsi, il appartient à la bibliothèque d'adopter une attitude volontariste en matière de médiation interne et externe, de façon à convaincre les partenaires potentiels de la complémentarité de leurs actions et du facteur démultiplicateur que peut impulser toute collaboration.



CONCLUSION

A l'échelle de la nation, la bibliothèque est un service public, dont les trois missions principales peuvent se définir de la façon suivante : conservation du patrimoine, constitution et communication de collections au public.

A l'échelle des collectivités locales, la bibliothèque est un service public de proximité qui, par conséquent, doit prendre en compte le territoire dans lequel elle s'inscrit et adapter ses services à celui-ci. Sans que cela remette en cause ses missions traditionnelles, la notion de territoire, au sens administratif mais aussi et surtout sociologique du terme, doit être un élément fondateur du projet de lecture publique développé par la bibliothèque.

Dans cette perspective, la bibliothèque est au service d'une population donnée dans un environnement socio-économique particulier. Le rôle social de la bibliothèque s'articule alors autour de cette prise en compte de cet environnement. Cette adaptation de l'institution au contexte social ne signifie pas pour autant une déqualification de l'offre culturelle, car comme le souligne Claudie Tabet, dans *La bibliothèque "hors les murs"*, publics difficiles ne riment pas avec livres faciles; les collections, éléments sans lesquels la bibliothèque n'aurait pas lieu d'être, se doivent de refléter la diversité culturelle dans ce qu'elle a de meilleur, quel que soit le public.

Si l'adéquation de la bibliothèque au contexte social ne passe pas par une mise à niveau des collections, elle est, en revanche, profondément liée aux services qu'elle propose. Ainsi, si l'aide aux devoirs mise en place à la bibliothèque Crimée répond à une demande très forte des enfants du quartier, elle n'aurait vraisemblablement pas lieu d'être une priorité à la bibliothèque Beaugrenelle qui, située dans le 15^e arrondissement, est fréquentée par des enfants issus de classes sociales nettement plus favorisées.

Acteur de la vie culturelle, lieu de diffusion de l'information, il ne paraît pas hors de propos de voir aussi la bibliothèque comme un lieu d'orientation vers les autres acteurs de la vie de la cité. Ainsi, par exemple, la bibliothèque de Blanquefort, en région bordelaise, propose deux fois par semaine une permanence d'accueil, d'information et d'orientation professionnelle aux 16-25 ans, et elle a mis en place un point-relais du Centre d'Information Jeunesse Aquitaine qui propose des activités culturelles et sportives, mais aussi un service de petites annonces pour les jeunes.

Dans une stratégie de conquête des publics, la mise en place de services de ce type et la recherche de partenaires locaux semblent incontournables. La pratique du travail en réseau avec d'autres bibliothèques, mais aussi avec les acteurs institutionnels et associatifs de la vie locale est un élément majeur dans l'élaboration d'un plan de développement de la lecture publique. La bibliothèque ne peut faire face à toutes les demandes sous peine de perdre de vue ses missions, mais elle ne peut pas non plus les ignorer sous peine de perdre une partie de son public. Dans ce cadre, le travail en partenariat peut permettre de trouver une certaine forme d'équilibre entre la demande et l'offre, tout en donnant la possibilité à la bibliothèque de démultiplier ses moyens d'action.

Parallèlement, son action ne se prolongera que si elle est relayée par d'autres instances telles que l'école, les services sociaux... « Former les lecteurs de demain »¹⁰¹ est une vaste entreprise dans laquelle la bibliothèque ne peut être l'unique maître d'œuvre.

Le développement de services spécifiques et le travail vers l'extérieur n'a, cependant, pas lieu d'être, si les bibliothécaires ne pratiquent pas au quotidien une médiation directe auprès de tous les publics. Or, comme nous l'avons déjà souligné, cette médiation suppose pour les publics dits "difficiles" une personnalisation des relations que beaucoup de bibliothécaires se refusent encore à accepter, d'où l'introduction des médiateurs en bibliothèque.

L'évolution des bibliothèques ne s'est pas accompagnée d'une redéfinition des statuts de leur personnel, ni d'une adaptation des formations. Si les statuts des bibliothécaires territoriaux, par exemple, font bien mention de leur participation à la communication des collections au public ainsi qu'au développement de la lecture publique, ils restent cependant très vagues quant aux principes d'exercice de cette participation. Le service du public n'est pas présenté comme une des clés de voûte de la profession, et il n'est pas fait mention des rôles culturel, éducatif et social que les bibliothèques jouent indubitablement.

Ce que les statuts ne précisent pas suffisamment, l'organisation des formations initiales n'en facilite pas l'introduction. La suppression du CAFB et la mise en place d'une formation post-recrutement pour la plupart des cadres d'emploi de la fonction

101 Circulaire sur les contrats ville-lecture en annexe 9.

publique territoriale¹⁰² conduisent à mettre directement sur le terrain des agents sans aucune formation. En outre, la formation post-recrutement reste très généraliste et plus particulièrement centrée sur la gestion territoriale et la bibliothéconomie, de sorte que la communication et l'approche des publics n'occupent, là encore, qu'une place secondaire. Enfin, sans remettre en cause la polyvalence nécessaire au sein de la profession, il faut souligner que la suppression du CAFB et de ses spécialisations ne favorise pas l'approche de publics particuliers. Ainsi, en jeunesse, l'absence d'une formation spécifique¹⁰³ entraîne une pénurie de bibliothécaires qui devient réellement problématique.

Il paraît fondamental que la pluralité des missions des bibliothèques, et notamment leur rôle social, soit entérinée de façon officielle, de manière à conduire une réflexion de fond sur la profession et permettre une meilleure adéquation de la formation aux pratiques émergentes.

102 Notamment pour les bibliothécaires et les assistants qualifiés.

103 Dans le système actuel de la formation initiale, la spécialisation en jeunesse n'est possible qu'en fin de formation, soit plus d'un an après la prise de poste de l'agent.

BIBLIOGRAPHIE

Principaux textes législatifs et réglementaires sur les statuts des personnels des bibliothèques

Décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux, *Journal officiel* du 4 septembre 1991.

Décret n° 93-157 du 29 janvier 1993 relatif à l'organisation de la formation initiale d'application des bibliothécaires territoriaux stagiaires, *Journal officiel* du 5 février 1993.

Décret n° 91-841 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèques, *Journal officiel* du 4 septembre 1991.

Décret n° 93-160 du 29 janvier 1993 relatif à l'organisation de la formation initiale d'application des conservateurs territoriaux de bibliothèques stagiaires, *Journal officiel* du 5 février 1993.

Décret n° 95-33 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, *Journal officiel* du 12 janvier 1995.

Décret n° 93-159 du 29 janvier 1993 relatif à l'organisation de la formation initiale d'application des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques stagiaires, *Journal officiel* du 5 février 1993.

Décret n° 91-847 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques, *Journal officiel* du 4 septembre 1991.

Décret n° 93-158 du 29 janvier 1993 relatif à l'organisation de la formation initiale d'application des assistants territoriaux qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques stagiaires, *Journal officiel* du 5 février 1993.

Décret n° 91-851 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des inspecteurs territoriaux de surveillance et de magasinage du patrimoine, *Journal officiel* du 4 septembre 1991.

Décret n° 91-854 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux du patrimoine, *Journal officiel* du 4 septembre 1991.

Décret n° 91-853 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux qualifiés du patrimoine, *Journal officiel* du 4 septembre 1991.

Sociologie de la lecture

BAUDELLOT, Christian et CARTIER, Marie et DESTREZ, Christine. *Et pourtant, ils lisent...* Paris : Editions du Seuil, 1999, 246 p.

BONNAFE, Marie. *Les livres c'est bon pour les bébés.* Paris : Calmann-Lévy, 1994, 198 p.

DONNAT, Olivier. *Les pratiques culturelles des Français : enquête 1997.* Paris : La Documentation française, 1998, 359 p.

PETIT, Michèle et BALLEY, Chantal et LADEFROUSE, Raymonde. *De la bibliothèque au droit de cité. Parcours de jeunes.* Paris : Bibliothèque Publique d'Information, 1997, 361p.

POULAIN, Martine et PERONI, Michel. *Histoires de lire : lecture et parcours biographique.* Paris : Bibliothèque Publique d'Information, 1995, 177 p.

POULAIN, Martine (dir). *Pour une sociologie de la lecture : lectures et lecteurs de la France contemporaine*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1988, 241 p.

Profession bibliothécaire

BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothécaires face au public*. Paris : Bibliothèque Publique d'Information, 1995, 248 p.

Bibliothécaire, quel métier ? *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°164, 3^e trimestre 1994.

CALENGE, Bertrand et PASTOR, Jean-Louis. Statuts, fonctions et organigramme : réflexions sur les métiers des bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.39, n°6, 1994.

Déontologie professionnelle, état des lieux numérique... *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°4, 1999.

GUIGUE, Jacques et HERMAN, Nadine. Les professionnels des bibliothèques territoriales aux prises avec leurs métiers, leurs statuts et leurs formations. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.39, n°6, 1994.

KHIAREDDINE, Claude. Représentations du métier de bibliothécaire et évolution des pratiques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.41, n°6, 1992.

LARBRE, François. La formation : technique ou état d'esprit. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°162, 1^{er} trimestre 1994.

Métiers et formations. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.40, n°6, 1995.

SEIBEL, Bernadette. *Au nom du livre, analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*. Paris : La Documentation française, 1988, 229 p.

Médiation et médiateurs en bibliothèque

TOMITCH, Marie-Martine. Médiateurs du livre dans les quartiers. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°168, 3^e trimestre 1995.

KUPIEC, Anne. Les médiateurs du livre : analyse des activités. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°170, 1^{er} trimestre 1996.

Une oasis dans la cité. *Télérama*, n°2579, 16 juin 1999.

CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. Paris : Cercle de la Librairie, 1996, 429 p. (collection Bibliothèques).

Médiathèques et médiations. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°170, 1^{er} trimestre 1996.

PRIVAT, Jean-Marie et REUTER, Yves. *Lectures et médiations culturelles*, Actes du colloque de Villeurbanne mars 1990. Villeurbanne : Maison du Livre, de l'Image et du Son, 1991, 193 p.

Rôle social des bibliothèques

AROT, Dominique (dir). *Les bibliothèques en France 1991-1997*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1999, 315 p.

BAILLON-LALANDE, Dominique. Missions multiples et nécessaires convictions. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.42, n°1, 1997.

La bibliothèque dans la cité. *Actes du colloque de Poitiers*, 4-7 décembre 1992. Paris : Bibliothèque Publique d'Information, 231 p.

Bibliothèques au service de la communauté. Paris : Bibliothèque publique d'information/ UNESCO, 1994, 145 p. (collection BPI en actes).

Les bibliothèques dans les politiques culturelles. *Bulletin des Bibliothèques de France*, Paris, t. 37, n°5, 1992.

Comment répondre aux besoins des plus démunis. *Livres de France*, n°194, mars 1997, p.38-39.

DERICLAUX, Marie et VOSGIN, Jean-Pierre (dir). *Publics éloignés de la lecture*. Journée Profession : bibliothécaire. Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, 1997, 166p. (collection Lecteurs Bibliothèques, Usages nouveaux).

L'enfant lecteur. Tout pour faire aimer les livres. *Autrement, série Mutations*, n°97, mars 1988.

Enfants, lectures et bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.44, n°3, 1999.

GERMANAUD, Marie-Claire. L'état et le développement de la lecture. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 37, n°5, 1992, p.40-42.

La grande mutation des bibliothèques municipales. *Développement culturel*, n°126, octobre 1998.

GRUNY, M. L'époque des pionniers. *La Revue des Livres pour Enfants*, n°110, 1986.

LAYAT, Dominique. *Le Livre contre l'exclusion : lectures et bibliothèque de rue à Besançon*. Villeurbanne : ENSSIB, 1995, 60 p.

Missions culturelles et sociales des bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.42, n°1, 1997.

PARMEGIANI, Claude-Anne (dir). *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1993, 207p.

PATTE, Geneviève. *Laissez-les lire : les enfants et les bibliothèques*. Paris : Les éditions Ouvrières, 1987, 287 p.

PINGAUD, Bernard et BARREAU, Jean-Claude. *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture. Rapport au ministre de la Culture*. Paris : Dalloz, 1982, 297 p.

POUILLIAS, Marie-Thérèse. Rennes : la bibliothèque dans la cité. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 37, n°5, 1992, p. 34-38.

POULAIN, Martine (dir). *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques de 1914 à 1990*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, t.4, 1992, 793 p.

Le rôle social des bibliothèques en milieu urbain : journées d'études coorganisées par l'ABF et la BPI, le 5 février 1996. *Supplément au Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1996, 39 p.

SEIBEL, Bernadette. *Bibliothèques municipales et animations*. Paris : Dalloz, 1983, 324 p.

SEIBEL, Bernadette (dir). *Lire, faire lire : des usages de l'écrit aux politiques de la lecture*. Paris : Le Monde-Editions, 1995, 406 p.

TABAH, Dominique. Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny. *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°1, t.42, 1997, p.41-50.

TAESCH, Danielle et SAMUEL-WEIS, Michel. Mulhouse : politique de la ville et bibliothèque. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 37, n°5, 1992, p.24-30.

Tensions sociales en bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1995, p.8-24.

Partenariat et coopération

BELLANGER, Marie-Claude. *Projets de lecture-écriture en partenariat entre bibliothèque et écoles dans le cadre Z.E.P. à Venissieux, Oyonnax, Vaulx-en-Velin : quelle concertation, quelles innovations ?* Mémoire ENSSIB, 1992, 38 p.

La bibliothèque au cœur du projet pédagogique : compte-rendu du colloque organisé par le groupe « formation des utilisateurs » de l'ABD et RéCoDA, Bruxelles, le 15 octobre 1997. Bruxelles : ABD/RéCoDA, 1997, 45-[16] p.

Guide de la coopération Bibliothèque-Ecole. Créteil : CRDP de l'Académie de Créteil/Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1996, 110 p.

LOEW, Evelyne. Une compagnie théâtrale et l'équipe d'une médiathèque : une fraternité d'action culturelle, d'imagination et de création à Corbeil-Essonnes. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°171, 1996, p. 50-52.

PRIVAT, Jean-Marie. *Bibliothèque, école : quelle coopération ?*. Rapport d'enquête. Créteil : CRDP Académie Créteil/Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1994, 270 p. (collection argos).

TABET, Claudie. *La Bibliothèque «hors les murs»*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1996, 277 p. (collection Bibliothèques).

Travailler ensemble, bibliothèques et réseaux : Colloque de Saint-Etienne . . *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°168, 3^e trimestre 1995, 94 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Listes des personnes rencontrées

Liste des personnes rencontrées

- AMNASH Zaima, coordinatrice d'ACCES, le 29 septembre 1999
- ANDISSAC Marie-Noëlle, directrice de la bibliothèque municipale d'Epinay-sur-Seine, le 2 novembre 1999
- BEN OTHMAN Moncef, conseiller pour le livre et la lecture à la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, le 28 octobre 1999
- BOLLET Michel, directeur des affaires culturelles de la ville de Troyes, le 9 novembre 1999
- CAMBER Martine, directrice de la bibliothèque municipale des Ulis, le 27 octobre 1999
- DEL COURT Thierry, directeur de la bibliothèque municipale de Troyes, le 9 novembre 1999
- DROUOT Patricia, directrice de l'annexe Robert Doisneau à Gennevilliers, le 7 octobre 1999
- LETURCQ Sandrine, directrice de la bibliothèque de La Joie par les Livres à Clamart, le 23 septembre 1999
- MIGNOT Anne-Martine, coordinatrice du Réseau d'éducation prioritaire 15 dans le 19^e arrondissement de Paris, le 1^{er} octobre 1999
- PATTE Geneviève, directrice de La Joie par les Livres à Clamart, le 17 novembre 1999
- TABAH Dominique, directrice de la bibliothèque municipale de Bobigny, le 25 septembre 1999
- UTARD Jean-Claude, responsable de la Mission des ressources humaines au Bureau des bibliothèques et du livre de la ville de Paris, le 28 septembre 1999
- VAN DAM Jean-Claude, chef du département des bibliothèques publiques et du développement de la lecture à la Direction du livre et de la lecture, les 8 et 21 octobre 1999

Annexe 2 : Questionnaire d'entretien

Questionnaire d'entretien

Nom :

Cadre d'emploi :

Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

Vos propos pourront-ils être cités dans le cadre de ce mémoire ?

Les politiques

1. Quel rang accordent-ils à la bibliothèque par rapport aux autres établissements culturels ?
2. Quelles missions assignent-ils à la bibliothèque ?
 - en terme d'activité
 - en terme de public
3. La dimension sociale est-elle acceptée ?
 - officiellement ou officieusement ?
 - pourquoi ?
4. Quelle autonomie laissent-ils au chef d'établissement ?
5. Ont-ils la volonté d'associer la bibliothèque à d'autres institutions de la cité ?
 - école
 - associations
6. Comment conçoivent-ils le partenariat ?
 - collaboration ou utilisation pure et simple des possibilités de la bibliothèque
7. Le partenariat est-il laissé à l'appréciation des bibliothécaires ?
8. Y-a-t-il une concertation au niveau des différents services municipaux ?

Conception personnelle du chef d'établissement

Missions de la bibliothèque

9. Quel doit être selon vous le rôle de la bibliothèque dans la vie de la cité ?
 - en terme d'activité
 - en terme de public
10. Qu'en est-il en réalité ?
11. La dimension sociale est-elle acceptée ?
 - officiellement ou officieusement ?
 - pourquoi ?

Le partenariat

12. Comment concevez-vous le partenariat ?
13. Quels sont les partenaires de la bibliothèque ?
14. Quelle est l'échelle de celui-ci ?
 - de personne à personne
 - d'établissement à établissement
 - au niveau municipal...
15. Le partenariat est-il formalisé ?
16. De quelle façon ?
 - convention spécifique

- contrat ville-lecture

17. Le partenariat donne-t-il lieu à une évaluation ?

18. Sous quelle forme ?

19. A qui est-elle adressée ?

Les médiateurs

20. Avez-vous des médiateurs ?

21. Combien ?

22. Quelle est leur dénomination exacte ?

23. A la suite de quoi ont-ils été recrutés ?

24. A l'initiative de qui ?

- bibliothèque

- municipalité

25. Sur quels critères ont-ils été recrutés ?

26. Avez-vous été associé à ce recrutement ?

27. Quelle a été leur formation à la suite de leur recrutement ?

28. Quel est leur rôle à la bibliothèque et hors de la bibliothèque ?

29. De quelle façon ont-ils été intégrés au sein de l'équipe ?

30. Comment leur Travail est-il perçu par l'équipe ?

31. Quel doit être leur travail selon l'équipe ?

32. Sont-ils associés à des activités dites bibliothéconomiques ?

- comité de lecture

- commandes...

33. Pourquoi ?

34. Quelles sont leurs relations avec le ou les publics ?

35. Les changements de la bibliothèque depuis leur arrivée ?

L'équipe

Nombre :

Répartition en catégorie A B et C :

36. Y-a-t-il des profils de poste ?

37. Quelle est leur conception des missions de la bibliothèque ?

38. Quelle définition donnent-ils de leur travail de bibliothécaire ?

39. La dimension sociale est-elle acceptée ?

- officiellement ou officieusement ?

- pourquoi ?

40. Comment gèrent-ils l'accueil du public ?

41. Comment sont-ils présents dans l'espace ?

42. Y-a-t-il de l'aide aux devoirs ?

- officiellement ou officieusement ?

43. Comment cela se passe-t-il ?

44. Considèrent-ils que cela fait partie de leur travail ?

45. Font-ils de la lecture individuelle avec les enfants ?

46. Pourquoi ?

47. Y-a-t-il des lectures de groupe ?

48. Pourquoi ?

49. Dans quel cadre ?
- scolaire ou non...
50. Sont-ils demandeurs en matière de formation ?
51. Quelles sont les formations qui les intéressent ?
52. Cherchent-ils à les appliquer au quotidien ?
53. Les trouvent-ils adaptées ?
54. Comment conçoivent-ils le travail en partenariat ?
55. Quels sont leurs partenaires privilégiés ?

Conclusion

56. Que pensez-vous de la médiation au quotidien ?
57. Quelle définition pouvez-vous en donner ?
58. Quels sont les débats importants qui traversent actuellement la profession ?
59. Avez-vous des réponses à y apporter ?

Annexe 3 : Programme du stage sur « Le rôle social des médiathèques », organisé, à Poitiers les 13, 14 et 15 octobre 1999, par le Centre régional de formation aux métiers du livre de la région Poitou-Charentes et le Centre national de la fonction publique territoriale

13 Octobre 1999

TAESCH Danielle, directrice des bibliothèques de Mulhouse : La bibliothèque dans la cité

EVANS Christophe, sociologue au service études et recherches de la BPI : Usages et usagers en bibliothèque

14 octobre 1999

BRETHES Jean-Pierre, conseiller pour le livre et la lecture à la DRAC Poitou-Charentes : La charte ville lecture

ROLIN Marie-Paule, conservateur responsable de la coordination du réseau à la médiathèque de Poitiers : Politique de lecture publique à Poitiers

PLANTEVIGNE J., président de l'association ASERC (Association sociale éducative région Cognac) : Lecture et illettrisme dans les quartiers

LE MOAL Etienne, éducateur culturel : Maison de quartier et ateliers d'écriture

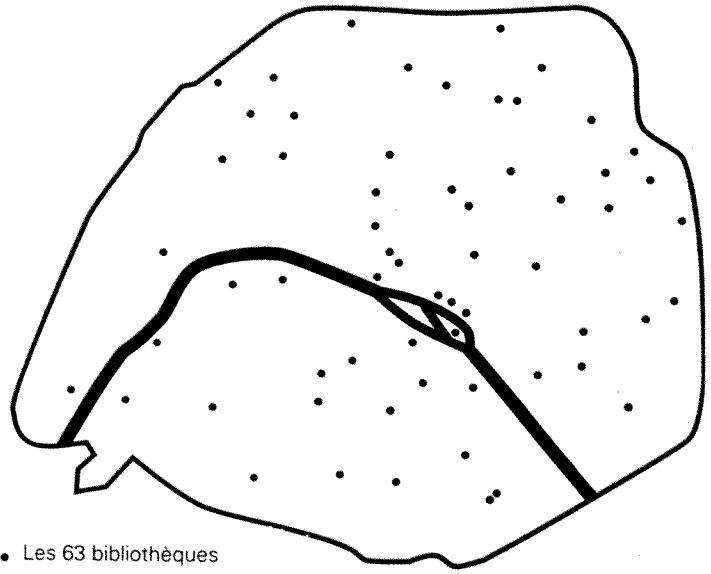
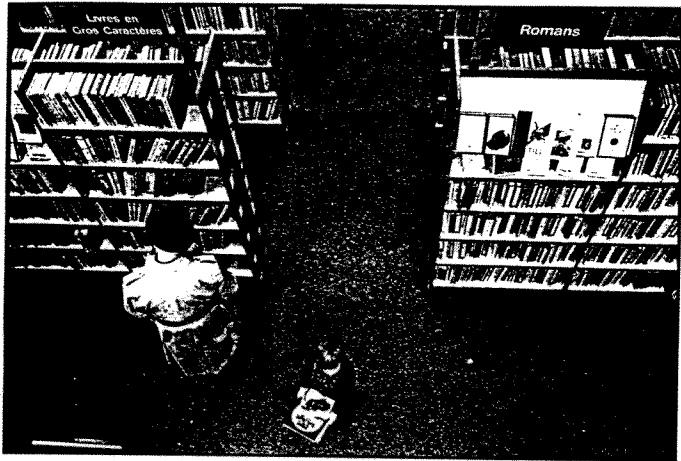
15 octobre 1999

LETURCQ Sandrine, directrice de la bibliothèque de La Joie par les Livres à Clamart : Les médiateurs en bibliothèque

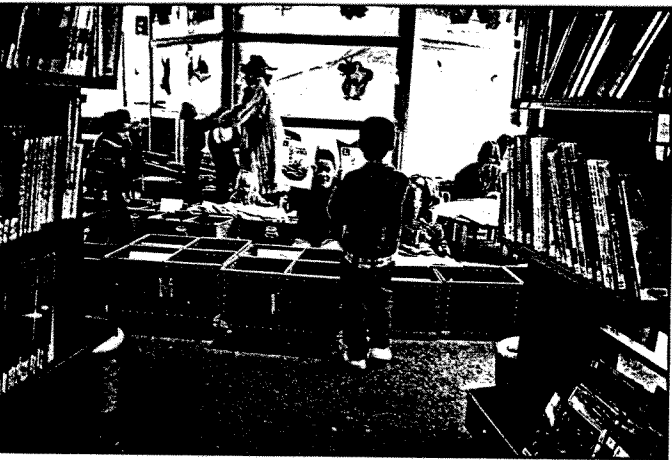
ANTONUTTI Isabelle, directrice de la bibliothèque municipale de Bezons : Expérience de médiation à Bezons

FERDENZI C., responsable du point Infodoc à la médiathèque de Saint-Quentin-en-Yvelines : Présentation du service Infodoc

Annexe 4 : Carte du réseau des bibliothèques municipales de la ville de Paris



• Les 63 bibliothèques



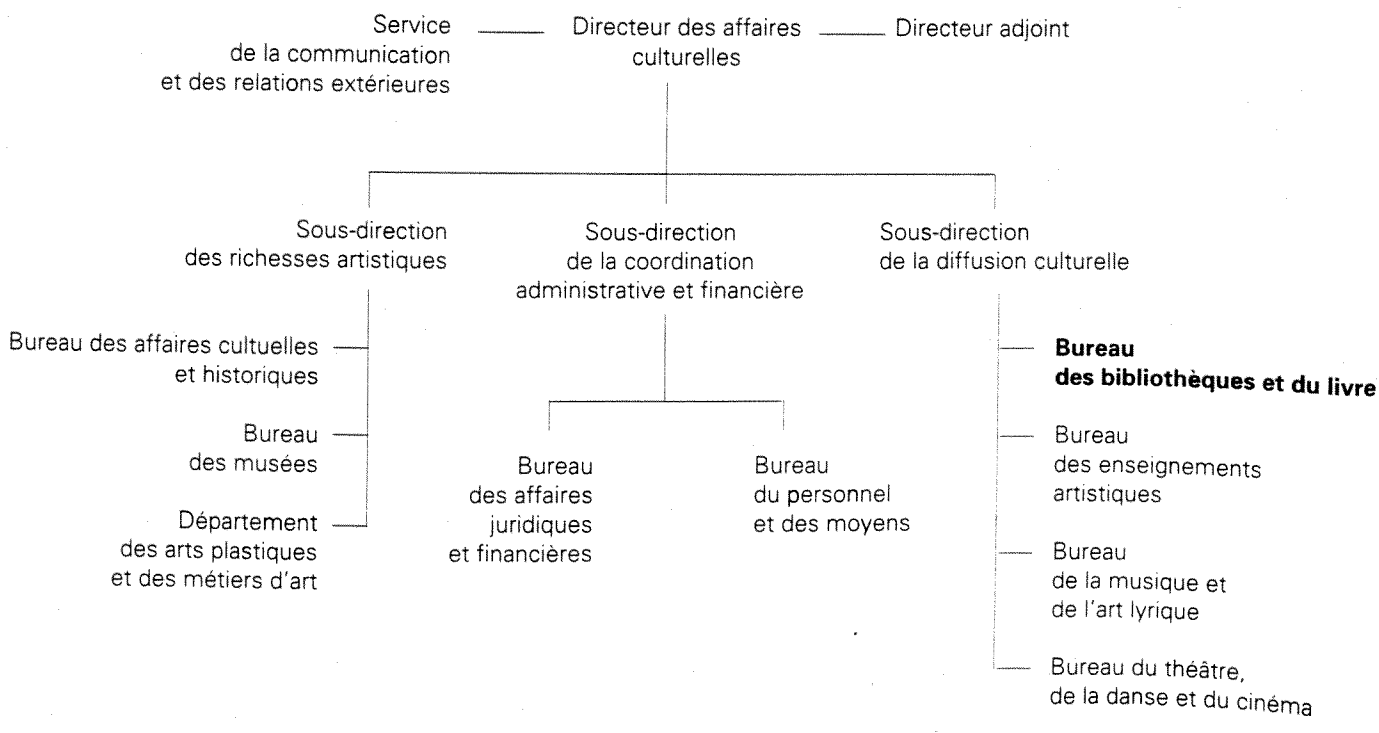
**Annexes 5 et 6 : Organigramme de la Direction des affaires culturelles
de la ville de Paris et du Bureau des bibliothèques et du livre**

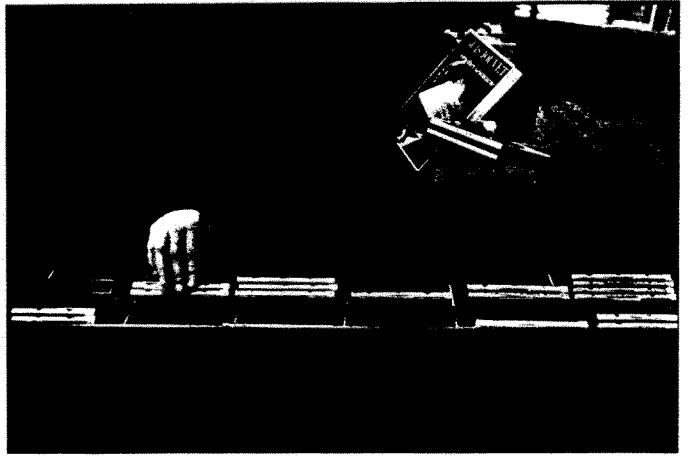
Bureau des bibliothèques et du livre
Hôtel d'Albret
31, rue des Francs-Bourgeois
75188 Paris Cedex 04
Effectif : 44 personnes

Bureau des bibliothèques et du livre

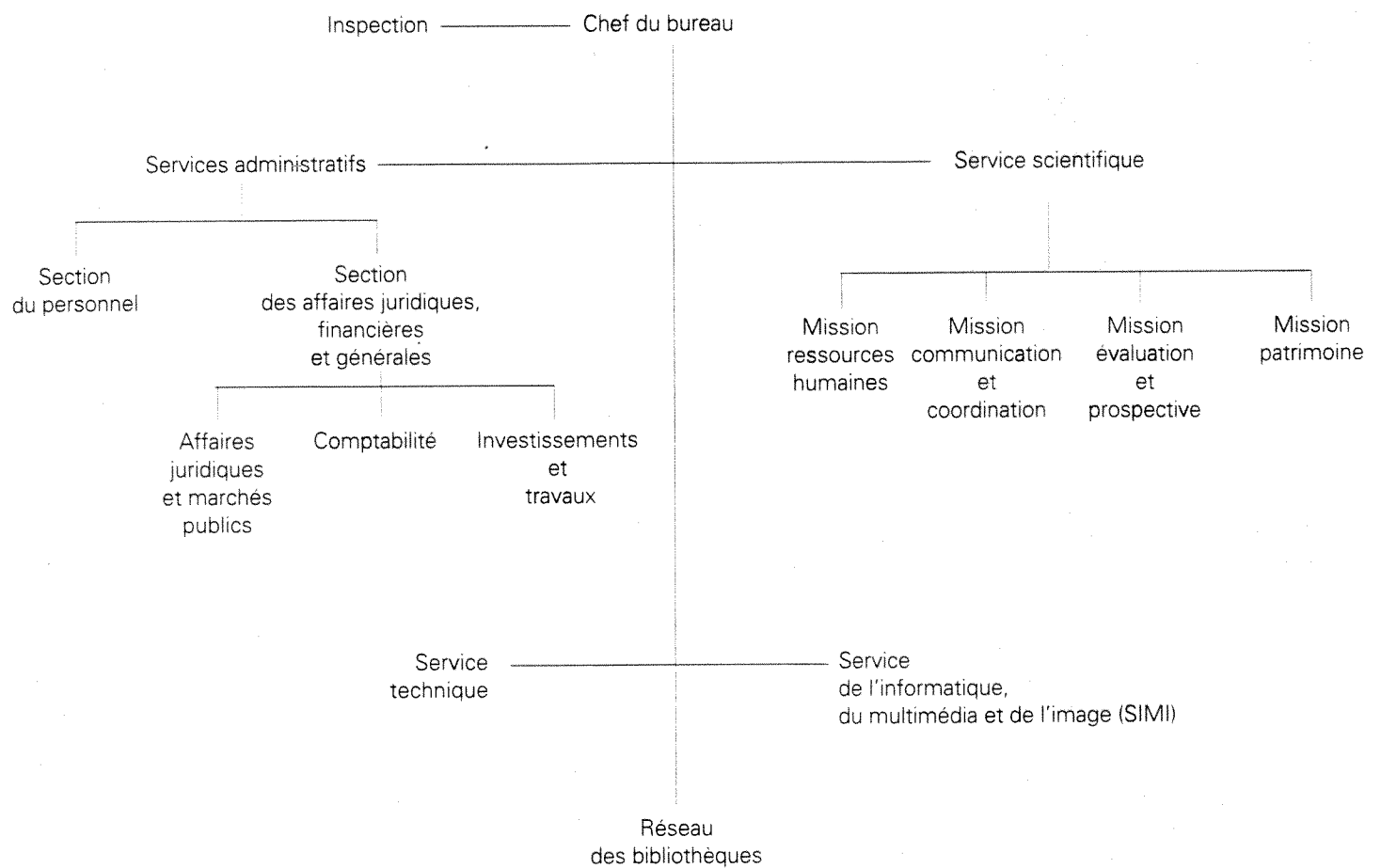
Au sein de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris, le bureau des bibliothèques et du livre propose les orientations générales des bibliothèques, met en place les moyens de leur fonctionnement, coordonne et contrôle leurs activités.

Organigramme de la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris





organigramme du bureau des bibliothèques et du livre



Annexe 7 : « Partenariat REP 15/Bibliothèque Crimée. Projet 1999-2000 »

Partenariat
REP 15 / Bibliothèque Crimée
Projet 1999-2000

Objectifs :

- Favoriser l'usage libre et individuel de la bibliothèque et de la lecture par les enfants
- Faire connaître la littérature de jeunesse aux enseignants et aides-éducateurs
- Accueillir les familles à la bibliothèque et mieux les impliquer dans les actions autour de la lecture
- Améliorer les contacts de la bibliothèque avec les BCDet les CDI
- Encourager la production écrite des enfants

Condition du partenariat :

Rien ne sera entrepris sans la participation active de l'équipe pédagogique.

Maternelles et CP

Ces propositions pourraient concerner aussi les CE1

A-Visite des familles précédée par une visite de classe

1 / Les enfants viennent une première fois à la bibliothèque (si l'enseignant le juge utile) ; le plus d'adultes possible (bibliothécaires, parents accompagnateurs, enseignant, aide-éducateur) les accueillent pour leur lire ou leur présenter des livres (éventuellement diapos et K7 audio) par très petits groupes ou individuellement .

2 / Une deuxième visite avec les familles est prévue le plus rapidement possible un samedi matin "non libéré" :

L'enseignant donne rendez-vous aux enfants et à leur famille (les autres frères et soeurs sont bienvenus) vers 10h à la Bibliothèque. Il accueille les familles avec les bibliothécaires. L'accueil, autour d'un café et d'un petit goûter, est diversifié et le plus possible individualisé :

- histoires en diapos(en très petits groupes)
- contes(en très petits groupes)
- lectures d'albums
- écoute de K7-audio,
- visite de la bibliothèque pour les parents...

Les parents peuvent inscrire leurs enfants et emprunter des livres.

B - Lecture-goûter

Une première expérience sera faite à la maternelle Thionville.

Cette lecture individuelle proposée aux enfants de 17 à 18h, heure à laquelle leurs parents viennent les chercher, a pour but de sensibiliser les adultes à la lecture aux très jeunes enfants et les inviter peu à peu à se joindre à ce temps autour des livres.

Nous devons être nombreux pour cette lecture, afin de l'individualiser au maximum.

Vers 17h, une fois par semaine, le mardi, deux bibliothécaires viendront apporter livres et soutien pour ce temps de lecture individuelle dans le préau, avec la directrice, les animateurs qui peuvent se libérer et, si possible des parents.

C - Une expérience de lecture "à la demande"

Une expérience pourrait être envisagée avec des mamans ou des papas qui accepteraient de venir tous les 15 jours dans une classe pour un temps de lecture "à la demande". L'objectif est de mieux sensibiliser des parents à la lecture des enfants

Les bibliothécaires apportent une trentaine d'albums, dont les adultes présents (maîtresse, bibliothécaires, parents, personnel de service...) proposent la lecture aux enfants d'une manière individualisée (comme à la maison).

Les séances sont suivies d'une courte synthèse avec les adultes permettant de mieux découvrir certains albums, mieux percevoir les réactions des enfants, etc...

D - Prêt collectif

Prêt de caisses de 30 à 50 livres à la demande pour un trimestre .

La caisse peut être constituée autour d'un thème à la demande de l'enseignant; le choix peut également être fait avec lui.

E- Comités de lecture avec les enseignants :

Ces Comités de lecture sont l'occasion de mieux connaître la littérature de jeunesse, suivre la production et échanger autour de ces livres et de l'usage qu'en font les enfants.

Les séances auront lieu lors de samedis libérés

Ces partages permettront de mieux observer les pratiques de lecture des enfants, à partir de livres présentés aux enseignants (séances éventuellement ouvertes à d'autres personnes: aides-éducateurs, personnel de service ou parents participant à des animations du livres, etc..) par des bibliothécaires. Ces livres sont prêtés aux enseignants afin qu'ils les testent eux-même avec les enfants .

Il serait intéressant de proposer ces livres sous forme de lectures individuelles aux enfants

F - Présentations de nouveautés ou de thématiques

1 fois par trimestre, le **MARDI entre 11h30 et 13h30, à la bibliothèque** , présentation d'albums, contes, documentaires, K7, diapos ou livres pour adultes; séances accompagnées de prêts de livres (*on peut apporter son sandwich, ou nous prévenir pour que nous commandions un plat chez le traiteur chinois (25f)...nous offrirons le café !*)

G - Participation à l'Observatoire et aux Comités de lecture de la petite enfance (réservée aux Petites Sections de maternelle)

2 fois par trimestre, le personnel des établissements d'accueil des moins de 3 ans , des Jardins d'enfants et des Bibliothèques du 19ème arrondissement, se retrouvent pour partager des observations sur les pratiques de lecture des très jeunes enfants, avec la participation d'une psychanalyste.

Les observatoires ont lieu, alternativement, à la bibliothèque Crimée ou Benjamin Rabier (rue de Flandre), 2 vendredis par trimestre, de 13h à 15 h.

Les maîtresses de petite section de maternelle y sont les bienvenues. Il est nécessaire de s'inscrire pour recevoir l'information.

Primaires

Ces propositions concernent les cycles CE2-CM, éventuellement les CE1

A - Lecture -préau :

Cette idée avait été suggérée par des parents, à la suite d'une réunion sur la violence à l'école. Il s'agit d'offrir un temps calme autour du livre pendant la récréation de cantine, de façon tout à fait gratuite et la plus individualisée possible. Il serait souhaitable qu'elle soit l'occasion d'une réflexion avec les enseignants et l'animateur de BCD.

Pendant la récréation de cantine, une fois par semaine, le jeudi de 12h15 à 13h15, des bibliothécaires proposent de lire à la demande aux enfants, dans le préau. Nous souhaitons qu'une évaluation soit faite avec le directeur en février et en juin.

B - Visite de la bibliothèque :

1 / visite préalable de la bibliothèque par l'enseignant afin que nous puissions lui présenter le fonds et la configuration de la bibliothèque : il pourra ainsi mieux préparer la visite en connaissant déjà le lieu et ses ressources..

2 / visite de la bibliothèque par les enfants : la classe est répartie par tous petits groupes, pilotés par des bibliothécaires, l'enseignant, un aide-éducateur, l'animateur de BCD, en partant le plus possible du désir des enfants : fouiller dans les étagères, se faire lire quelques pages, chercher un document dans la base informatisée.

Il ne s'agit pas de faire une recherche documentaire, mais de découvrir la variété de l'offre documentaire, et des types de documents, d'apprendre à se repérer dans l'espace...et de susciter l'envie de revenir.

C - Présentation de romans :

Nous voudrions provoquer une dynamique de lecture dans la classe : les adultes présentent quelques livres qui sont ensuite prêtés en plusieurs exemplaires à la classe ; il s'agit alors de faire circuler le plus possible les livres dans la classe, puis de partager autour de ces livres entre enfants et adultes. Il nous semble important, pour l'efficacité de cette action, que la lecture ne soit pas obligatoire et ne donne pas lieu à des exercices ou fiches de lecture.

Les bibliothécaires proposeront à l'enseignant plusieurs livres, puis, une fois le choix établi avec lui, enseignant et bibliothécaires (animateur de BCD?) présenteront aux enfants 6 ou 7 titres en plusieurs exemplaires.

Le débat autour des livres lus sera co-animé par un bibliothécaire et l'enseignant. D'autres adultes peuvent participer à ces présentations et ces débats (directeur, aides-éducateurs, etc..) : le résultat n'ensera que plus riche!

Il sera nécessaire de prévoir 4 ou 5 séances dans l'année, tantôt à la bibliothèque, tantôt à l'école.

D - pour les CM : "De la science à la science-fiction"

En lien avec la thématique retenue pour l'an 2000 par les Bibliothèques du 19ème, plusieurs propositions dont les modalités seront à envisager avec les enseignants de CM intéressés. La bibliothèque recevra une exposition du musée de l'Homme : "Tous parents, tous différents"; il y aura aussi des présentations de livres scientifiques, de romans sur ce thème; accueil d'expos conçues par les classes, travail autour de la génétique, invitation d'Albert Jacquart, etc...

Un calendrier sera établi pour le premier trimestre scolaire en fonction des collaborations envisagées, les séances pouvant alterner entre la bibliothèque et l'école.

E - Comités de lecture avec les enseignants :

Une à deux fois par trimestre, lors de samedis libérés, le samedi matin à l'école. La bibliothèque peut assurer un comité de lecture dans une seule école primaire cette année.

Il s'agit de partages d'observation sur les pratiques de lecture des enfants, à partir de livres présentés à l'école par des bibliothécaires. Ces livres sont prêtés aux enseignants et à l'animateur de BCD ou à l'aide-éducateur, afin qu'ils les lisent eux-même et les testent auprès des enfants.

F - Présentations de nouveautés ou de thématiques

Une fois par trimestre, pour les enseignants et aides-éducateurs, **à la bibliothèque, un mardi de 11h45 à 13h15**, présentation d'albums, contes, romans, documentaires, K7, diapos ou livres pour adultes; séances accompagnées de prêts de livres (*on peut apporter son sandwich, ou nous prévenir pour que nous commandions un plat chez le traiteur chinois (25f)...nous offrirons le café !*)

G- Prêt collectif

Prêt de caisses de 30 à 50 livres à la demande pour un trimestre. La caisse peut être constituée autour d'un thème à la demande de l'enseignant ou de l'animateur de la BCD; le choix peut également être fait avec lui.

H - Productions d'enfants exposées à la bibliothèque

Soit dans le cadre du Journal : "le Petit Crimée", soit sous forme de panneaux, d'un grand cahier exposé à la bibliothèque : articles, opinions sur des livres, poèmes, dessins, etc...

Collèges et Lycées

A - Lectures de Nouvelles

Poursuivre l'expérience amorcée depuis 2 ans avec le LEP d'Alembert : lecture de Nouvelles à de très petits groupes d'adolescents

B - Club de lecture avec une classe

Il s'agit de provoquer une dynamique de lecture dans la classe : les adultes présentent quelques livres qui sont ensuite prêtés en plusieurs exemplaires à la classe ; il faut alors faire circuler le plus possible les livres dans la classe, puis de partager autour de ces livres entre élèves et adultes.

L'action se met en place en concertation avec le responsable du CDI. Les bibliothécaires et le documentaliste proposeront à l'enseignant plusieurs livres, puis, une fois le choix établi, enseignant et bibliothécaires présenteront aux élèves les divers titres.

D'autres adultes peuvent participer à ces présentations et ces débats (Documentaliste, aides-éducateurs, etc..)

Bien sûr, les lectures ne sont pas obligatoires et ne donnent lieu à aucun exercice ou fiche de lecture. par contre, des élèves pourront écrire des critiques pour le journal de la Bibliothèque ou un journal de collège.

4 ou 5 séances sont nécessaires et peuvent avoir lieu au Collège.

D- "De la science à la science-fiction"

En lien avec la thématique retenue pour l'an 2000 par les Bibliothèques du 19ème, plusieurs propositions dont les modalités seront à envisager avec les enseignants de biologie et de français intéressés

1 / La bibliothèque recevra une exposition du Musée de l'Homme : "Tous parents, tous différents" pourra faire des présentations de livres scientifiques, de romans de science-fiction sur ce thème; accueil d'expos conçues par les classes, invitation d'Albert Jacquart, etc...

Un calendrier sera établi en fonction des collaborations envisagées, les séances pouvant alterner entre la bibliothèque et le Collège, durant le 1er trimestre 2000.

2 / Participation d'enseignants à la critique de livres de vulgarisation scientifique pour les jeunes

E - Participation au Club de lecture de la Bibliothèque

Depuis 2ans, chaque mois, à la bibliothèque, le samedi après-midi, des jeunes de 12 à 17 ans échangent sur leurs lectures avec des bibliothécaires : les livres, services de presse prêtés par la revue "Lecture-jeunes", sont préalablement présentés par les bibliothécaires.

Ces échanges peuvent donner lieu à des articles, à l'invitation d'écrivains.

CALENDRIER

1 -Présentation de livres et de nouveautés à la Bibliothèque CRIMEE:

pour les maternelles : le Mardi **19 Octobre** de 11h45 à 13h15

pour les primaires : le Mardi **26 Octobre** de 11h45 à 13h15

On peut apporter son sandwich, ou nous prévenir pour que nous commandions un plat chez le traiteur chinois (25f)...nous offrirons le café !

2 - Comités de lecture

Samedis libérés pouvant convenir à des comités de lecture:

1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
25 septembre	15 janvier	6 mai
9 octobre	11 mars	20 mai
30 octobre	1er avril	17 juin
20 novembre		
4 décembre		
18 décembre		

Stage pour les aides-éducateurs (emplois-jeunes)

Stages d'une semaine pour une vingtaine d'aides-éducateurs, les stagiaires étant reçus deux par deux par la Bibliothèque (soit 10 semaines d'accueil pour la Bibliothèque)

Calendrier établi avec l'I.E.N. , les écoles et M.M.Mignot en début d'année, après note au Bureau des Bibliothèques , à compter du 1er Novembre 99.

Contenu du stage :

- le livre et la bibliothèque : quelle lecture pour quel enjeu?
- connaître la littérature de jeunesse: collections, genres, principaux auteurs
- observer les pratiques de lecture des enfants
- se repérer dans la bibliothèque : le fonds, le classement, l'OPAC
- connaître le public d'une bibliothèque et le partenariat

Le stagiaire effectuera les horaires des bibliothécaires, les suivra dans leurs activités extérieures.

CONVENTION de PARTENARIAT

entre

d'une part :

Le Réseau d'Education Prioritaire numéro 15

représenté par :

L'Inspecteur de l'Education Nationale de la 28 ème circonscription de Paris : 41, rue de Tanger 75019 - PARIS

et, d'autre part :

La Bibliothèque Municipale de la Ville de Paris : "Crimée "

représentée par :

La Directrice de la bibliothèque : 42, rue Petit 75019 - PARIS

Il est convenu :

Article 1

Exposé des principes :

Afin de mieux faire découvrir et connaître la bibliothèque municipale locale aux élèves du Réseau d' Education Prioritaire numéro 15, et pour créer des relations nouvelles entre l'école et la société, une collaboration s'établit entre le REP 15 et la bibliothèque de proximité .

Cette collaboration prend la forme d'un jumelage entre le REP 15 et la bibliothèque pour organiser ensemble des actions en direction des établissements scolaires du premier et du second degré, des enseignants et d'une manière générale de l'ensemble de la population du réseau .

Les partenaires :

- tous les établissements scolaires : écoles, collèges, du REP 15
- la bibliothèque : choisie en fonction des objectifs, du contenu du projet et de sa proximité du Réseau 15 .

Le jumelage est inscrit dans le contrat de réussite du REP, les actions conduites y sont intégrées .

Les partenaires du REP concerné : Ville de Paris, Municipalité du XIX ème arrondissement sont informés et associés à cette opération .

Les responsables du jumelage définissent un cahier des charges dans lequel sont précisés la nature et les liens entre les partenaires de chaque action : les objectifs, les moyens mis en oeuvre, la valorisation . Ces actions n'entraînent aucun besoin de financement spécifique .

Article 2

Objectifs et modalités :

Ils mettent en évidence la complémentarité des objectifs d'apprentissage et des objectifs culturels .

Ils précisent :

- les actions pour les élèves ;
- les actions d'information et de formation pour les enseignants et les autres acteurs de l'équipe éducative ;
- les actions d'information et de participation des parents et des autres habitants du Réseau d' Education Prioritaire 15 .

Les objectifs définis permettent :

- de rapprocher les contenus des enseignements et les ressources des bibliothèques ;
- d'étudier l'ensemble des ressources du domaine des bibliothèques, médiathèques, dans toute sa diversité (littéraire, scientifique, historique, géographique, ethnologique, artistique, plastique, technique et industriel) en recherchant leurs usages pédagogiques et culturels ;
- de découvrir la bibliothèque partenaire comme une entreprise dans laquelle coexiste la multiplicité des fonctions suivantes : accueil, communication, documentation, classement, exposition, gestion et maintenance .
- de rendre, dans le REP 15, la bibliothèque " présente" .

les modalités :

La mise en œuvre du projet devra :

- prendre appui sur les dispositifs existants : action culturelle, éventuellement " classe culturelle", ateliers d'écriture et de pratique littéraire, actions éducatives innovantes, visites-conférences, participation aux actions de formation des enseignants, contrat éducatif local .

- être accompagnée d'actions d'information et de formation organisées spécifiquement pour les équipes éducatives et particulièrement des aides-éducateurs en postes dans les établissements scolaires .

- participer à des moments importants de la vie des établissements scolaires du REP 15 et du quartier, et aux diverses actions culturelles organisées (de types : expositions, la semaine du livre ou autres) .

- mettre en place un dispositif d'évaluation qui devra permettre notamment d'apporter des éléments de réponse sur les points suivants :

- les apports de l'opération en ce qui concerne les élèves : connaissance, compétences et attitudes acquises, notamment en lecture et en écriture,
- les apports en ce qui concerne les enseignants et les personnels de la bibliothèque concernée (éventuellement : nouvelles approches de l'usage pédagogique et culturel de la bibliothèque municipale),
- les apports de l'opération dans la relation tripartite : bibliothèque, milieu scolaire et quartier .

Les responsables pédagogiques et académiques premier et second degré seront tenus régulièrement informés du déroulement de l'opération .

Un document d'évaluation sera annexé annuellement au contrat de réussite .

Article 3

Valorisation :

Le jumelage serait valorisé par :

- Une information donnée dans les journaux scolaires, dans un document élaboré en direction des acteurs du REP et éventuellement dans des publications spécialisées de l'Education Nationale, des bibliothèques municipales de la Ville de Paris, de la municipalité du XIX ème arrondissement .

Article 4

Durée :

Le jumelage est prévu pour la durée du contrat de réussite soit du 01 / 09 / 1999 au 01 / 09 / 2002 .

Annexe 8 : Référentiel de recrutement des médiateurs du livre à Paris

MEDIATEUR DU LIVRE

Référentiel

Le Médiateur du livre doit servir de relais entre la bibliothèque et les habitants de la cité.

Il a pour missions essentielles de :

- **Faire rentrer le livre dans des milieux non familiers à la pratique de la lecture et à l'usage de l'écrit**
- **Faire sortir le livre de la bibliothèque en allant à la rencontre des habitants dans le milieu où ils vivent**
- **Participer à la création et au renforcement des liens entre la bibliothèque et les groupes et associations, les services sociaux**
- **Proposer un accueil différent au sein de la bibliothèque**
- **Participer à la prévention des incidents mettant en cause la bibliothèque et ses personnels**
- **Permettre à des " non lecteurs" de découvrir la bibliothèque**
- **Permettre la lutte contre l'exclusion et favoriser l'intégration de certains milieux, certaines personnes**

- **Ses fonctions se déclinent à partir du projet d'Etablissement.**

- **Elles s'inscrivent en complémentarité des fonctions des bibliothécaires, et ne concernent ni le prêt ni le rangement des documents.**

- **Elles s'articulent sur une logique de partenariat avec des associations, les services sociaux...**

- **Elles s'organisent selon deux axes :**
 - ↳ **Assurer un accueil personnalisé à l'égard des publics demandeurs**

 - ↳ **Amener un nouveau public à la bibliothèque**

Fonction 1 : Accueil au sein des bibliothèques (2)

ACTIVITÉS	CONDITIONS DE RÉALISATION	INDICATEURS DE RÉUSSITE
<p>B / Servir de relais aux bibliothécaires</p> <p>1) Assurer des permanences d'accueil pour publics " spécifiques". ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> jeunes en difficulté personnes âgées étrangers apprenant le français personnes à mobilité réduite <p>2) Présenter la bibliothèque à ces publics</p> <p>3) Faciliter leurs recherches</p> <p>4) Proposer des documents répondant aux attentes de chacun</p> <p>5) Assurer un retour des attentes ou remarques de ces publics en regard de la bibliothèque</p>	<p>organiser des visites adaptées</p> <p>en complémentarité des bibliothécaires</p> <p>signalisation</p> <p>modalités de classement</p> <p>comptes rendus dans les réunions d'équipe</p>	<p>respect de la signalisation, de l'espace, du mobilier, du local</p> <p>satisfaction des publics</p> <p>potentiellement suivis de nouvelles inscriptions</p>

Fonction 1 : Accueil au sein des bibliothèques (1)

ACTIVITÉS	CONDITIONS DE RÉALISATION	INDICATEURS DE RÉUSSITE
<p>A / Accompagner la mise en oeuvre du projet d'Etablissement</p> <p>1) Recenser les partenaires possibles dans le cadre du projet défini par son établissement</p> <p>2) Etablir des liens avec eux</p> <p>3) Définir les étapes de mise en place du projet</p> <p>4) Elaborer de nouveaux projets avec les partenaires</p> <p>5) Constituer un fichier de ressources et de partenaires et le tenir à jour</p>	<p>Prise de rendez-vous extérieurs</p> <p>mise en place de programmes d'action en partenariat en regard de nouveaux publics</p> <p>Fichiers d'adresses, recueil de dépliant, brochures...</p>	<p>Propositions écrites et définies, définition du rôle et fonction de chaque partenaire, planning précis des opérations</p> <p>La bibliothèque devient centre de ressources quant aux associations et services du quartier</p>

Fonction 1 : Accueil au sein des bibliothèques (3)

ACTIVITÉS	CONDITIONS DE RÉALISATION	INDICATEURS DE RÉUSSITE
<p>6) Réorienter vers les structures compétentes les demandes n'entrant pas dans le champ d'intervention de la bibliothèque</p> <p>7) Participer à l'accueil de groupes nouveaux</p> <p>8) Aider les usagers à utiliser les "outils" au sein de la bibliothèque</p> <p>9) Participer à la mise en place d'activités (logistique)</p> <p>10) Participer à des ateliers (lecture, soutien scolaire...)</p>	<p>Fichiers d'adresses, collecte de renseignements, questionnement auprès des collègues</p> <p>formation au fonctionnement et à l'utilisation des outils de prêt...</p> <p>en complémentarité des bibliothécaires</p>	<p>réorientation assurée</p> <p>les recherches sont facilitées et le monde de la bibliothèque démystifié</p> <p>succès en terme de fréquentation</p>

Fonction 2 : Apporter le livre à l'extérieur de la bibliothèque

ACTIVITÉS	CONDITIONS DE RÉALISATION	INDICATEURS DE RÉUSSITE
<p>1) Organiser le portage de livres auprès de publics empêchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hôpitaux - prisons - maisons de retraite ... <p>en liaison avec les associations ou structures compétentes</p> <p>2) Participer à des lectures dans les jardins publics avec les bibliothèques de rues, les associations</p> <p>3) Renforcer par sa collaboration les liens avec le milieu scolaire</p> <p>4) Organiser des bibliothèques d'appartement en relation avec le réseau associatif</p>	<p>en collaboration avec l'équipe des bibliothécaires</p> <p>recensement des lieux</p> <p>prise de contact avec les responsables</p> <p>planification des interventions</p> <p>préparation du choix des livres avec les bibliothécaires</p> <p>prise de contact avec les associations</p> <p>définition de plans d'action en partenariat</p> <p>après prise de contact par les responsables avec les Directeurs, documentalistes de l'EN, responsables pédagogiques</p>	<p><u>finalité générale</u> : développement de ces actions</p> <p><u>indicateur de réussite pour chacune des actions</u>:</p> <p>formalisation des partenariats (définition des actions, programmation, définitions des responsabilités et fonctions de chaque partenaire, suivi de réalisation), comptes-rendus en réunion</p> <p>meilleure connaissance des ressources de la bibliothèque par les enseignants, amélioration de la collaboration</p>

CONDITIONS D'INTERVENTION

- Le tuteur du médiateur du livre est le chef d'Etablissement auquel le Médiateur doit rendre compte régulièrement
- Les fonctions du médiateur ne peuvent s'inscrire que dans un projet défini d'Etablissement
- L'intervention du médiateur implique un contrat clair avec l'équipe et avec le chef d'Etablissement qui souhaitent, acceptent sa présence et le relaient dans son travail
- L'emploi du médiateur est un emploi à temps complet (période probatoire de 2 mois) d'une durée d'un an renouvelable 5 fois
- Le niveau de recrutement peut être variable, concerner des titulaires de BAC+2 et/ou BAFA ou équivalent d'expérience, diplômes d'éducateur ou de travailleur social.
Il importe surtout de repérer des qualités d'écoute, une sensibilité au "social", une expérience des associations et de l'animation, une bonne culture générale
- La professionnalisation des Médiateurs se fera à la fois en interne (organisation du poste de travail, initiation aux outils utilisés en bibliothèque, présentation du réseau des bibliothèques, des partenaires déjà existants...) et en externe sur des champs qui restent à définir

Annexe 9 : Circulaire des contrats ville-lecture

Ministère de la Culture et de la Communication

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01 - Téléphone : 01 40 15 80 00

La Ministre

La ministre de la culture et de la
communication

à

143104 - 17 JUIL. 98

Madame et Messieurs les préfets de région
Directions régionales des affaires culturelles

Objet : Programme « contrats ville-lecture »

Loin d'être menacée par l'avancée des techniques modernes de communication, la lecture demeure une pratique culturelle de base qui permet à chacun d'enrichir son imaginaire et sa sensibilité, de développer son autonomie, de construire son jugement et de s'ouvrir au monde.

La maîtrise de la culture écrite et le développement de la lecture constituent des moyens privilégiés d'appropriation du savoir, de lutte contre l'échec scolaire, d'exercice plein et entier de la citoyenneté, de démocratisation culturelle.

C'est pourquoi, face à l'urgence des problèmes posés par la progression de l'illettrisme et des situations d'exclusion, j'ai décidé d'engager le ministère de la culture et de la communication dans une politique volontariste visant notamment à :

- susciter la construction à l'échelle d'un territoire (commune ou groupement de communes) d'un partenariat actif entre tous les acteurs de la lecture pour l'élaboration de programmes cohérents et partagés, en renforçant en particulier les coopérations entre les secteurs culturel, éducatif et associatif ;
- former les lecteurs de demain en familiarisant les jeunes aux formes diversifiées d'écrits et en leur donnant l'occasion de se confronter avec les auteurs et les oeuvres d'aujourd'hui ;
- assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie, impliquer les familles et aller à la rencontre des publics marginalisés.

Un certain nombre de municipalités ont au cours de ces dernières années mené des expériences qui ont permis de contribuer à la réalisation de tels objectifs. Prenant appui sur ces initiatives, le ministère de la culture et de la communication propose l'établissement de contrats « ville-lecture » entre l'Etat et les collectivités territoriales qui ont notamment en charge la gestion des écoles et des équipements sociaux ainsi que la responsabilité des bibliothèques publiques.

C'est en effet au niveau de la commune que peut se créer au quotidien une communication entre les partenaires de l'action culturelle, sociale et éducative. C'est également à ce niveau que peut être recherchée l'indispensable participation des familles afin que l'importance de la transmission culturelle soit prise en compte et que la lecture puisse devenir l'affaire de tous.

Il s'agit, dans ce cadre, de :

- procéder à un état des lieux de la lecture publique sur le territoire ;
- conduire la réflexion pour décloisonner et harmoniser les multiples activités déjà engagées par des professionnels qui s'ignorent et redoublent souvent leurs interventions ;
- élaborer un projet commun prenant pleinement en compte la prévention de l'illettrisme dès le stade de la petite enfance et de l'enfance et en définissant des complémentarités et actions conjointes entre ces acteurs : enseignants, professionnels du livre et des bibliothèques, personnels d'accueil de la petite enfance, fédérations d'éducation populaire, responsables d'organismes de formation, travailleurs sociaux, agents de développement social urbain, etc. ;
- évaluer régulièrement ce projet d'ensemble afin d'enrichir les activités, de souder le partenariat et d'inscrire la démarche dans la durée.

1 - L'état des lieux de la lecture publique

● Il est défini au sein du comité de pilotage qui rassemble, sous la responsabilité et l'impulsion des élus, les acteurs administratifs et institutionnels, professionnels et associatifs, économiques et culturels concernés par le livre et le développement de la lecture.

● Il repère les problèmes d'accès à la lecture et définit des indicateurs permettant de mieux les identifier et de proposer des réponses adaptées. A titre d'exemples :

- taux d'illettrisme, taux d'échec scolaire ;
- pourcentage de familles monoparentales, taux de chômage, etc... ;
- taux de fréquentation des équipements, horaires d'ouverture, nombre d'ouvrages prêtés par habitants, etc... ;

→ éléments budgétaires : dépense par habitant pour ce qui concerne la lecture. Part de ce budget dans le budget général de la commune - crédits d'acquisition d'ouvrages et d'organisation d'animations pour chaque pôle de lecture.

● Il recense :

→ les lieux de lecture et de diffusion du livre (bibliothèques publiques - BCD - bibliothèques associatives - bibliothèques d'entreprises - librairies - salons et événements, etc...);

→ les professionnels du livre et les médiateurs impliqués dans des projets de développement de la lecture : écrivains, éditeurs, conteurs, partenaires éducatifs et associatifs, animateurs et formateurs, etc...;

→ les activités conduites en direction de publics spécifiques, les événements, les programmes et plans de développement de la lecture.

Il analyse les fonds de livres, les ressources, les compétences, les publics et les missions des différents partenaires.

De façon générale, ce diagnostic met en évidence les points forts et les carences de la situation photographiée, il fournit tous les éléments permettant de comprendre les logiques des acteurs et les blocages à leur coopération.

Il permet de dégager des orientations en vue de la définition du projet d'ensemble.

2 - Les grands axes du contrat « ville-lecture »

La démarche ville-lecture et les partenariats qu'elle implique doivent conduire à une grande diversité d'initiatives. Il ne saurait donc être question d'établir un modèle imposé.

A titre d'exemples, on peut néanmoins énoncer les axes suivants :

- le développement planifié d'un réseau de bibliothèques susceptibles d'irriguer le tissu urbain, scolaire et social : bibliothèques publiques, bibliothèques centres documentaires (BCD) des écoles primaires, centres de documentation et d'information des lycées et collèges, bibliothèques d'hôpitaux, de prisons, de comités d'entreprises, de maisons de quartiers.

- une politique du livre en direction de la petite enfance

L'acte de lire ne se borne pas au déchiffrement mais exige le recours à un capital culturel et linguistique qui a été très tôt accumulé en mémoire.

Dès lors, le manque de familiarité dès l'enfance avec le livre, le plaisir qu'il procure et l'imaginaire qu'il porte créent des handicaps précoces et constituent une source d'échec en lecture.

Au contraire, la présence continue de fonds de livres animés et rendus vivants par des professionnels favorise un contact ludique avec les ouvrages et entretient une fréquentation évidente avec la langue élaborée du récit facilitant l'appropriation de la culture écrite.

- une action de médiation « hors les murs » incluant un programme spécifique en direction des familles :

→ Des programmes de médiation peuvent être mis en place pour relayer l'activité de la bibliothèque au plus près des personnes qui ne la fréquentent pas habituellement. Pouvant s'appuyer sur l'intervention de médiateurs du livre, ces actions se déroulent dans tous les lieux de vie des quartiers (immeubles, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, etc...) et associent les partenaires associatifs qui y travaillent.

→ Un intérêt particulier s'attache à tout ce qui peut permettre de sensibiliser les familles à la fréquentation des livres et des récits : bibliothèques de rues, colportages à domicile, présentations et lectures d'ouvrages dans les centres de protection maternelle et infantile, parrainages d'enfants, formation des mères à l'art du conte et de la lecture à voix haute, formation de « parents-relais », etc...

- une action en direction des établissements scolaires :

→ A l'école, les apprentissages techniques ne sauraient à eux seuls permettre aux jeunes de devenir durablement lecteurs.

Il convient donc de favoriser et d'enraciner dans ce cadre la pratique de toutes les formes de lecture.

Le développement des BCD, leur animation et leur mise en réseau documentaire avec la bibliothèque municipale sont une nécessité impérieuse.

Cela suppose une action culturelle suivie autour de l'écrit, notamment par des interventions d'écrivains et d'illustrateurs dans les classes.

→ Dans les lycées et collèges, les projets visent à prévenir l'abandon des habitudes de lecture fréquent à l'adolescence. Ils favorisent le plaisir de communiquer autour des livres, la découverte des formes de la création littéraire ainsi que la connaissance des techniques et des métiers du livre.

Les modes d'action sont nombreux : jumelages, ateliers de lecture et d'écriture, tribunes de jeunes lecteurs dans la presse régionale et nationale, classes lectures-découverte du livre, interventions d'écrivains dans les classes, etc...

- l'organisation d'événements locaux ou régionaux autour du livre

Les contrats « ville-lecture » peuvent intégrer les salons, fêtes ou festivals du livre organisés au niveau des villes et associés à une politique originale d'implication de différents publics dans ces manifestations.

- une participation renforcée des écrivains

Le ministère de la culture et de la communication souhaite favoriser au sein de ces contrats, les résidences d'écrivains en milieu scolaire, dans les bibliothèques et dans les quartiers. Poursuivant en ces lieux leur propre travail, les auteurs permettent également au public rencontré de se confronter à la création et de percevoir l'écriture dans une dimension touchant à la personne, à l'affectivité et à l'émotion.

- l'organisation de formations

Ces programmes d'actions coordonnés impliquent l'organisation de formations conjointes de personnels engagés dans un projet de partenariat. Ces formations sont organisées « en situation » dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet précis. Elles font une large place à la connaissance du livre et de la littérature de jeunesse. Elles s'ouvrent à tous les professionnels souhaitant travailler ensemble et maîtriser les conditions de cette coopération. Elles sont également accessibles aux parents disposés à s'impliquer dans un projet et à jouer un rôle de médiation par rapport à d'autres familles.

3 - Le dispositif proposé

A/ Au plan local

Le contrat « ville-lecture » s'appuie tout d'abord sur la mise en place du groupe local de pilotage (observatoire local pour la lecture). Ce groupe est chargé, sous l'autorité du maire, d'établir l'état des lieux et le projet municipal de développement de la lecture. Fonctionnant à partir de la bibliothèque municipale, il rassemble tous les partenaires professionnels, associatifs et administratifs des différents secteurs concernés. Il peut également associer des représentants des services de l'Etat. Le recrutement d'un coordonateur peut être envisagé.

B/ Au plan régional

Il vous appartiendra d'instruire les dossiers transmis par les collectivités et de les proposer pour la labellisation « ville-lecture ». Vous négocierez les termes des contrats qui pourront prendre la forme de conventions annuelles ou pluriannuelles. Vous attribuerez les crédits affectés à ces opérations (crédits déconcentrés, éventuellement complétés par des crédits relevant du « fonds spécial de contractualisation » du ministère de la culture et de la communication).

D'autres administrations ou collectivités pourront être associées à ces contrats.

C/ Au plan national

Pour permettre la mise en valeur de cette opération et faire connaître son caractère exemplaire, j'ai décidé de l'attribution d'un label national de « contrat ville-lecture ». Il sera accordé après avis d'une commission placée auprès du directeur du livre et de la lecture, à qui vous proposerez les dossiers que vous souhaitez voir labelliser

Les contrats « ville-lecture » devront faire l'objet d'une évaluation au terme de chaque année de mise en oeuvre.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Trautmann', written over a large, stylized letter 'G'.

Catherine TRAUTMANN

